

Niger : Consultation de 2006 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation aux critères de réalisation—Rapport des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur la réunion du Conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour le Niger

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre de l'examen conjugué des consultations de 2006 avec le **Niger** au titre de l'article IV, de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demand de dérogation aux critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier;

- Le rapport des services du FMI sur les consultations combinées au titre de l'Article IV pour 2006 avec le Niger, la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la demande de dérogation aux critères de réalisation, rapport préparé par la mission des services du FMI, au terme d'entretiens menés, jusqu'au **6 octobre 2006**, avec les autorités nigériennes sur l'évolution et la politique économiques du pays. Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens, a été achevé le **6 décembre 2006**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration du représentant des services du FMI datée du **20 décembre 2006**, mettant à jour l'information sur l'évolution économique récente.
- Une note d'information au public (PIN) et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration formulés à la réunion du **20 décembre 2006**, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, sur les questions touchant, respectivement, aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu avec le FMI.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Niger.

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention remise au FMI par les autorités nigérienne*
Mémorandum de Politiques économiques et Financières des autorités nigériennes
Rapport sur les questions générales et appendice statistique
Protocole d'accord technique*
*Peut être inclus aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Pour d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 18 \$ EU l'exemplaire
Fonds monétaire international, Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2006 au titre de l'article IV, troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation aux critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A.P. Clément et Anthony Boote

6 décembre 2006

- **Thèmes principaux** : la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC a été globalement satisfaisante. À fin septembre 2006, tous les critères de réalisation sauf deux, ont été respectés. Les mesures correctrices ont été prises depuis lors. Les services du FMI recommandent la conclusion de la revue.
- **Évolution récente** : les bonnes récoltes des campagnes 2005 et 2006 ont amélioré la sécurité alimentaire, contribué au redressement économique et au fléchissement de l'inflation. Toutefois, la croissance économique reste trop faible pour faire reculer effectivement la pauvreté. Les autorités envisagent d'achever un DSRP révisé d'ici la fin de l'année, afin de surmonter les obstacles à la croissance et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- **Consultations de 2004 au titre de l'article IV** : le 28 juin 2004, les administrateurs ont souligné la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire par l'élargissement de la base d'imposition. Ils ont aussi préconisé la mise en œuvre de réformes visant à réduire les coûts de production ainsi qu'à diversifier la base de production et d'exportation.
- **L'équipe du FMI et les participants à la mission** : les entretiens se sont déroulés à Niamey du 22 septembre au 6 octobre 2006. La mission du FMI était composée de MM. Sacerdoti (chef de mission), Farah et Fontaine (tous du Département Afrique). Elle a été assistée par M. Laporte, représentant résident du FMI au Niger. Une mission de la Banque mondiale chargée d'évaluer la mise en œuvre des réformes dans les secteurs rural et social a également pris part aux entretiens de fond. La mission du FMI a été reçue par M. Zeine, Ministre des finances et de l'économie, M. Soumana, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et d'autres responsables gouvernementaux. Elle a aussi rencontré des représentants de la société civile et de la communauté des donateurs.
- **Revues précédentes** : le Conseil d'administration a approuvé un accord au titre de la FRPC en janvier 2005, d'un montant équivalent à 10 % de la quote-part. La première revue a été achevée en novembre 2005. Les administrateurs ont ensuite approuvé une augmentation du montant de l'accord qui a été porté à 26,32 millions de DTS (40 % de la quote-part) afin de fournir des ressources supplémentaires au gouvernement pour son programme de sécurité alimentaire. La deuxième revue a été conclue en juin 2006. En 2006, le Niger a bénéficié d'un allègement de dette estimé à 638 millions de DTS au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).
- Le Niger, pays membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a en commun avec les autres pays membres, un régime de taux de change fixe et des tarifs extérieurs; il a accepté les obligations découlant de l'article VIII, section 2, 3 et 4 des Statuts du FMI. La BCEAO conduit les politiques monétaire et de change à l'échelle régionale. Les relations du Niger avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées dans les appendices II et III.

Table des matières	Page
Résumé analytique	3
I. Contexte général	4
II. Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme.....	8
III. Compte-rendu des entretiens.....	11
A. Principales avancées et défis restant à relever	11
B. Perspectives à moyen terme	12
C. Cadre et politique macroéconomiques pour 2007.....	14
IV. Questions d'ordre statistique	17
V. Évaluation par les services du FMI.....	18
 Graphique	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques.....	21
 Encadrés	
1. État d'avancement des réformes structurelles (2000-2006).....	5
2. Croissance économique et productivité au Niger	7
 Tableaux	
1. Calendrier indicatif de décaissement pour la période d'engagement de l'accord FRPC, 2006–08	22
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–09	23
3. Opérations financières de l'État, 2004–09.....	24
4. Situation monétaire, 2004–07	25
5. Balance des paiements, 2004–09	26
6. Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2004–2014	27
7. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	28
 Appendices	
I. Lettre d'intention	29
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières du gouvernement du Niger pour 2006–2007	31
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	45
II. Relations avec le FMI	54
III. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	58
IV. Analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale.....	66
V. Questions d'ordre statistique.....	71

Résumé analytique

- **Les résultats et la mise en œuvre de la politique macroéconomique ont été globalement satisfaisants.** Après la sécheresse de 2004, la récolte intermédiaire de la fin 2005 et la bonne pluviométrie de 2006 ont contribué au redressement économique, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au fléchissement de l'inflation. Tous les critères de réalisation et repères y afférents ont été respectés sur la période allant à fin septembre 2006, à l'exception de deux d'entre eux, concernant la réduction des arriérés intérieurs et l'assouplissement du système de détermination des prix des produits pétroliers; depuis lors, les autorités ont corrigé les dérapages constatés et demandent à bénéficier de dérogations à ces deux titres. Pour 2006, le déficit budgétaire devrait afficher une réduction supérieure aux prévisions, en raison surtout de la réduction plus forte que prévu des dépenses liées aux investissements et à la sécurité alimentaire.
- Malgré les bons résultats obtenus dans le cadre des programmes successifs appuyés par la FRPC, la croissance n'a pas été assez forte pour faire véritablement reculer la pauvreté. Pour atteindre une croissance plus forte et mieux répartie, et accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, les difficultés majeures seront de renforcer la mise en œuvre des programmes prioritaires, d'améliorer le climat des affaires (y compris l'accès au crédit) et d'accroître les recettes intérieures. Un DSRP révisé, énonçant les politiques et réformes à mettre en œuvre sur la période 2007–09 est sur le point d'être achevé et une conférence des donateurs est prévue au début 2007.
- **Les perspectives pour 2007 sont relativement bonnes.** Le programme budgétaire de l'exercice 2007 est conforme aux cadres de dépenses à moyen terme des secteurs prioritaires qui viennent d'être élaborés avec l'assistance des donateurs. Le déficit budgétaire de base se creuserait légèrement mais le recours au financement intérieur serait limité d'après l'objectif visé. Le programme prévoit la poursuite des réformes de l'administration fiscale, de la gestion des dépenses publiques et du secteur financier. Les autorités étudient, avec la Banque mondiale, les voies et moyens de réduire le coût des transactions au Niger.
- **Les risques qui pèsent sur le programme tiennent à l'éventualité de facteurs climatiques défavorables, à un déficit de l'assistance des donateurs et à l'absence de progrès dans la mobilisation des recettes intérieures,** qui pourraient nuire à la stabilité macroéconomique et aux progrès vers la réalisation des OMD.
- **Les autorités ont fait part de leur satisfaction concernant l'efficacité de la surveillance et de l'assistance technique,** qu'elles considèrent comme un facteur clé de la réussite des réformes budgétaires.
- **Eu égard à la rigueur du programme et à la détermination des autorités à le mettre en œuvre, les services du FMI appuient la demande de dérogation et de conclusion de la revue, présentée par les autorités nigériennes.**

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Le Niger est confronté au défi de la relance de la croissance économique et de l'accélération de la réduction de la pauvreté.

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2006, il se situait au 177^e rang sur l'Indice du développement humain des Nations Unies et est loin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Pays enclavé, son économie est fortement tributaire de l'agriculture de subsistance dépendante de la pluviométrie, qui représente 40 % environ du PIB et constitue la principale source de revenu des populations rurales (80 % de la

population totale). Par l'étroitesse de la base de ses exportations et sa situation géographique, le Niger est soumis à des sécheresses récurrentes et à la désertification, aux invasions acridienne et à des chocs des termes de l'échange¹.

2. Depuis 2000, les autorités manifestent leur ferme détermination à mettre en œuvre les politiques prudentes et les réformes prévues dans le cadre du programme appuyé par deux accords successifs au titre de la FRPC. La politique et le calendrier de réforme prennent appui sur la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) adoptée en 2002, comportant quatre piliers : le renforcement de la stabilité macroéconomique; l'accroissement de l'investissement public, en particulier dans l'infrastructure d'irrigation; l'approfondissement de la mise en valeur du capital humain; le renforcement de la gouvernance économique. De nombreuses réformes ont été engagées depuis 2000 pour améliorer la gestion des dépenses publiques, renforcer la mobilisation des recettes intérieures et améliorer les réformes du volet offre de l'économie (encadré 1). Ce qui a donné lieu aux résultats suivants : la formulation et l'exécution du budget se sont améliorées; le recouvrement des recettes intérieures s'est accru, partant d'un faible niveau initial; les

Classement de l'indice du développement humain et PIB par habitant		
	Classement IDH (2006)	PIB réel par habitant ² (dollars EU, 2005)
Togo	147	256
Sénégal	156	503
Bénin	163	392
Côte d'Ivoire	164	578
Guinée-Bissau	173	133
Mali	175	292
Burkina Faso	174	269
Niger	177	177
Afrique subsaharienne	...	579

Source : Rapport des Nations Unies sur le développement humain et Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne, FMI.

¹Classement sur 177 pays.

²Aux prix et aux taux de change de 2000.

Principaux indicateurs des ODM	1990	1995	2000	2003	2004	2004
Population (en millions)	9	10	12	13	14	726
Population vivant avec moins de 1 dollar EU par jour	..	61
PIB réel par habitant (dollar EU) ¹	195	171	167	177	172	561
Taux d'alphabétisation des adultes (% des pers. âgées de 15 ans)	11	29	...
Taux d'alphabétisation des jeunes (% des 15-24 ans)	17	37	...
Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire	57	..	69	71	71	83
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	320	295	270	..	259	168
Taux de prévalence du VIH (% des 15-49 ans)	1	..	6
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population)	40	46	..	56
Abonnés au téléphone fixe et mobile (sur 1000 personnes)	1	1	2	8	13	84
Espérance de vie à la naissance, totale (en années)	40	42	44	45	45	46

Source : Base de données des indicateurs du développement dans le monde et *Perspectives de l'économie mondiale*.

¹ Dollars EU aux prix et au taux de change de 2000.

¹ Les exportations d'uranium et de produits de l'élevage représentent environ 40 % des exportations totales.

Encadré 1. État d'avancement des réformes structurelles (2000-2006)

Douanes et administration fiscale

Les principales mesures prises par les autorités sont notamment les suivantes :

- adoption d'indicateurs de performance mensuels pour les principaux bureaux de douane et suivi constant de la conformité aux indicateurs;
- mise en place d'un service d'audit thématique au sein du bureau des grandes entreprises et des contribuables de taille moyenne;
- renforcement du bureau des grandes entreprises;
- création d'équipes mixtes douane-société d'inspection avant embarquement au sein de plusieurs bureaux des douanes;
- élaboration et adoption d'un plan d'action (fondé sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI effectuée en 2005) destiné à améliorer la mobilisation des recettes fiscales.

Gestion des dépenses publiques (GDP)

Principales mesures prises :

- adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire, d'une charte de la comptabilité publique et d'une nouvelle loi sur la passation des marchés publics;
- mise en place d'un système informatisé de gestion financière, création d'un interface informatique Trésor-Budget, et informatisation des bureaux régionaux du Trésor;
- évaluation complète des systèmes de gestion financière publique du Niger par un examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR) avec l'appui de l'UE, de la Banque; et adoption d'un plan d'action;
- élaboration et intégration au budget de cadres de dépenses à moyen terme pour la santé et l'éducation;
- adoption d'une liste unifiée des dépenses prioritaires.

En dépit de ces mesures, un nombre significatif d'actions restent à mener pour renforcer la GDP. À ce effet, les autorités ont mis à jour avec le concours de la Banque, leur plan d'action pour 2007-2009.

Réforme du secteur financier, privatisations et cadre réglementaire

Principales mesures prises :

- restructuration et recapitalisation des deux banques détenues en partie par l'État et de l'Office des postes et de l'épargne (ONPE) avec la création d'une entité financière distincte (FinaPoste) des agences de la poste (NigerPoste)
- libéralisation du secteur des télécommunications et création d'un organisme de régulation multisectoriel;
- privatisation de plusieurs entreprises publiques dans les secteurs du ciment, des textiles, des produits laitiers et des télécommunications;
- création d'un guichet unique pour l'investissement, adoption du nouveau code minier et mesures visant à alléger la réglementation afférente aux entreprises.

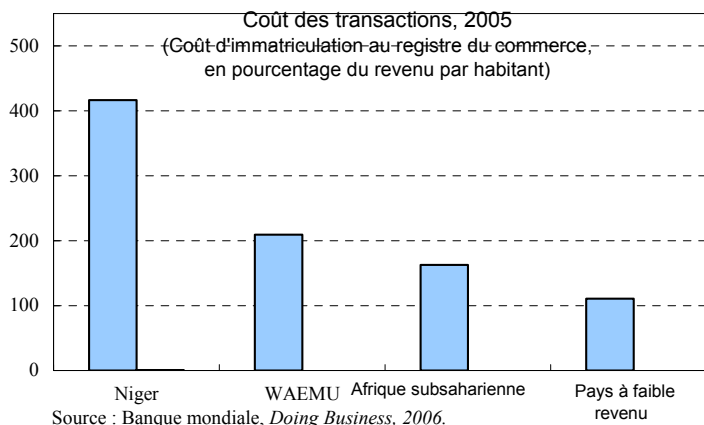
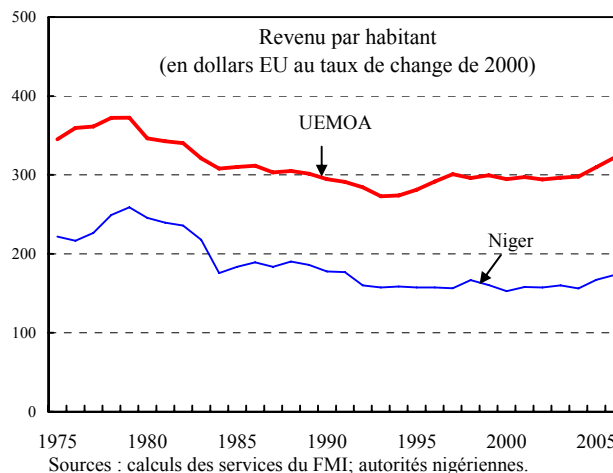
Malgré les progrès de la réforme du secteur financier, ce secteur reste largement sous-développé; l'accès du secteur privé au crédit reste limité et les prêts improductifs restent relativement importants. Le coût des transactions reste élevé.

Réformes du régime commercial

- Le Niger a adopté en 2000, le tarif extérieur commun de l'UEMOA à quatre taux (0, 5, 10 et 20 %);
- En 2005 le Niger a supprimé les droits d'importation (de produits manufacturés, de produits de l'élevage et de légumes) pour les produits provenant des autres États membres de l'UEMOA.

privatisations et les autres réformes ont suscité le développement du secteur privé qui a contribué à renforcer les résultats du secteur non agricole; et les indicateurs sociaux se sont améliorés comme le précise le rapport d'étape présenté par les autorités sur la mise en œuvre du DSRP de 2005². Les ressources fournies dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont contribué à l'accroissement des dépenses prioritaires et à réduire la charge de la dette³.

3. Toutefois, la croissance du PIB réel sur les cinq dernières années n'ayant pas été suffisante pour accroître le revenu par habitant, les indicateurs sociaux restent faibles⁴. La croissance économique a été influencée par la faible productivité (encadré 2). Le manque d'irrigation et la faible utilisation d'intrants modernes en particulier, ont affaibli les résultats de l'agriculture. De même, la diversification économique a été freinée par le coût élevé des transactions ainsi que par les insuffisances du réseau routier et des transports. Les faiblesses de la capacité d'exécution ont aussi nui à la mise en œuvre effective de la SRP.



² En particulier, le taux de scolarisation primaire brut a augmenté, de 42 % environ en 2001/2002 à 52 % en 2004/2005. Ceci a été favorisé par le recrutement de 2.500 enseignants par an depuis 2002 (comparé à 250 enseignants seulement par an dans la fonction publique avant la réforme) et la construction de 1.000 classes par an. Il n'empêche que la scolarisation des filles dans le primaire n'a représenté que 41 % du total en 2005.

³ Le Niger a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2004; l'allègement de la dette, complément compris, a réduit le ratio VAN de la dette/exportations, de 390 % à fin 2002 à environ 150 % à fin 2004. Tous les créanciers sauf l'Algérie, l'Iraq, la Lybie, la Province chinoise de Taïwan et les Émirats arabes unis ont signé des accords d'allègement de la dette du Niger, complément compris.

⁴ Une récente enquête sur les ménages réalisée à la mi-2005 montre que 62 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, défini comme le revenu nécessaire pour acquérir le panier alimentaire minimum requis.

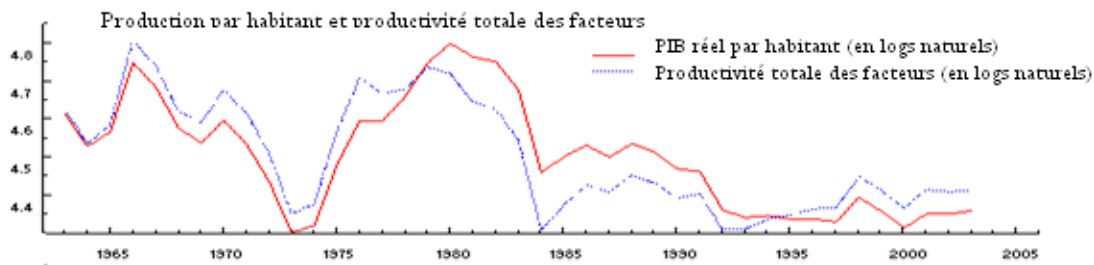
Encadré 2. Croissance économique et productivité au Niger

Le calcul de la croissance au Niger pour la période 1963-2003 montre que la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) a été en moyenne négative. Si une croissance négative de la PTF apparaît aussi dans les études portant sur l'Afrique subsaharienne en général, la baisse a été plus prononcée dans le cas du Niger (voir Niger — Les sources de la croissance économique, Série des Dossiers économiques, FMI (à paraître)).

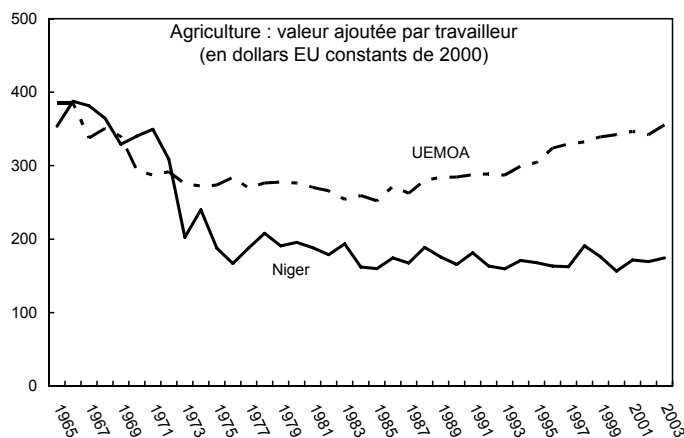
Comptabilisation de la croissance, 1964 - 2003

	Taux de croissance de la production par travailleur	Contribution du	
		Capital physique par travailleur	Productivité totale des facteurs
1964 - 1978	0.75	-0.01	0.76
1979 - 1982	2.49	3.01	-0.52
1983 - 1993	-3.42	-0.94	-2.48
1994 - 2003	0.23	-0.57	0.8
1964 - 2003	-0.35	-0.1	-0.25

L'analyse de régression montre que les principales contraintes qui ont pesé sur la croissance et la productivité sont liées aux lacunes des politiques macroéconomiques, à la faible accumulation de capital, aux sécheresses récurrentes et aux faiblesses institutionnelles.



Les sécheresses, l'érosion des sols et les faibles progrès de la modernisation des techniques agraires ont nui aux rendements agricoles, ce qui a eu des conséquences négatives sur les résultats économiques globaux et freiné la réduction de la pauvreté. Le renforcement de la croissance et la réduction de la vulnérabilité aux chocs néfastes exigeront une amélioration sensible de la productivité de l'agriculture. La mise en œuvre effective de la stratégie de développement rural à moyen terme, axée sur l'irrigation et l'introduction de techniques de production modernes avec d'importants concours des donateurs sera déterminante pour les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté du Niger.

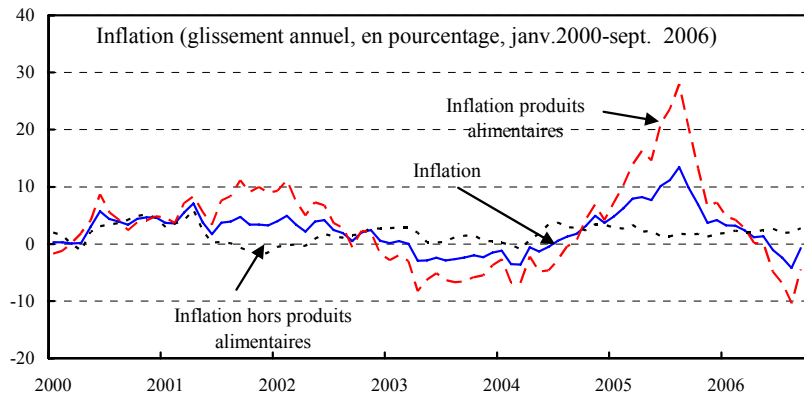


Source: indicateurs de développement dans le monde.

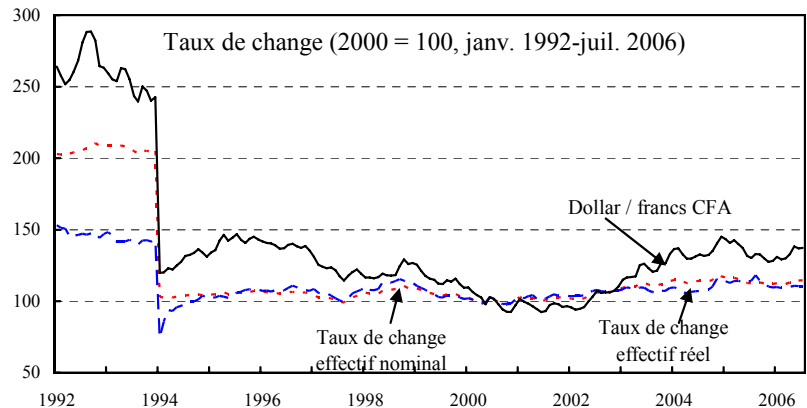
II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. L'économie du Niger a subi, en 2004-05, des chocs négatifs d'un coût social et économique considérable.

La sécheresse de la fin 2004 a fortement réduit la production agricole et engendré la crise alimentaire du premier semestre 2005 qui a touché un quart de la population. De ce fait, l'inflation a fortement augmenté jusqu'au troisième trimestre 2005. Le déficit extérieur courant est resté stable en raison de la forte augmentation de l'aide humanitaire. À la fin 2005, une récolte abondante a permis de porter la croissance du PIB sur l'année à près de 7 % et de contenir les tensions inflationnistes (graphique 1 et tableau 2). Une grande partie de la population reste néanmoins dépendante de l'aide humanitaire en raison des lourdes pertes de bétail et de l'aggravation de l'endettement des ménages durant la sécheresse.



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.



Sources : FMI, Système des avis d'information.

5. **Les résultats macroéconomiques de 2006 ont été globalement satisfaisants.** La croissance du PIB réel, en recul, devrait s'établir à 3½ %. La croissance du secteur agricole fléchit, la production céréalière restant près de son niveau record de la fin 2005, tandis que les secteurs des mines et des services ont affiché de bons résultats. L'inflation moyenne est tombée à 1¼ % en glissement annuel à septembre 2006 et devrait diminuer encore pour se situer près de zéro d'ici la fin de l'année 2006 sous l'effet de la diminution des prix des produits alimentaires. Sur la base de l'analyse du taux de change effectif réel d'équilibre (TCERE) pour la zone de l'UEMOA et de l'évolution récente des principaux déterminants du TCERE (c'est-à-dire, les termes de l'échange, les dépenses et l'investissement publics), le taux de change semble proche de son niveau d'équilibre à long terme. En 2006, le déficit extérieur courant (dons inclus) devrait, selon les estimations, rester inchangé. La charge de la dette extérieure du Niger a encore été réduite, par l'allègement fourni dans le cadre de

l'IADM, pour un montant total de 638 millions de DTS consenti par le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement (FAD)⁵. Ceci a permis de ramener le ratio VAN de la dette/exportations à 46 % en 2006 (voir appendice IV).

	Opérations financières de l'État			
	janv.-juin 2006		janv.-déc. 2006	
	CR06/258 ¹	Estimations	CR06/258 ¹	Prog. révisé
	(Milliards de francs CFA)			
Recettes totales	92.7	106.2	210.0	210.3
Dépenses totales et prêts nets	200.1	169.8	416.0	354.1
<i>dont : sécurité alimentaire</i>	16.0	3.0	416.9	9.1
Solde global (base engagements)	-107.4	-63.6	-206.9	-143.9
Solde budgétaire de base	-35.6	-8.6	-52.2	-33.1
Variation des arriérés de paiement	-2.8	2.7	-5.6	-6.1
Solde global (base caisse)	-110.2	-60.9	-212.4	-150.0
Financement	110.2	60.9	212.4	150.0
Financement extérieur	118.5	116.1	195.0	211.9
Dons	102.2	99.6	150.5	859.0
<i>dont : part du FMI dans l'IADM</i>	59.9	59.9	59.9	784.3
Financement intérieur	-17.3	-55.2	-49.6	-62.0
Besoin de financement (+)	8.9	0.0	67.0	0.0
Financement identifié	8.9	0.0	67.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI

² CR/06/76 est le rapport sur la 2^e revue au titre de la FRPC, 16 juin 2006.

6. **Au premier semestre 2006, le déficit budgétaire de base⁶ a été considérablement inférieur au niveau programmé en raison de l'augmentation des recettes et de la réduction des dépenses.** Les améliorations apportées à l'administration fiscale et douanière (principalement par le renforcement du contrôle de l'évaluation en douane et des opérations de transit ainsi que celui de l'audit des grandes et moyennes entreprises) ont affermi le recouvrement des recettes. La sous-utilisation des crédits est surtout liée à la sécurité alimentaire, du fait de la bonne récolte et de la vigueur de l'aide extérieure. Ainsi, le financement intérieur net a été beaucoup moins élevé que prévu.

7. **Le programme budgétaire complet pour 2006 a été révisé pour intégrer une exécution plus lente des dépenses** (tableau 3). Les dépenses totales, (hors projets financés sur ressources extérieures) est estimé inférieur de 1,5 % du PIB au niveau programmé. L'essentiel de la sous-utilisation des crédits est lié à l'investissement et à la sécurité alimentaire. L'objectif de recettes devrait être atteint. Globalement, le déficit budgétaire de base pour 2006 devrait être nettement moins élevé que prévu et sera largement couvert par

⁵ Si le FMI et l'IDA ont déjà décaissé leur contribution, celle du FAD est attendue prochainement.

⁶ Le déficit de base représente les recettes intérieures diminuées des dépenses totales (hors investissement financé sur ressources extérieures).

les appuis budgétaires extérieurs (allègement au titre de l'IADM compris)⁷. Ainsi, le financement intérieur net (hors financements du FMI) devrait être réduit de 0,3 % du PIB, au lieu d'une augmentation du même pourcentage comme initialement prévu. De ce fait, l'objectif de financement intérieur à fin décembre 2006 a été révisé.

8. **La récolte abondante de la fin 2005 et la bonne pluviométrie observée de juillet à septembre ont considérablement amélioré la sécurité alimentaire.** Le coût du programme de sécurité alimentaire pour 2006 est maintenant estimé à 1,6 % du PIB, contre 2,8 % initialement (MPEF, paragraphe 7). La contribution de l'État au programme de sécurité alimentaire devrait être inférieure à 0,7 % du PIB. Les réserves céréalières stratégiques devraient être portées à près de 76.000 tonnes métriques, contre 15.000 à la fin 2005.

9. **La politique monétaire est conduite au niveau régional par la BCEAO et la santé du secteur bancaire reste globalement satisfaisante.** Au premier semestre 2006, le

crédit au secteur privé est resté en expansion rapide, comme en 2004–05, sous l'effet des nouveaux investissements dans les télécommunications, le bâtiment et les mines. Le système bancaire est sain, affichant un taux de rendement relativement élevé sur le capital et un bon taux de provisionnement des prêts non productifs; la privatisation et la recapitalisation d'une banque, *Crédit du Niger*, se poursuit avec le concours de la Banque mondiale. Presque tous les établissements bancaires se conforment à la réglementation prudentielle.

Niger : Indicateurs de solidité financière

	2003	2004	2005
Nombre d'institutions financières	8.0	9.0	10.0
Capital des banques pondéré sur le risque (en pourcentage)	15.7	13.3	17.9
Prêts improductifs (en pourcentage du portefeuille total de prêts)	26.5	19.2	19.0
Ratio provisions/prêts improductifs (en pourcentage)	76.5	75.0	78.5
Rendement du capital (en pourcentage)	7.5	5.0	9.2

Sources : BCEAO et Commission bancaire.

10. **Tous les critères de réalisation à septembre 2006 ont été respectés, sauf deux, à savoir, les objectifs de réduction nette des arriérés de paiements intérieurs à fin-juin 2006 et la mise en œuvre du mécanisme assoupli de détermination des prix des produits pétroliers.** Depuis lors, les autorités ont accéléré la réduction des arriérés intérieurs. Au troisième trimestre 2006, l'État a différé le recouvrement de certaines taxes sur les produits pétroliers en raison de la forte poussée des prix mondiaux du pétrole et sous l'effet d'intenses pressions sociales⁸. L'essentiel du manque à gagner a été récupéré en octobre et novembre, lorsque les autorités se sont abstenues de répercuter la baisse des cours mondiaux du pétrole sur les prix de détail. Au regard des mesures correctrices prises, les services du FMI souscrivent à la demande de dérogation pour la non observation des deux critères de réalisation.

⁷ Les flux afférent à l'allègement consenti par l'IDA et le FAD sont estimés à 3,0 milliards et 5,2 milliards de francs CFA en 2006 et 2007 respectivement. Le programme initial n'intégrait pas ces ressources.

⁸ Le manque à gagner est estimé à 0,2 milliard de francs CFA.

III. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

A. Principales avancées et défis restant à relever

11. **Les entretiens au titre des consultations de l'article IV ont été centrés sur les principaux défis qui restent à relever : mettre l'économie sur une trajectoire de croissance forte et faire les progrès nécessaires vers la réalisation des OMD.** Les autorités nigériennes et les services du FMI s'accordent sur le fait que l'affermissement de la croissance économique exigera une augmentation rapide de la productivité du secteur agricole et une large diversification de la base économique qui suppose l'accroissement de l'investissement public et privé, et un environnement plus favorable à l'épanouissement de l'initiative privée.

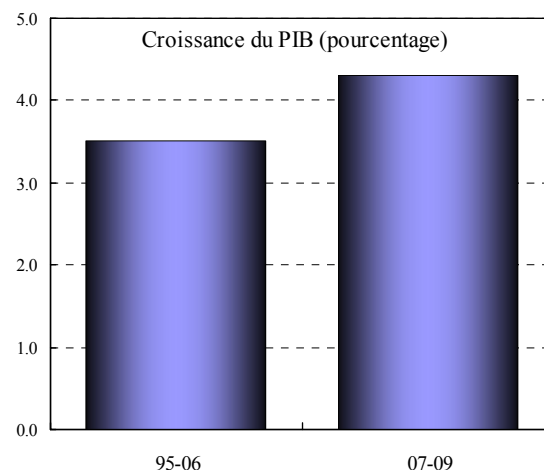
12. **Ainsi, les services du FMI et les autorités se sont accordées sur les priorités suivantes :**

- **Mise en œuvre effective des programmes essentiels à la croissance, alignés sur le DSRP.** Les éléments clés de ces programmes sont : l'expansion de l'irrigation et la promotion de l'utilisation d'intrants modernes dans l'agriculture (y compris par un meilleur accès au crédit); l'accroissement de l'investissement dans les routes et le transport (en zones rurales en particulier) pour réduire le coût du transport; et l'amélioration de la formation du capital humain qui est essentielle à l'amélioration des indicateurs sociaux et de la productivité. Un DSRP révisé, à achever d'ici la fin 2006 exposera les grandes lignes des investissements nécessaires pour mettre en œuvre ces programmes et leurs incidences sur la croissance économique et les OMD.
- **Réformes favorisant le développement du secteur privé.** Elles devront viser à réduire le coût des transactions et à améliorer la compétitivité. La privatisation et la restructuration des institutions financières publiques en particulier, devraient être menées à bien, de même que la restructuration et l'éventuelle privatisation de l'entreprise publique d'électricité devrait progresser. Les réformes du cadre réglementaire et du système judiciaire devraient aussi permettre de renforcer le climat des affaires, de favoriser l'investissement privé et d'approfondir l'intermédiation financière. À cette fin, la création d'un secteur du microcrédit viable et convenablement supervisé est essentielle.
- **Renforcement du recouvrement des recettes et de la GFP.** Le Niger devrait certes rester tributaire, dans un proche avenir, de l'aide concessionnelle au développement pour faire face à son important besoin de financement, mais il est nécessaire de renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour contribuer à financer les dépenses liées aux OMD. Des réformes supplémentaires visant à remédier à la fraude fiscale et à accroître le civisme fiscal du secteur informel s'impose. Le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) — en particulier, la mise au point d'un cadre de dépenses à moyen terme, l'amélioration du suivi des programmes prioritaires et le renforcement des contrôles *ex ante* et *ex post* — est crucial pour accroître l'efficacité des programmes de lutte contre la

pauvreté et la mobilisation d'une aide accrue. À cet effet, la bonne exécution du plan d'action à moyen terme élaboré avec l'assistance de la Banque mondiale est essentielle.

B. Perspectives à moyen terme

13. **Au cours des prochaines années, les perspectives sont favorables à une amélioration des résultats économiques**, notamment en raison du vaste effort d'investissement sur ressources extérieures engagé pour accroître la productivité de l'agriculture et des nouvelles initiatives lancées dans les secteurs agroindustriel et minier. Le DSRP en cours d'élaboration par les autorités visera à atteindre un taux de croissance économique relativement élevé. En attendant une analyse approfondie du futur DSRP, les services du FMI prévoient, pour la période 2007–09, une croissance légèrement supérieure à 4 %. L'agriculture devrait bénéficier des efforts continus d'expansion de l'irrigation, de modernisation des techniques culturales et des intrants, ce qui devrait atténuer les risques liés aux conditions climatiques défavorables. Le secteur minier bénéficiera probablement de l'expansion continue des mines d'uranium en activité sous l'effet de l'orientation favorable des cours mondiaux et de l'affermissement de la demande⁹. L'expansion des secteurs du BTP et des services devrait aussi contribuer à la croissance. L'inflation devrait rester faible, en supposant qu'il n'y ait pas de sécheresse grave et la BCEAO devrait poursuivre une gestion prudente de la politique monétaire.



Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-09

(Pourcentage de variation annuelle, sauf indication contraire)

	2005	2006		2007	2008	2009
	Est.	CR06/258	Rev.	Projections		
PIB à prix constants	6.8	3.5	3.4	4.1	4.3	4.5
IPC (fin de période)	4.2	1.1	1.5	2.0	2.0	2.0
Solde des transactions courantes ^{1,2}	-10.1	-12.1	-10.3	-11.5	-11.6	-12.4
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.1	-0.2	-1.6	0.5	1.2	0.9
Solde budgétaire global (engagements) ^{1,2}	-7.5	-11.0	-7.8	-9.3	-9.7	-10.1
Solde de base ³	-2.8	-4.1	-2.7	-3.3	-2.9	-3.0
Dette publique extérieure (fin de période) ¹	51.2	36.3	15.3	17.9	21.1	24.1

Sources: autorités nigériennes, estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage du PIB.

² Dons officiels exclus.

³ Total des recettes intérieures moins total des dépenses hors investissements financés sur ressources extérieures.

⁹ La demande d'uranium devrait s'accroître en raison de la recherche de nouvelles sources d'énergie. Le Niger assure actuellement près de 10 % de la production mondiale d'uranium.

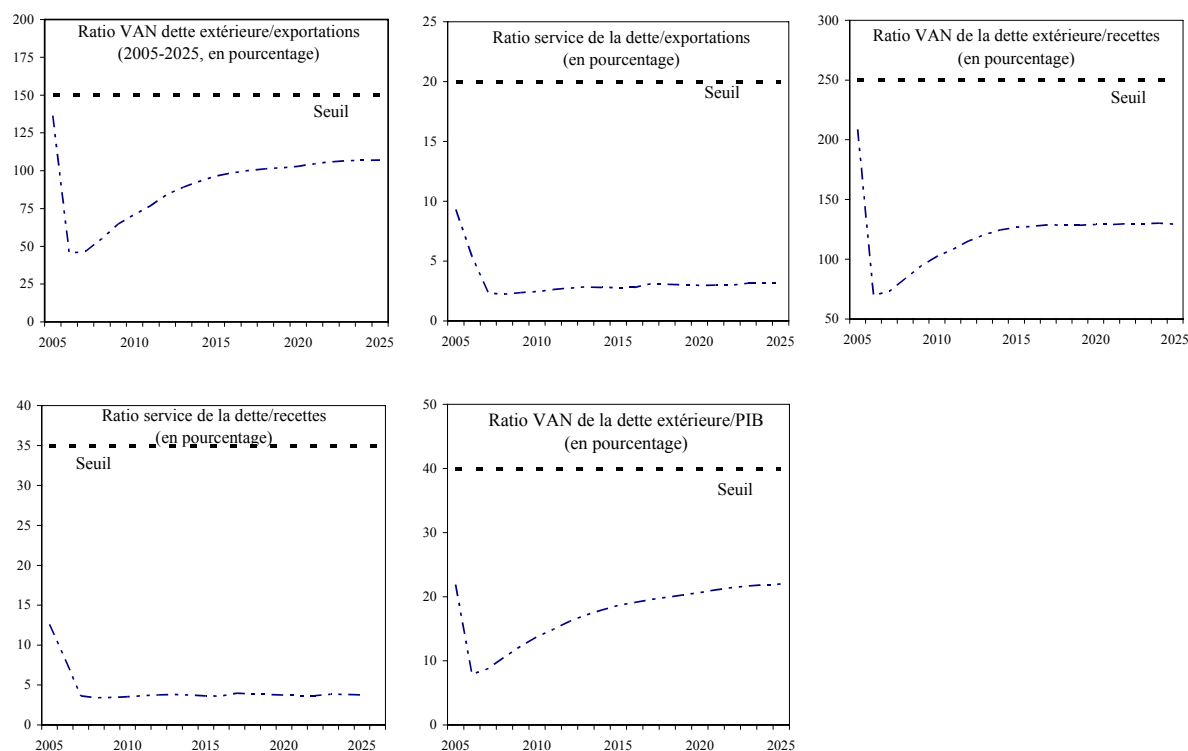
14. **L’objectif budgétaire à moyen terme des autorités**, auquel souscrivent les services du FMI, est de limiter le déficit budgétaire de base à un niveau qui en permette la couverture par des dons et des prêts hautement concessionnels, sans recours au financement intérieur, afin d’assurer le maintien de la viabilité de la dette. À cet effet, les autorités sont déterminées à renforcer le recouvrement des recettes par une réforme complète de l’administration fiscale et douanière. Le DSRP en préparation préconisera sans doute une augmentation des ressources à l’appui d’un programme d’investissement élargi dans les secteurs prioritaires. Le défi majeur sera de veiller à ce que ces ressources comportent un important élément de don.

15. **Le Niger présente un faible risque de surendettement. Si les indicateurs de la dette extérieure à moyen terme restent inférieurs aux seuils fondés sur les politiques mises en œuvre, le poids de la dette devrait s’accroître avec le temps.** Dans le scénario de référence, le ratio de la VAN de la dette aux exportations devrait, selon les projections, augmenter régulièrement pour passer de 46 % en 2006 (incidence de l’IADM comprise) à 107 % environ d’ici 2025, en fléchissant au cours des dernières années pour se stabiliser autour de 2021 (appendice IV). Les autres ratios de la dette devraient s’établir au-dessous des seuils indicatifs fondés sur les politiques mises en œuvre par les pays à faible revenu¹⁰. Il ressort des tests paramétriques que la situation de la dette du Niger est vulnérable à des facteurs exogènes. Un fléchissement temporaire de la croissance des exportations et des conditions d’emprunt moins concessionnelles en particulier, affaibliraient considérablement la viabilité de la dette. Le résultat de l’AVD souligne la nécessité de financer la plupart des nouveaux investissements sur dons. Si les dons n’atteignent pas le niveau requis, la politique de gestion de la dette doit être conduite avec la plus grande prudence, en contractant uniquement des financements hautement concessionnels pour les investissements les plus productifs. Si le Niger reste à l’évidence exposé à un certain nombre de chocs exogènes, les services du FMI estiment, sur la base du cadre de viabilité de la dette, que le pays continue de présenter un risque faible de surendettement.

16. **Les perspectives à moyen terme sont assorties de risques.** Le Niger n’est pas à l’abri de conditions climatiques défavorables, ce qui peut nuire à la croissance et accentuer la pauvreté. Le déficit de concours des donateurs et le manque de progrès dans la mobilisation des recettes intérieures pourraient ralentir la mise en œuvre des programmes prioritaires, freiner la croissance et limiter les avancées vers les OMD. Pour atténuer ces risques, les programmes d’investissement axés sur les secteurs prioritaires doivent impérativement être menés avec la plus grande efficacité et les réformes être mises en œuvre durablement afin de renforcer l’administration fiscale, d’affermir la gestion des dépenses et d’améliorer le climat des affaires, de manière à favoriser la diversification de l’économie.

¹⁰ Dans le classement de la Banque mondiale résultant de l’évaluation des politiques et institutions des pays (CPIA), les résultats du Niger sont considérés comme “moyens”. Les seuils de viabilité de la dette appliqués à ces pays en ce qui concerne les ratios VAN de la dette aux exportations, au PIB et aux recettes, s’établissent respectivement à 150, 40 et 250 %, tandis que le ratio du service de la dette aux exportations est de 20 %.

Indicateurs de la dette extérieure, 2005-2025 (50 % de concessionnalité après IADM)



Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

C. Cadre et politique macroéconomiques pour 2007

17. **Les perspectives pour 2007 sont bien orientées, avec une croissance plus forte, un bas niveau d'inflation et des recettes fiscales accrues pour étayer les dépenses prioritaires.** La croissance du PIB réel se situerait à 4 % environ selon les projections qui se fondent sur la poursuite de l'expansion des secteurs des mines et des services, ainsi que sur de bons résultats du secteur agricole. L'inflation devrait rester faible, autour de 2 % l'an en moyenne. Le déficit des transactions courantes, hors dons, devrait se creuser avec l'augmentation des importations liée au programme d'investissement public financé sur ressources extérieures, mais il serait couvert par les flux d'aide au développement.

Politique budgétaire et réforme des finances publiques

18. **Les autorités ont exprimé leur satisfaction quant à l'efficacité de la surveillance et de l'assistance technique (AT) qu'elles considèrent comme des éléments déterminants du succès des réformes budgétaires.** Elles ont aussi exprimé l'espoir que l'assistance technique se poursuivra.

19. **La loi de finances 2007 prévoit des ressources accrues pour les secteurs prioritaires et maintient la viabilité de la dette.** L'objectif de déficit budgétaire de base est

établi à 3 ⅓ % du PIB. Les recettes intérieures devraient être portées à 12 % du PIB à la faveur de la poursuite des réformes de l'administration fiscale et douanière (voir ci-après). Les dépenses financées sur ressources propres devraient être portées à 15,3 % du PIB, en raison des transferts imprévus au Fonds national de retraite de la fonction publique (en cours de restructuration) et des dépenses prioritaires supplémentaires. Ces dépenses devraient passer de 5,7 % du PIB en 2006 à 6,4 % du PIB : l'essentiel de ces ressources est alloué à l'éducation, à la santé et au développement rural. Les projets financés sur ressources extérieures — dons en particulier — devraient augmenter fortement en raison des grands projets routiers. Le déficit budgétaire devrait être surtout couvert par les concours extérieurs (surtout de la Banque mondiale, de l'UE, de la BAfD et de la France); le financement intérieur net (hors financement du FMI) serait légèrement positif, dénotant une certaine réduction des dépôts consécutive aux tirages accumulés en 2006.

Opérations financières de l'État

	2005		2006		2007
	Est.	Rev.	Prog.	Prog.	
	(Pourcentage du PIB)				
Recettes totales (dons exclus)	10.5	11.3			12.0
Dépenses totales et prêts nets	18.2	19.0			21.3
Solde global (base engagements)	-7.6	-7.7			-9.3
Solde budgétaire de base	-2.8	-2.6			-3.3
Variations des arriérés de paiement	-0.7	-0.3			-0.8
Solde global (base caisse)	-8.3	-8.0			-10.1
Financement	-8.2	-8.0			12.1
Financement extérieur (net)	8.1	11.4			6.0
Dons	5.7	46.3			3.6
<i>dont</i> : Dispositif IADM du FMI	...	42.3			...
Financement intérieur	0.2	-3.4			0.4
Besoin de financement (+)	0.0	0.0			3.7
Financements identifiés	0.0	0.0			3.7
Besoin de financement résiduel	...	0.0			0.0

Sources : autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

20. **Les autorités sont déterminées à poursuivre l'affermissement des résultats en matière de recettes.** Les éléments clés du programme de réforme — informatisation des postes frontière, accroissement des audits fiscaux et du contrôle des exonérations (MPEF, paragraphes 21 et 22) — sont engagés et se renforceront par la suite. Le renforcement des contrôles après dédouanement dans les principaux bureaux régionaux des douanes en particulier constitue un critère de réalisation structurel du programme à fin décembre 2006. En 2007, les réformes seront axées sur la généralisation de l'interconnexion informatique des postes frontières pour l'échange d'informations sur les marchandises en transit comme sur celles déclarées dans les principaux centres douaniers du Niger, ainsi que la simplification des procédures de recouvrement des impôts afin d'encourager le civisme fiscal (critère de réalisation structurel à fin décembre 2007). Les autorités ont toutefois souligné que les réformes se traduiront par une augmentation progressive des recettes et exigent un accroissement significatif des ressources matérielles et humaines allouées aux régies financières. Dans cette optique, les autorités entendent rechercher un complément d'assistance financière et technique auprès des partenaires de développement.

21. **Les autorités ont réaffirmé leur engagement à renforcer la GFP (MPEF, paragraphes 23 et 24).** Elles continueront à appliquer les recommandations du programme PEMFAR qui sera centré sur : i) le renforcement de l'élaboration du budget et son strict alignement sur le cadre de dépenses à moyen terme; ii) l'amélioration de l'exécution et du suivi des dépenses, en privilégiant les programmes prioritaires; iii) la rationalisation des procédures et de la réglementation budgétaires pour éviter les retards dans l'exécution du budget; iv) le renforcement des audits *ex ante* et *ex post* en augmentant la dotation en effectifs et en équipement des régies financières. Dans le cadre d'un projet pilote, les

ministères dépensiers auront accès à des procédures de dépenses informatisées. En outre, les autorités entendent produire des rapport trimestriels d'exécution budgétaire, et procéderont à la mise à jour et à la simplification des comptes du Trésor, critère de réalisation structurel à fin juin 2007.

Politiques extérieures et intégration régionale

22. Les autorités continueront à négocier de bonne foi avec les créanciers non membres du Club de Paris qui subsistent, en vue de conclure des accords d'allègement de dette à des conditions comparables à celles obtenues précédemment.

23. Tout en réaffirmant leur engagement à observer les critères de convergence de l'UEMOA, les autorités ont précisé que certains de ces critères ne pourront être atteint que sur le moyen terme. Les réformes visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures aideront le Niger à progresser vers les seuils régionaux. Ces réformes contribueront aussi, sur le long terme, à réduire le déficit budgétaire. Les autorités ont manifesté leur volonté à poursuivre une politique prudente de gestion de la dette.

Niger et critères de convergence de l'UEMOA				
	UEMOA	Niger		
	Cibles	2003	2004	2005
Critères de premier rang				
Solde budgétaire de base (en % du PIB) ¹	≥ 0	-2.0	-2.2	-1.6
Dette intérieure et extérieure (en % du PIB)	≤ 70	68.2	55.5	49.5
Taux d'inflation annuelle moyen (en pourcentage)	≤ 3	-1.8	0.4	7.8
Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs	√	√	√	√
Critères de second rang				
Masse salariale (en pourcentage des recettes)	≤ 35	37.5	35.3	34.8
Inv. fin. sur ressources intérieures (en % des recettes fiscales)	≥ 20	18.7	20.3	29.0
Déficit extérieur courant, hors dons (en % du PIB)	≤ 5	-8.9	-10.3	-10.1
Recettes fiscales (en pourcentage du PIB)	≥ 17	9.6	10.7	10.1

Source : autorités nigériennes et estimations des services du FMI.

¹ Hors projets financés sur ressources PPTE.

Autres réformes structurelles

24. Les autorités sont attachées à la mise en œuvre du système assoupli de détermination des prix des produits pétroliers adopté en août 2001 (MPEF, paragraphe 19). Elles consulteront le FMI avant toute modification du système. Depuis la fin septembre, le gouvernement n'a pas entièrement répercuté la baisse des prix internationaux, afin de recouvrer les taxes différées au début de 2006, et continuera à le faire jusqu'à ce que ces taxes aient été intégralement recouvrées.

25. **Les autorités amorcent l'approfondissement de l'intermédiation financière** (MPEF, paragraphes 25 et 26). L'accent est mis sur la restructuration et la privatisation des institutions financières publiques et sur la promotion d'institutions de microcrédit viables. Le gouvernement procède à la recapitalisation de FinaPoste, organisme financier indépendant de l'Office national de la Poste. L'institution restructurée, qui dispose d'un vaste réseau d'agences à travers le pays, devrait contribuer à mobiliser l'épargne et à promouvoir l'intermédiation. L'établissement d'un échéancier de remboursement des dépôts gelés de la Poste constitue un critère de réalisation structurel à fin décembre 2007. La privatisation de *Crédit du Niger* en cours actuellement, accroît la compétition dans le secteur bancaire. Pour assurer des services financiers dans les zones rurales — un élément clé de la stratégie de croissance du Niger — les autorités s'emploient, avec le concours de la Banque mondiale, à mettre en place un organe autonome pour le contrôle des institutions de microcrédit. Les autorités élaborent aussi un plan de restructuration de deux principaux établissements de microcrédit qui sont en proie à des difficultés financières.

26. **La réforme du cadre réglementaire et les privatisations visent à améliorer le climat des affaires.** Les autorités ont récemment réduit les formalités à accomplir pour créer une entreprise et continuent d'améliorer le guichet unique pour les nouveaux investissements; un nouveau code minier a été adopté pour stimuler l'investissement¹¹. Les autorités travaillent, avec la Banque mondiale, à la révision du système foncier et au renforcement de la justice, notamment des tribunaux de commerce. Pour remédier au manque de personnel qualifié qui entrave le développement du secteur privé, les autorités s'emploient à créer de nouvelles écoles professionnelles et à renforcer les programmes de formation. Elles privilégient la restructuration et la privatisation de la société d'électricité (NIGELEC) et l'augmentation de l'investissement dans l'infrastructure physique, notamment les réseaux routiers, comme facteur de renforcement de la compétitivité.

IV. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

27. **La base de données économiques du Niger est suffisante pour la surveillance et le suivi du programme; le Niger participe au SGDD** (appendice V). La qualité de l'indice des prix à la consommation (IPC), des données monétaires et des statistiques de balance des paiements est largement satisfaisante. toutefois, la couverture de l'IPC doit aller au-delà de Niamey, et l'actualité des statistiques monétaires et de balance des paiements doit être améliorée, les données de balance des paiements devant en particulier être élargies pour couvrir le secteur informel. La qualité et l'actualité des comptes nationaux et des statistiques de finances publiques appellent des améliorations. Les autorités viennent de créer un bureau de la statistique indépendant et sont déterminées à appliquer les recommandations du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC).

¹¹ En 2006, le Niger est remonté du 169^e au 160^e rang dans le classement du climat des affaires.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. **Les résultats macroéconomiques et la sécurité alimentaire se sont améliorés à partir du dernier trimestre 2005.** La récolte intermédiaire effectuée en fin d'année a contribué à un vigoureux redressement économique et à la contraction de l'inflation en 2005. La récolte normale de 2006 a renforcé la sécurité alimentaire, fait fléchir l'inflation et soutenu l'émergence d'une modeste croissance économique en 2006. Les autorités s'emploient, en étroite collaboration avec les institutions humanitaires des Nations Unies et d'autres donateurs, à renforcer la sécurité alimentaire et à venir en aide aux populations vulnérables.

29. **Les résultats de croissance du Niger restent toutefois inférieurs à son potentiel, les indicateurs sociaux demeurant faibles et la pauvreté omniprésente.** Les faibles capacités de mise en œuvre et la pénurie de ressources ont ralenti l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté et plus particulièrement des efforts visant à améliorer la productivité agricole, à diversifier l'économie et à étendre rapidement la portée des services sociaux. L'économie reste donc vulnérable aux chocs défavorables, comme les sécheresse et peu de progrès ont été réalisés vers les OMD.

30. **Les services du FMI et les autorités conviennent que la mise en place des conditions propices à une croissance économique plus forte et largement répartie et l'amélioration des conditions sociales sont les principaux défis.** Il s'agira, pour stimuler la croissance économique, d'accroître la productivité de l'agriculture par une mise en œuvre rigoureuse des programmes visant à étendre l'irrigation et d'encourager l'utilisation d'intrants modernes. Conjugué à un investissement accru dans la mise en valeur des ressources humaines et dans l'infrastructure physique, ceci aiderait au renforcement des perspectives de croissance du Niger et à l'amélioration des indicateurs sociaux.

31. **Comme les autorités, les services du FMI ont estimé que le prochain DSRP et le cadre de dépenses à moyen terme qui y sera associé entraîneront une forte augmentation des besoins de financement par rapport aux prévisions du programme actuel.** Ils ont encouragé les autorités à agir en concertation étroite avec les partenaires de développement afin de mobiliser l'assistance technique et financière nécessaire, essentiellement sous forme de dons.

32. **Partant du constat que le Niger présente un faible risque de surendettement mais reste vulnérable à divers chocs,** les services du FMI estiment que l'essentiel des financements requis pour les investissements nécessaires devraient être négociés à des conditions de dons.

33. **Les résultats du programme appuyé par la FRPC ont été jusqu'à présent satisfaisants pour 2006.** Tous les critères de réalisation sauf deux, allant à fin septembre 2006 ont été respectés. Les autorités ont pris, depuis lors, les mesures nécessaires pour corriger les dérapages. Accueillant favorablement la révision du programme budgétaire pour l'ensemble de l'exercice 2006, pour tenir compte de la baisse des dépenses par rapport aux niveaux envisagés initialement tant au titre de la sécurité alimentaire que des investissements,

les services du FMI souscrivent à la révision du critère de réalisation relatif au financement budgétaire intérieur à fin décembre 2006. Les services du FMI avalisent aussi la décision des autorités de reporter les ressources non utilisées au budget 2007, tout en les encourageant à renforcer la capacité d'exécution des projets.

34. **Les services du FMI saluent la prépondérance accordée, dans la composition des dépenses du budget 2007, aux programmes prioritaires, parallèlement au maintien de la viabilité de la dette.** L'augmentation attendue des concours des donateurs et la modeste amélioration des recettes intérieures contribueront à l'augmentation des dépenses de santé, d'éducation et de développement rural.

35. **Les mesures que prennent les autorités pour mobiliser les recettes sont appropriées.** Les récentes dispositions prises pour renforcer les contrôles aux frontières et l'audit des moyennes et grandes entreprises ont déjà donné des résultats positifs. Les réformes prévues pour renforcer encore davantage le contrôle des frontières et les inspections fiscales, freiner les exonérations et simplifier les procédures fiscales devraient contribuer à élargir l'assiette de l'impôt et à accroître le civisme fiscal.

36. **Les décisions que prennent les autorités pour améliorer la gestion des dépenses publiques sont opportunes,** en particulier l'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme pour les principaux secteurs, l'informatisation des opérations budgétaires et du Trésor, ainsi que la mise en place d'une liste unifiée des programmes prioritaires. Les efforts doivent néanmoins se poursuivre pour simplifier les procédures budgétaires et renforcer la comptabilité des opérations du Trésor ainsi que les contrôles en amont et en aval. La publication prévue de rapports trimestriels sur l'exécution du budget favorisera la transparence des opérations de l'État.

37. **Les services du FMI exhortent les autorités à mener à bien les réformes engagées dans le secteur financier,** notamment la capitalisation de l'organisme financier de la poste et la privatisation de *Crédit du Niger* (CDN). La solidité du système bancaire (hormis CDN) est globalement satisfaisante. Le succès de la restructuration des institutions de microcrédit et du renforcement du bureau chargé de leur supervision sera crucial pour les efforts visant à améliorer l'accès au crédit du secteur privé.

38. **Les récents efforts menés pour réduire les formalités administratives imposées à l'investissement sont les bienvenues mais des mesures restent à prendre pour réduire les coûts de transaction.** Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre, avec l'assistance de la Banque mondiale, la restructuration et la privatisation de la société d'électricité, la réforme du régime foncier et le renforcement de la justice. Ces réformes aideront à accroître les perspectives de croissance.

39. **Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre le renforcement de l'appareil statistique qui présente encore des lacunes qui entravent le suivi de l'évolution économique.**

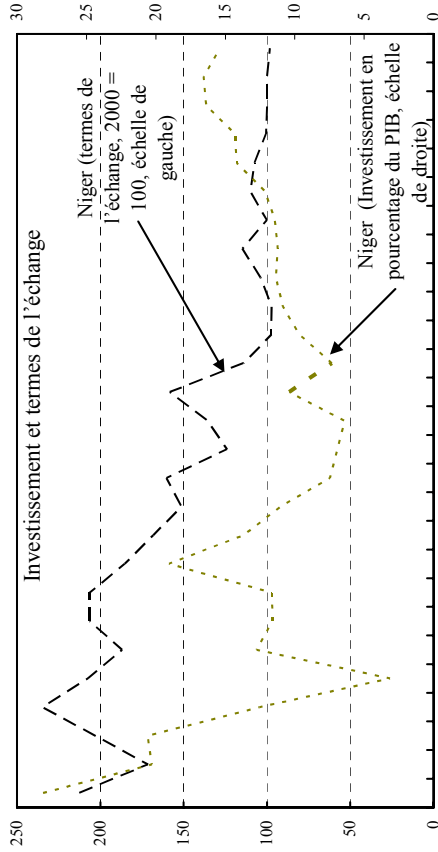
40. **Les services du FMI engagent les autorités à s'accorder avec les créanciers non membres du Club de Paris qui n'ont pas encore octroyé un allègement de dette au Niger au titre de l'initiative PPTE.**

41. **Les risques qui pèsent sur le programme** sont notamment la vulnérabilité de l'économie aux chocs négatifs, d'éventuels déficits de l'assistance des donateurs et l'insuffisance des progrès de la mobilisation des recettes publiques. Toutefois, la détermination des autorités à mener les réformes et le maintien de l'appui des donateurs devraient atténuer ces risques.

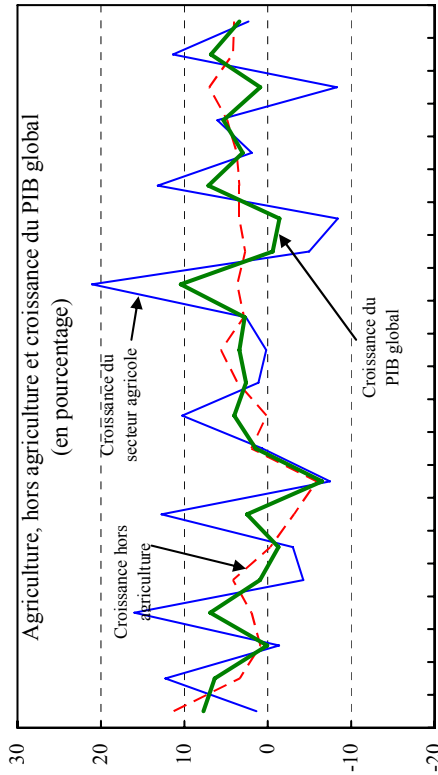
42. **Compte tenu de ce qui précède, les services du FMI recommandent au Conseil d'approuver la demande présentée par le autorités visant à obtenir une dérogation pour la non observation de deux critères de réalisation et pour l'achèvement de la troisième revue.**

43. Les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités nigériennes de publier ce rapport, la lettre d'intention et le MPEF. Ils recommandent que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec le Niger s'effectue selon un cycle de 24 mois, sous réserve de la décision du Conseil sur les cycles de consultation (Décision n° 12794 –(02/76) du 15 juillet 2002, telle qu'amendée).

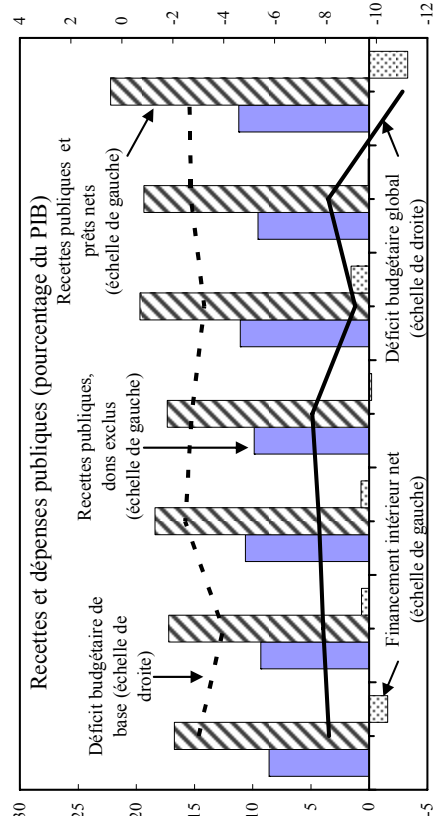
Graphique 1. Niger - Principaux indicateurs macroéconomiques



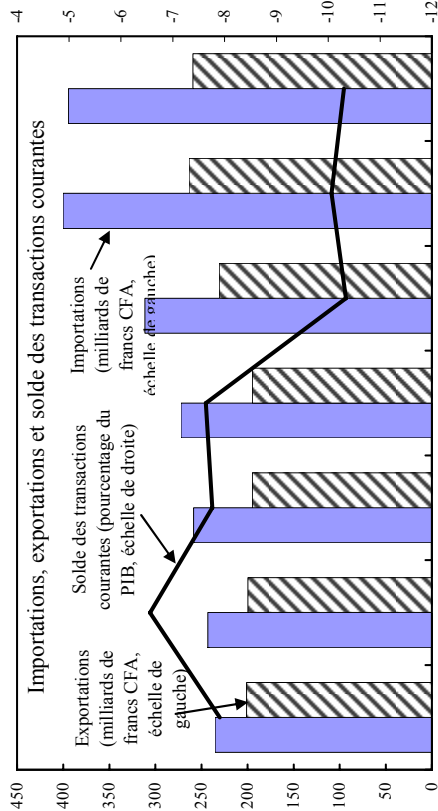
Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.



Sources : estimations des services du FMI; autorités nigériennes.

Tableau 1. Niger — Calendrier prévisionnel de décaissement au titre de l'accord FRPC, 2006-08

Montant (millions)	Date de décaissement	Conditions de décaissement ¹
5,875 DTS	31 décembre 2006	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2006 et conclusion de la troisième revue de l'accord
0,940 DTS	15 janvier 2007	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2006 et conclusion de la quatrième revue de l'accord
0,940 DTS	15 juillet 2007	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2007 et conclusion de la cinquième revue de l'accord
0,940 DTS	15 janvier 2008	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2007 et conclusion de la sixième revue de l'accord

Source : Fonds monétaire international

¹ Outre les conditions générales applicables aux accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Tableau 2 Niger — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–09

	2004	2005	2006		2007	2008	2009
	Estimations		CR06/258 ¹	Progr. révisé	Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	-0.6	6.8	3.5	3.4	4.1	4.3	4.5
Déflateur du PIB	-0.6	8.0	0.0	0.1	2.1	1.9	2.0
Indice des prix à la consommation							
Moyenne annuelle	0.4	7.8	0.0	0.3	2.0	2.0	2.0
Fin de période	3.7	4.2	1.1	1.5	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur							
Exportations, f.à b. (unités, francs CFA)	18.5	14.2	4.8	-1.6	17.4	8.0	6.1
Importations, f.à b. (unités, francs CFA)	14.4	28.4	11.1	-1.4	13.6	6.7	7.4
Volume des exportations	8.4	7.5	2.4	-3.8	12.4	4.1	1.9
Volume des importations	6.1	20.8	8.2	-5.2	9.3	4.1	4.1
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.6	-0.1	-0.2	-1.6	0.5	1.2	0.9
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	2.98	-0.63
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.55	4.15
Finances publiques							
Recettes totales	10.9	8.8	11.1	11.2	12.3	11.4	10.3
Total des dépenses et prêts nets 1/	15.3	2.0	30.2	9.3	18.7	10.8	10.9
<i>dont</i> : dépenses courantes	8.0	-4.3	32.3	18.1	13.4	5.4	11.9
dépenses d'équipement	24.7	10.1	36.3	-0.4	26.0	16.8	9.9
Monnaie et crédit							
Crédit intérieur 2/	24.1	2.3	-14.2	-17.3	7.1
Crédit à l'État (net) 2/	14.8	-6.3	-19.1	-23.8	3.1
Crédit à l'économie 2/	9.3	8.7	4.9	6.5	4.0
Avoirs intérieurs nets 2/	24.3	1.7	-13	-18.1	6.3
Monnaie et quasi-monnaie	20.3	6.5	5.1	6.1	6.3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances publiques							
Recettes totales 3/	11.2	10.5	11.2	11.3	12.0	12.6	13.0
Total des dépenses et prêts nets	20.4	18.1	22.2	19.1	21.3	22.2	23.1
<i>dont</i> : dépenses courantes	11.1	9.2	11.6	10.5	11.2	11.1	11.7
dépenses d'équipement	9.3	8.8	10.6	8.5	10.1	11.1	11.4
Solde budgétaire de base (hors dons) 3/	-3.3	-2.8	-4.1	-2.7	-3.3	-3.0	-3.1
Solde global (base engagements, hors dons)	-9.2	-7.5	-11.0	-7.8	-9.3	-9.7	-10.1
Solde global (base engagements, dons inclus) 3/	-3.5	-1.8	-3.0	-3.7	-5.8	-5.7	-5.9
Investissement brut	16.4	16.5	16.8	15.5	18.0	19.3	19.7
Épargne nationale brute	9.3	9.0	7.4	7.9	7.4	8.6	8.8
Solde des transactions courantes							
Hors dons d'aide budgétaire	-10.3	-10.1	-12.1	-10.3	-11.5	-11.6	-12.4
Dons d'aide budgétaire compris	-7.0	-7.4	-9.4	-7.5	-10.6	-10.7	-10.9
Dette extérieure publique (fin de la période) 5/	57.9	51.2	36.3	15.3	17.9	21.1	24.1
Ratio du service de la dette en pourcentage des :							
Exportations de biens et de services 6/	12.9	9.3	4.3	227.1	2.3	2.2	2.4
Recettes publiques 6/	21.2	16.0	6.9	346.8	3.6	3.4	3.4
(En milliards de francs CFA)							
PIB aux prix courants du marché	1555	1793	1877	1854	1971	2094	2233
Solde global des paiements	-25.9	15.6	41.8	62.2	-77.2	-76.3	-73.5

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements, d'après les ordonnancements émis.

2/ En pourcentage de la masse monétaire en début de la période.

3/ Total des recettes, hors dons, moins les dépenses totales, hors projets d'investissement financés sur ressources extérieures.

4/ Les données et projections relatives au programme comprennent les aides-projets et l'assistance PPTE. Les données réelles comprennent également les dons au titre de l'appui budgétaire.

5/ Y compris obligations envers le FMI et après mise en œuvre du dispositif de l'IADM à partir de 2006.

6/ Après allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, à partir de 2006.

Tableau 3. Niger — Opérations financières de l'État, 2004–09

	2004	2005	2006		2007		2008	2009
	Est.	Est.	CR06/258 ¹	Progr. rév.	CR06/258 ¹	Progr. rév.	Projections	Projections
	(En milliards de francs CFA)							
Total des recettes	173.8	189.0	210.0	210.3	235.7	236.2	263.1	290.3
Recettes fiscales	167.6	181.3	200.8	203.1	223.9	224.3	249.3	271.7
<i>dont</i> : commerce international	87.8	93.9	98.0	98.0	102.1	102.1	109.9	122.8
Recettes non fiscales	1.4	4.9	6.8	4.2	7.8	9.3	10.1	13.4
Revenus des comptes spéciaux	3.9	2.8	2.4	3.0	4.0	2.6	3.7	5.1
Total des dépenses et prêts nets	317.6	323.9	416.9	354.1	391.3	420.4	465.7	516.5
Total des dépenses courantes	172.7	165.3	218.7	195.2	203.4	221.5	233.4	261.1
Dépenses budgétaires	155.8	158.0	211.2	182.4	197.0	207.8	226.7	251.1
Salaires et traitements	59.2	63.0	69.3	68.8	70.7	73.3	75.0	78.0
Matériel et fournitures	50.3	43.6	55.0	48.8	62.5	61.8	69.2	77.8
Subventions et transferts	38.2	31.9	75.2	59.5	50.2	66.2	74.6	85.5
<i>dont</i> : sécurité alimentaire	...	1.4	16.0	2.5	...	0.0	0.0	0.0
Intérêts inscrits à l'échéancier	8.1	10.1	11.7	5.3	13.6	6.5	7.9	9.8
<i>dont</i> : dette extérieure	8.0	8.0	7.0	4.1	8.6	3.8	3.9	4.8
Dépenses des comptes spéciaux	16.9	7.3	7.5	12.8	6.4	13.7	6.7	10.0
Dépenses d'équipement et prêts nets	144.9	158.6	211.0	158.9	187.9	198.9	232.4	255.4
Dépenses d'équipement	144.0	158.8	211.0	157.9	187.9	198.9	232.4	255.4
Financées sur ressources intérieures	34.0	51.0	56.3	47.1	52.0	61.3	74.7	79.6
Sécurité alimentaire	...	0.7	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Jeux de la francophonie	...	7.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ressources PPTE	17.0	22.3	24.5	16.6	36.1	18.7	18.0	18.0
Financées sur ressources extérieures	93.0	85.5	130.2	94.2	99.8	118.9	139.7	157.8
Prêts nets	0.9	-0.2	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dépenses imprévues</i>	...	0.0	-12.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-143.8	-134.8	-206.9	-143.9	-155.6	-184.2	-202.7	-226.2
Solde de base (hors assistance PPTE)	-33.8	-27.0	-52.2	-33.1	-19.7	-46.6	-45.0	-50.4
Solde de base	-50.8	-49.3	-76.7	-49.7	-55.8	-65.3	-63.0	-68.4
Variation des arriérés de paiements	-19.3	-12.4	-5.6	-6.1	-14.0	-15.2	-15.2	-15.2
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	-19.3	-12.4	-5.6	-6.1	-14.0	-15.2	-15.2	-15.2
Solde global (base caisse, dons exclus)	-163.1	-147.2	-212.4	-150.0	-169.6	-199.4	-217.9	-241.4
Financement	163.1	147.2	212.4	149.9	100.5	125.6	131.2	150.3
Financement extérieur	138.6	145.6	262.0	211.9	97.2	117.5	134.7	152.6
Dons	89.2	102.2	175.8	859.0	70.6	70.3	82.3	95.3
Appuis budgétaires	26.5	38.7	25.3	22.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de projets	46.5	45.3	74.2	51.9	59.9	70.3	82.3	95.3
Assistance au titre de l'initiative PPTE	16.2	18.2	16.4	0.0	10.7	0.0	0.0	0.0
Assistance au titre de l'IADM	59.9	784.3
Prêts	64.1	55.0	97.7	75.3	39.9	48.6	57.4	62.5
<i>dont</i> : financement budgétaire	17.6	14.8	41.7	33.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement 3/	-22.4	-14.6	-15.8	-725.1	-15.2	-4.8	-5.0	-5.2
Allègement de la dette (y compris en cours de négociation)	7.7	3.0	4.3	2.8	1.9	3.4	0.0	0.0
Financement intérieur	24.5	1.5	-49.6	-62.0	3.3	8.1	-3.5	-2.3
Secteur bancaire	28.7	-14.8	-53.5	-59.5	3.3	8.1	-3.5	-2.3
<i>dont</i> : FMI (net)	0.6	1.7	-56.7	-56.9	1.5	1.4	0.7	0.0
Secteur non bancaire	-4.2	16.3	3.9	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement non couvert (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	69.0	73.8	86.7	91.1
	(En pourcentage du PIB)							
Total des recettes	11.2	10.5	11.2	11.3	11.8	12.0	12.6	13.0
Total des dépenses et prêts nets	20.4	18.1	22.2	19.1	19.6	21.3	22.2	23.1
Total des dépenses courantes	11.1	9.2	11.6	10.5	10.2	11.2	11.1	11.7
Dépenses d'équipement et prêts nets	9.3	8.8	10.6	8.6	9.4	10.1	11.1	11.4
Solde budgétaire de base	-3.3	-2.8	-4.1	-2.7	-2.8	-3.3	-3.0	-3.1
Solde budgétaire global (base caisse)	-10.5	-8.2	-11.3	-8.1	-8.5	-10.1	-10.4	-10.8
Financement extérieur	8.9	8.1	14.0	11.4	4.9	6.0	6.4	6.8
Financement intérieur	1.6	0.1	-2.6	-3.3	0.2	0.4	-0.2	-0.1
Besoin de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	3.5	3.7	4.1	4.1
	(En milliards de francs CFA)							
<i>Pour mémoire :</i>								
PIBN	1,555	1,793	1,877	1,854	1,994	1,971	2,094	2,233
Flux d'allègement au titre de l'IADM	5.4	...	8.9	11.9	14.3
Dépenses sociales (hors financements extérieurs)	70.3	82.9	...	106.0	...	126.0
Financement intérieur, hors FMI	23.9	-0.2	7.1	-5.1	1.8	6.7	-4.2	-2.3

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Niger — Situation monétaire, 2004–07

	2004	2005	2006	2007
	Déc.	Déc. Est.	Déc. Proj.	Déc. Proj.
(En milliards de francs CFA; en fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	67.9	79.2	139.4	139.4
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	49.0	67.1	132.0	132.0
Banques commerciales	18.9	12.0	7.4	7.4
Avoirs intérieurs nets	165.4	169.4	124.3	140.8
Crédit intérieur	186.4	191.8	148.8	167.6
Créances bancaires nettes sur l'État	85.3	70.5	11.3	19.5
BCEAO 1/	85.6	75.1	15.4	18.2
<i>dont</i> : avances statutaires	33.1	32.1	32.1	26.5
ressources du FMI	73.5	75.2	18.6	20.0
Banques commerciales	-3.5	-7.1	-5.5	-0.1
Autres	3.2	2.5	1.4	1.4
Crédit à l'économie	101.1	121.3	137.5	148.1
Autres postes (net)	-21.0	-22.4	-24.5	-26.8
Monnaie et quasi-monnaie	233.3	248.6	263.7	280.2
Circulation fiduciaire hors banques	97.7	108.1	115.0	122.2
Dépôts privés à l'ONPE (épargne postale)	3.2	2.5	1.4	1.4
Dépôts bancaires	132.5	137.9	147.3	156.6
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)				
Avoirs extérieurs nets	-4.1	4.8	24.2	0.0
BCEAO	-9.8	7.8	26.1	0.0
Banques commerciales	5.8	-3.0	-1.9	0.0
Avoirs intérieurs nets	24.3	1.7	-18.1	6.3
Crédit intérieur	24.1	2.3	-17.3	7.1
Créances bancaires nettes sur l'État	14.8	-6.3	-23.8	3.1
BCEAO	15.2	-4.5	-24.0	1.0
<i>dont</i> : avances statutaires	0.0	-0.4	0.0	-2.1
Banques commerciales	-0.8	-1.5	0.6	2.1
Autres	0.4	-0.3	-0.7	0.0
Crédit à l'économie	9.3	8.7	6.5	4.0
Crédit à l'économie 1/	21.7	20.0	13.4	7.7
Autres postes (net)	0.3	-0.6	-0.9	-0.9
Monnaie et quasi-monnaie	20.3	6.5	6.1	6.3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	6.7	7.2	7.0	7.0

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Variation annuelle en pourcentage.

Tableau 5. Niger — Balance des paiements, 2004–09
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Est.	Est.	CR/06/258	Est.	Projections	
Solde extérieur courant	-109.5	-133.2	-176.1	-139.9	-209.0	-243.3
Balance des biens	-80.8	-136.6	-109.7	-135.2	-143.6	-164.9
Exportations, f. à b.	230.7	263.5	279.3	259.3	304.3	348.8
Uranium	70.1	78.5	78.1	79.6	95.6	103.9
Bétail	26.8	29.1	26.6	23.0	26.5	30.1
Or	10.7	34.2	37.4	33.6	49.6	57.5
Autres exportations	123.1	121.7	137.2	123.1	132.7	143.8
<i>dont</i> : réexportations	21.4	27.3	28.7	28.7	30.2	31.9
Importations, f. à b.	311.5	400.1	388.9	394.5	448.0	478.1
<i>dont</i> : Produits alimentaires	94.6	124.8	116.4	108.0	108.9	111.8
Produits pétroliers	40.5	66.3	66.0	82.1	77.5	82.0
Services et revenus (net)	-96.2	-110.3	-133.7	-98.3	-120.9	-136.4
Services (net)	-89.6	-102.7	-126.1	-92.6	-116.2	-131.3
Revenus (net)	-6.7	-7.6	-7.6	-5.6	-4.7	-5.2
<i>dont</i> : paiements d'intérêts sur dette publ. extérieure	-8.0	-8.0	-7.0	-4.1	-3.8	-4.0
Transferts courants sans contrepartie (net)	67.5	113.8	67.3	93.5	55.5	61.4
Privés (net)	16.2	66.5	17.0	42.4	37.1	42.8
Publics (net)	51.3	47.3	50.4	51.1	18.4	18.7
<i>dont</i> : appuis budgétaires directs	26.5	38.7	25.3	22.7	0.0	0.0
Comptes de capital et d'opérations financières	107.7	140.6	217.9	202.1	131.8	148.1
Compte de capital	52.2	50.3	131.6	839.2	73.9	83.9
Transferts de capitaux privés	5.7	5.0	3.0	3.0	3.6	1.6
Dons liés aux projets	46.5	45.3	74.2	51.9	70.3	82.3
Allègement de la dette (IADM)	0.0	0.0	54.4	784.3	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	55.5	90.3	86.3	-637.1	57.9	64.3
Investissement direct	7.1	7.8	7.3	6.9	7.0	9.8
Investissement de portefeuille	2.5	14.5	6.0	-2.5	2.0	2.1
Autres investissements	46.0	68.0	73.0	-641.5	48.9	52.4
Secteur public (net)	49.8	40.4	82.1	-649.9	43.8	52.4
Décaissements	64.1	55.0	96.7	75.3	48.6	57.4
Prêts budgétaires	17.6	14.8	56.5	33.0	0.0	0.0
Prêts liés aux projets	46.5	40.2	40.2	42.3	48.6	57.4
Amortissement 4/	22.4	14.6	14.6	725.1	4.8	5.0
Autres (net)	-3.9	27.6	-9.1	8.3	5.1	0.0
Erreurs et omissions	-24.1	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-25.9	15.6	41.8	62.2	-77.2	-76.3
Financement	25.8	-15.6	-41.7	-62.1	77.2	76.0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	19.1	-18.4	-44.7	-64.9	0.0	-10.0
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	0.6	1.6	-51.2	-51.9	1.5	0.7
Rééchelonnement obtenu 6/	6.7	2.8	3.0	2.8	3.4	0.0
Besoin de financement non couvert	0.0	0.0	0.0	0.0	73.8	86.0
Financements mobilisés	0.0	0.0	0.0	0.0	73.8	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Pour mémoire :						
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-7.0	-7.4	-9.4	-7.5	-10.6	-10.7
Dons d'aide budgétaire compris (hors dons)	-10.3	-10.1	-12.1	-10.3	-11.5	-11.6
PIB (en milliards de francs CFA)	1570	1793	1877	1854	1971	2094
Taux de change (francs CFA pour 1 dollar EU, moyenne annuelle)	527.6	527.1

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Niger — Remboursements effectifs et projetés au FMI, 2004–2014
(En millions de DTS, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Décaissements effectifs et inscrits à l'échéancier	8.4	11.8	11.8	1.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette au titre de l'encours des décaissements 1/	5.1	3.1	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	3.4	4.0	4.0	3.9
Remboursements au titre du principal 2/	4.5	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.9	3.5	3.5	3.5
Remboursements des intérêts et commissions 3/	0.6	0.6	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
En pourcentage de la quote-part	7.7	4.7	0.5	0.7	0.7	0.7	0.9	5.2	6.0	6.0	6.0
Service de la dette projeté sur les décaissements prévus 4/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	1.7	1.8
Remboursements au titre du principal 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	1.7	1.7
Remboursements des intérêts et commissions 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	2.0	2.6	2.7
Total du service de la dette (décaissements effectués et prévus)	5.1	3.1	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6	3.4	5.3	5.6	5.7
Remboursements au titre du principal 2/	4.5	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.9	4.8	5.2	5.3
Remboursements des intérêts et commissions 3/	0.6	0.6	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
En pourcentage de la quote-part	7.7	4.7	0.5	0.8	0.8	0.8	0.9	5.2	8.0	8.6	8.7
Encours des crédits du FMI	87.2	89.3	23.5	25.4	26.3	26.3	26.2	23.3	18.5	13.3	8.1
En pourcentage :											
des exportations de biens et de services	23.8	21.4	5.8	5.3	5.0	4.7	4.2	3.5	3.1	2.1	1.2
des réserves officielles brutes	56.4	50.2	12.1	12.9	12.3	11.1	10.0	8.8	7.3	5.1	3.0
du PIB	4.4	3.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.5	0.4	0.2
de la quote-part	132.5	135.7	35.7	38.6	40.0	40.0	39.9	35.4	28.1	20.2	12.2
Pour mémoire :											
Assistance PPTE 5/	5.2	7.2	17.7								
Allègement de la dette au titre de l'IADM 5/ 6/	0.0	0.0	59.8								

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur la base des décaissements effectués après le 1er janvier 2005.

2/ Après application des dispositifs IADM et PPTE.

3/ Projections basées sur le taux d'intérêt en vigueur applicable aux ressources FRPC et sur le taux d'intérêt du DTS.

4/ En supposant que le solde à verser au titre de l'accord FRPC en vigueur (4,7 millions de DTS) et l'augmentation des ressources FRPC (9,87 millions de DTS) sont décaissés.

5/ Octroyée sur la base de l'encours le 6 janvier 2006.

6/ L'allègement au titre de l'IADM couvre la totalité de l'encours des créances du FMI à fin 2004 non réglées au moment où le Niger a été admis à bénéficier du dispositif.

Les chiffres correspondent à la part qui s'ajoute à l'allègement PPTE.

Tableau 7. Niger — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1997	2000	2003	2004
1 Éradiquer la pauvreté extrême et la faim				
Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% des moins de 5 ans)	...	40
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	42	...	32	32
2 Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux d'alphabétisation des jeunes, total (% des 15-24 ans)	37
Pourcentage de la cohorte ayant atteint la 5e année d'études primaires	...	74	74	74
Taux d'achèvement des études primaires, total (% du groupe d'âge)	16.6	16.8	19	25
Taux net de scolarisation primaire (% du groupe d'âge pertinent)	...	25	36	39
3 Promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes				
Proportion des sièges détenus par des femmes au Parlement national (%)	...	1	1	1
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	...	68.7	70.8	71.1
Rapport entre les taux d'alphabétisation des filles et des garçons (% des 15-24 ans)	44.2
Proportion des femmes employées dans le secteur non agricole (%)
4 Réduire la mortalité infantile				
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12-23 mois)	35	34	64	74
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	...	159	...	152
Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1.000)	...	270	...	259
5 Améliorer la santé maternelle				
Naissances assistées par du personnel qualifié (% du total)	...	15.7
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, par 100.000 naissances vivantes)	..	1,600
6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies				
Nombre d'orphelins du VIH/SIDA	24,000	24,000
Taux d'incidence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	...	14
Incidence de la tuberculose (par 100.000 habitants)	157.4
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24 ans)	1.00	1
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	19	34.3	49.8	45.5
7 Assurer un environnement durable				
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	...
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population)	12
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	46
Zones protégées (% de la superficie totale du territoire)	7.7	7.7
8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Montant d'aide par habitant (dollars EU courants)	31.3	17.9	35	39.7
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des exp.de biens et services, envois de fonds exclus)	14	8	6	5
Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile (pour 1.000 habitants)	1.6	1.9	7.6	12.8
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 habitants)	0	0.3	1.5	1.8
Ordinateurs personnels (par 1.000 habitants)	0.2	0.4	0.6	0.7
Total du service de la dette (% des exp.de biens et services et des revenus)	20	8	8	8
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	8.2	8	7.8	7.7
PNB par habitant, méthode Atlas (en dollars EU courants)	180	160	180	210
PNB, méthode Atlas (en milliards de dollars EU courants)	1.9	1.9	2.4	2.8
Formation brute de capital (en pourcentage du PIB)	10.9	11.4	14.2	15.9
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	42.7	43.6	44.5	44.7
Taux d'alphabétisation des adultes, total (% des pers. âgées de 15 ans ou plus)	28.7
Population, total (en millions)	10.6	11.8	13.1	13.5
Commerce (en pourcentage du PIB)	40.4	43.5	41.2	41.7

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2006.

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE I
NIGER — LETTRE D'INTENTION

Niamey, le 6 décembre 2006

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C.20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général.

1. Au cours du premier semestre 2006, le gouvernement a mis en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le programme appuyé par la FRPC. Tous les critères de réalisation relatifs à la troisième revue ont été observés, à l'exclusion de ceux sur les arriérés intérieurs pour fin juin 2006 et le mécanisme assoupli de fixation des prix des produits pétroliers. Nous avons pris des mesures pour corriger ces défaillances. En plus, tous les repères structurels jusqu'à fin septembre 2006 ont également été respectés. L'excellente récolte céréalière de 2005 et la bonne récolte de 2006 ont permis une reprise de l'économie après la sécheresse de 2004, réduit les pressions inflationnistes et amélioré la sécurité alimentaire, qui a aussi bénéficié d'un fort soutien des donateurs.

2. Dans les six premiers mois de l'année les dépenses budgétaires sont restées en deçà des estimations du programme, en partie à cause de l'amélioration de la situation alimentaire. tandis que les recettes ont dépassé les prévisions. Ainsi, le déficit budgétaire et le financement intérieur ont été plus faibles que prévu au programme.

3. Le programme pour le reste de l'année 2006 et pour 2007, énoncé dans le mémorandum de politique économiques et financières (MPEF) ci-joint, insiste sur la poursuite de nos politiques et réformes afin de renforcer la croissance économique et de combattre la pauvreté. Dans la dernière partie de 2006, le rythme des dépenses devrait s'accroître pour respecter les enveloppes prévues pour les secteurs prioritaires. Pour 2007 le programme budgétaire qui ressort de la Loi de finances est conforme à notre stratégie de réduction de la pauvreté, notamment par l'augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement rural. Il envisage la poursuite des réformes des administrations fiscale et douanière et de la gestion des dépenses. Le gouvernement entend également mettre en œuvre rapidement les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la croissance. À cet égard, nous entendons finaliser et adopter la version révisée du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2007-09 d'ici la fin de 2006. La réunion prévue avec les bailleurs pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du DRSP révisé — qui

entraînerait des besoins de financement beaucoup plus élevés que le prévoit actuellement le cadre à moyen terme programmé — devrait se tenir au premier trimestre 2007. Un cadre macroéconomique à moyen terme qui tienne compte du nouveau DSRP sera développé au cours de la quatrième revue au titre de la FRPC.

4. Le gouvernement du Niger sollicite l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par la FRPC et l'octroi de dérogations pour la non observation de deux critères de réalisation. Comme par le passé, le gouvernement consent à la publication par le FMI de la présente lettre d'intention, du MPEF, du protocole d'accord technique et du rapport des services du FMI. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs de son programme et prendra toute autre mesure nécessaire à cette fin. Le Niger consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures conformément aux politiques du FMI au sujet de ces consultations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

Signé

Ali Mahaman Lamine Zeine
Ministre des finances et de l'économie

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE II
NIGER — MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
DU GOUVERNEMENT DU NIGER POUR 2006–2007

I. ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Contexte et cadre macroéconomique

1. La situation économique et financière a continué à s'améliorer depuis le dernier trimestre 2005. La récolte agricole intervenue dans la dernière partie de 2005 a atteint des niveaux élevés, en poussant la croissance du PIB à presque 7 % pour l'année, après une baisse d'environ 1 % en 2004. Ceci a conduit à une forte baisse des prix des produits alimentaires dans les derniers mois de 2005; sur la base des chiffres des 8 premiers mois de l'année, on s'attend à ce que l'inflation en 2006 (moyenne annuelle) se situe autour de 0,3 %. La pluviométrie satisfaisante dans la période juillet-septembre 2006 devrait conduire à une récolte normale à la fin de l'année 2006. Grâce à l'amélioration de la situation alimentaire, le nombre des personnes vulnérables qui pourraient nécessiter des mesures d'aide alimentaire a diminué de 1,8 million au début de l'année à environ 1 million en septembre. Le taux de croissance du PIB en 2006 est estimé à 3,5 %.
2. Le compte courant de la balance des paiements devrait rester stable en 2006 avec un déficit de 7,5 % du PIB (7,4 % en 2005), puisque l'accroissement du coût des importations des produits pétroliers d'environ 16 milliards de francs CFA est compensé par la réduction des importations de céréales, très élevées en 2005 à cause de la sécheresse. L'augmentation de la valeur des importations des produits pétroliers en 2006 reflète aussi une augmentation en volume, après le déstockage en 2005 à cause des interruptions d'activité de certaines raffineries dans la région. Compte tenu des dons et prêts projets et de l'aide budgétaire extérieure, les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale attribués au Niger (en excluant l'impact de l'annulation de la dette de l'ordre de 60 milliards de francs CFA accordée par le FMI au titre de l'IADM) resteraient inchangés par rapport à leur niveau de 2005.
3. La croissance du crédit bancaire dans les sept premiers mois de l'année a été élevée (21,6 %) reflétant le soutien à de nouvelles initiatives dans des secteurs clés comme les mines et le télécommunications; elle fait suite à un taux de croissance de 20 % en 2005. Ces taux soutenus reflètent aussi l'entrée en activité récente de nouvelles banques. La masse monétaire a augmenté dans les 7 premiers mois de 12,6 %, du fait de la forte croissance de la circulation fiduciaire (17 %). Les avoirs extérieurs nets du système bancaire (en excluant l'impact de l'IADM) sont restés globalement stables dans les sept premiers mois de l'année. Au cours du deuxième semestre on s'attend à une baisse de la croissance de la masse monétaire qui devrait augmenter sur toute l'année d'environ 6 %.

Politique budgétaire

4. Au cours du premier semestre 2006, le gouvernement a poursuivi des politiques macroéconomiques prudentes et la mise en œuvre des réformes essentielles pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté. Dans cette période, le déficit budgétaire de base, qui exclut les dépenses d'investissement sur financement extérieur, a été limité à 17 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB prévu pour 2006 y compris les investissements financés sur ressources PPTE), nettement plus faible que les 46,5 milliards programmés, du fait de recettes plus élevées que prévu et d'une plus faible exécution des dépenses tant au titre de la sécurité alimentaire que des investissements. Des dépenses plus contenues que prévu pour la sécurité alimentaire ont été rendues possibles par le soutien des bailleurs à ces opérations et par l'amélioration de la situation alimentaire. Toutefois, les ordonnancements au titre de certaines dépenses prioritaires pour les ministères sociaux, à valoir sur ressources PPTE, ont été relativement faibles et une accélération des ordonnancements est en cours dans le deuxième semestre. La reprise économique dans la dernière partie de 2005 et l'amélioration dans l'administration fiscale et douanière — y compris le renforcement des contrôles sur les valeurs en douane et sur les opérations de transit, ainsi que le renforcement du contrôle fiscal des moyennes et grandes entreprises et le renforcement des actions de recouvrement — ont permis d'atteindre un niveau de recettes fiscales de 13 milliards plus élevées que prévu au programme (0,7 % du PIB).

5. Dans ce cadre, tous les critères de réalisation quantitatifs du programme et les repères pour fin juin 2006 au titre de la FRPC ont été observés, à l'exclusion de celui sur les arriérés intérieurs (tableau 1). Le déficit de base plus faible que programmé (un indicateur quantitatif du programme) a conduit à un financement intérieur (critère de réalisation) largement en dessous du programme, notamment après ajustement pour tenir compte des décaissements plus faibles que prévu pour la sécurité alimentaire. Des autres indicateurs quantitatifs, la masse salariale a été en ligne avec le programme, tandis que les recettes budgétaires ont largement dépassé l'objectif. Les critères de réalisations relatifs à la non accumulation d'arriérés extérieurs et à la concessionnalité des nouveaux accords de prêts ont été respectés.

6. Tous les critères de réalisation et repères structurels jusqu'à fin septembre ont aussi été observés, sauf celui concernant le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers (tableau 2). Les critères de réalisation concernaient l'adoption des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes (critère de réalisation continu), la réduction du nombre de contribuables défaillants à la TVA soumis à la compétence de la Direction des grandes entreprises à moins de 5 %, et le nombre des contrôles fiscaux des plus grands contribuables (au moins 60) (deux critères de réalisation), ainsi qu'à l'établissement d'un calendrier pour le contrôle des entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales et douanières (constituant un repère). S'agissant du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, compte tenu du fort accroissement des prix internationaux et des pressions sociales, le gouvernement a consenti des différés d'impôts en juillet, août et septembre 2006. La moins value de recettes pour cette période est estimée à environ 200 millions de francs CFA.

7. Le soutien des donateurs aux opérations de sécurité alimentaire a permis d'aider les populations vulnérables avec des ventes ciblées à des prix modères et des distributions gratuites et d'accroître fortement le stock de sécurité. Ainsi le Système national de sécurité (SNS) a bénéficié jusqu'à fin septembre, de concours des bailleurs pour 7,9 milliards de francs CFA qui ont été utilisés soit pour des ventes de céréales à prix modérés, soit pour la reconstitution du stock de sécurité de la Cellule crise alimentaire (CCA). Celui-ci devrait atteindre environ 16.000 tonnes à fin octobre. Par ailleurs, l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) a reçu à fin septembre des décaissements budgétaires de 3,5 milliards et des concours extérieurs de 2,7 milliards de francs CFA qui lui ont permis d'effectuer des achats de riz local dont une partie a été revendue à prix modérés et de renforcer le stock de sécurité. Des décaissements additionnels de concours budgétaires pour 1,5 milliard sont programmés. Compte tenu des achats en cours, son stock devrait atteindre le niveau de 30.000 tonnes à fin octobre et le stock conjoint OPVN/CCA environ 46.000 tonnes. Des décaissements ultérieurs dans les prochains mois pour renforcer le stock de sécurité sont prévus par la Banque islamique de développement (2,6 milliards de francs CFA) et par l'Union européenne (3,9 milliards de francs CFA) qui devraient permettre d'accroître ultérieurement le stock de sécurité d'environ 30.000 tonnes. Par ailleurs, des décaissements ultérieurs au titre des fonds nutritionnels et des intrants agricoles pourraient atteindre 7 milliards de francs CFA et des soutiens budgétaires au Système d'alerte précoce (SAP) pourraient avoir lieu. Au total, les soutiens budgétaires et extérieurs en 2006 pourraient atteindre environ 32 milliards de francs CFA en 2006, à comparer aux 51 milliards estimés en mars 2006.

La gestion des dépenses publiques

8. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du programme PEMFAR (gestion des dépenses publiques), qui bénéficie de l'assistance d'un nombre de partenaires techniques et financiers. En particulier, le gouvernement a :

- i) finalisé le cadre des dépenses à moyen terme pour le secteur rural 2007-09 et celui de l'enseignement post-primaire; ii) préparé un plan d'action pour renforcer le contrôle financier qui inclut la préparation d'un manuel de procédures, une formation sur la nouvelle nomenclature budgétaire et la passation des marchés publics. Par ailleurs, une nouvelle Direction générale de contrôle des marchés publics a été établie par ordonnance du 18 août 2006 avec le but de renforcer les structures de contrôle et d'audit interne des dépenses publiques. En dépit de ces actions, le gouvernement est conscient que des efforts additionnels sont nécessaires pour accroître l'efficacité des contrôles dans l'engagement de la dépense et la passation des marchés. Des actions sont aussi en cours pour rendre plus rapide le processus d'engagement de la dépense et son ordonnancement. À cette fin, une salle pilote est en cours d'installation au ministère de l'économie et des finances pour permettre aux administrateurs de crédits de saisir leurs opérations courantes, d'obtenir les approbations nécessaires de la direction du budget ainsi que des informations sur les paiements effectués par le Trésor. De même, au niveau

régional, les administrateurs de crédits et aux contrôleurs financiers de viser les engagements conformes et constater le service fait, qui a pris des retards, devrait avoir lieu en juin 2007. De même, les centres de sous ordonnancement (CSO) (chargés des crédits délégués — représentant 20 % environ du total des crédits budgétaires) sont en cours d'informatisation, ce qui permettra une remontée plus rapide de l'information sur l'utilisation des crédits délégués et une communication rapide avec les paieries du Trésor dans les régions.

9. Concernant le suivi de l'exécution des dépenses, des améliorations ont lieu. La nomenclature budgétaire est satisfaisante, bien que des améliorations restent à faire dans la classification fonctionnelle; elle contient une table pour identifier les dépenses visant la lutte contre la pauvreté. Ceci a permis de faciliter le suivi de l'exécution des dépenses et notamment des dépenses prioritaires contenues dans la liste unifiée qui a été établie en septembre 2005 et fait partie intégrante de crédits de la Loi des finances 2006.

10. Concernant la régularisation des comptes du Trésor, les balances d'entrée des gestions 1997-2002 sont intégrées dans les écritures du Trésorier général en accord avec la Chambre des comptes. Toutefois, pour les gestions antérieures à 1996, la réintégration des balances d'entrée n'a pas encore été réalisée; cette réintégration sera effectuée avant fin juin 2007 (critère de réalisation), après adoption des lois de règlement des gestions de 1987 à 1996. Ceci permettra d'établir la balance consolidée des comptes de l'État au 31 décembre 2002, comprenant les soldes 1997 et antérieurs.

II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DE 2006

Politique budgétaire

11. Le programme budgétaire pour l'année 2006 a été révisé pour tenir compte de la mise en œuvre plus lente que prévu de certains programmes de dépenses et pour l'impact de l'annulation de la dette accordée par l'IDA et la BAD, estimé à 3 milliards de francs CFA. Les dépenses totales à l'exclusion des projets sur financement extérieur seraient de 27,8 milliards de francs CFA moindres que prévu au programme (1,5 % du PIB). Ceci provient essentiellement de moindres dépenses pour la sécurité alimentaire, de plus faibles charges d'intérêts envers les créanciers extérieurs du fait de l'IADM, et des contraintes dans la capacité d'exécution des projets sur financement intérieur. L'effort du côté des recettes continuera sur la base du programme à moyen terme établi par l'administration fiscale et douanière. L'objectif est d'atteindre un niveau de 203 milliards de francs CFA de recettes fiscales, soit un accroissement de 2 milliards par rapport à l'objectif initial, et 210 milliards de francs CFA de recettes totales (11,3 % du PIB), correspondant au niveau programmé. S'agissant de la douane, deux mesures importantes pour fin décembre 2006 sont prévues : i) l'achèvement de l'interconnexion informatique entre les deux bureaux frontaliers de Torodi et de Gaya et ceux de Niamey, pour assurer un suivi rigoureux de la marchandise qui est dédouanée dans le bureau de

Niamey (repère structurel); ii) la mise en place dans les trois plus importantes directions régionales des douanes des unités de vérification ex-post de la valeur des importations et des exonérations (critère de réalisation). La Direction générale des impôts poursuivra son effort de réduction du nombre des contribuables défaillants, relevant de la Direction des petites et moyennes entreprises (DPME), bien que l'objectif de 10 % pour fin décembre 2006 ne pourra pas être atteint, puisque les entreprises soumises à la DPME, qui ont fortement augmenté, incluent beaucoup qui ne sont pas en activité; de ce fait l'objectif a été révisé à 25 % (repère structurel). Des efforts accrus seront conduits dans le contrôle de la destination finale des marchandises exonérées et la coordination entre la DGI et la DGD sera renforcée.

12. Sur cette base, le déficit budgétaire de base pour 2006 est estimé à 49,7 milliards de francs CFA (2,7 % du PIB), contre 76,7 milliards programmés (4,1 % du PIB). Compte tenu de la réduction des arriérés intérieurs prévue de 6,1 milliards, le déficit budgétaire sur base caisse devrait atteindre 53,2 milliards de francs CFA. Du côté des financements, eu égard aux remboursements à la BCEAO de 4,1 milliards découlant de la nouvelle convention signée en juillet 2006 concernant le règlement de l'avance statutaire et aux aides budgétaires extérieures estimées à 11 milliards de moins que programmé (56 milliards de francs CFA contre 67 milliards au programme), le financement intérieur net, hors opérations avec le FMI devrait diminuer de 5,1 milliards de francs CFA, contre un financement positif de 7 milliards de francs CFA prévu au programme.

Reformes structurelles

13. Le groupe de travail chargé de l'évaluation de la dette et des arriérés intérieurs, qui avait établi un rapport préliminaire en août 2005 sur l'évolution dans la période 1999-2004 des arriérés recensés à fin 1999, a actualisé ces données à fin juin 2006. À cette date, l'encours des arriérés intérieurs est évalué à 137 milliards de francs CFA, excluant les dettes envers la BCEAO qui ont fait l'objet d'un accord de consolidation en juillet 2006. La plus grande partie des arriérés est due aux fournisseurs privés et publics (71 milliards). La dette au titre de dépôts au Trésor des budgets annexes, comptes spéciaux, collectivités locales, dépôts d'épargne et la CNSS est aussi élevée (44 milliards). Pour améliorer le suivi de la gestion de la dette et des arriérés intérieurs, le Centre autonome d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) sera renforcé en moyens humains et matériels, ce qui permettra, entre autres, des actualisations trimestrielles de la situation des arriérés. Au cours de 2006, la réduction des arriérés est programmée pour 6,1 milliards de francs CFA, la majeure partie ayant trait aux salaires et à l'incidence des avancements. En 2007, la réduction des arriérés est programmée pour 15,2 milliards. Un plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs inventoriés à fin 1999 sera établi avant fin décembre 2006 (repère structurel).

14. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes du secteur financier. S'agissant du Crédit du Niger (CdN), le consultant chargé de conseiller le gouvernement dans cette privatisation a finalisé son rapport diagnostic et son rapport sur les options de privatisation.

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, un accord est intervenu avec la BCEAO sur un calendrier de remboursement de la dette de CdN envers la Banque centrale. L'appel d'offres pour la manifestation d'intérêts de la part des investisseurs potentiels sera lancé en décembre 2006.

15. La restructuration de l'Office national des postes et de l'épargne (ONPE) est en cours, avec rétablissement de deux entités, Niger Poste et sa filiale Fina Poste. Pour permettre à Fina Poste de respecter le ratio de fonds propres et demander l'agrément de la Banque centrale comme établissement financier, l'État mettra à la disposition de cette entité le montant de 1 milliard de francs CFA avant fin décembre 2006. Ce montant sera considéré comme un remboursement partiel des 4,8 milliards de francs CFA des dépôts d'épargne gelés de l'ancien ONPE. Le texte réglementaire définissant les modalités de remboursement du montant total des dépôts gelés sera adopté avant fin décembre 2007 (critère de réalisation). Une partie de ces dépôts sera remboursée en 2007 (1,4 milliard de francs CFA) et le reste avant fin 2009. Par ailleurs, pour assurer l'équilibre de gestion de Niger Poste qui assure un service universel, l'État s'est engagé à inscrire le montant de subvention nécessaire dans son budget. Pour l'exercice en cours cette subvention, équivalent à 0,4 milliard de francs CFA, sera déboursée avant fin décembre 2006.

16. Pour renforcer la supervision du secteur de la micro finance, un projet de décret a été préparé pour la création d'une agence de régulation. Ce décret sera adopté avant fin décembre 2006 (repère structurel). Des mesures sont en cours d'examen pour restructurer deux importantes institutions en difficulté financière (Taimako et MCPEC).

III. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2007

A. Le cadre macroéconomique

17. Le taux de croissance du PIB en 2007 est prévu atteindre 4 %, reflétant une performance favorable de l'agriculture (y compris l'élevage) de l'activité minière et de la construction. Le secteur minier devrait bénéficier d'un accroissement de la production d'uranium suite à de nouveaux investissements et à la reprise de l'exploitation de l'or après les interruptions techniques qui ont eu lieu en 2006. Le taux d'inflation est prévu à 2 %. Le déficit de la balance des paiements courants devrait augmenter à environ 10,63 % du PIB, en dépit de l'accroissement attendu des exportations d'uranium et d'or, puisque les importations devraient s'accroître à cause de l'augmentation des projets d'investissements à financement extérieur, et des autres dépenses budgétaires. En tenant compte des aides budgétaires et des appuis aux projets provenant de l'extérieur, les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale pourraient rester stables. Les perspectives de croissance à moyen terme sont en train d'être examinées dans le cadre de la révision de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) pour 2007-09 et seront présentées en détail à l'occasion de la quatrième revue au titre de la FRPC.

B. La politique budgétaire

18. La politique budgétaire aura comme objectif de mettre plus de ressources à la disposition des secteurs prioritaires — en cohérence avec les cadres de dépenses à moyen terme pour l'éducation, la santé et le développement rural élaborés récemment — tout en préservant la soutenabilité de la dette. Ainsi le déficit budgétaire de base passerait de 49,7 milliards de francs CFA (2,7 % du PIB) à 65,3 milliards (33 % du PIB), qui serait de 0,5 % du PIB plus élevé que le déficit initialement programmé pour 2007. Les recettes budgétaires devraient dépasser légèrement, de 1 milliard de francs CFA (0,1 % du PIB), les prévisions établies dans le Mémorandum de juin 2006, sous l'effet de la poursuite des améliorations apportées aux administrations douanière et fiscale et des mesures structurelles additionnelles envisagées pour 2007 (voir infra). Ainsi, les recettes atteindraient le ratio de 12 % du PIB révisé, contre 11,8 % au programme.

19. Les dépenses totales hors charges d'intérêts et projets sur financement extérieur seront plus élevées que prévu au programme initial de 17 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB). Les dépenses additionnelles sont allouées surtout à des transferts plus élevés que prévu au Fonds national de retraite et à un supplément de dépenses pour les programmes prioritaires, grâce à la marge de 7 milliards de francs CFA qui résulte de moindres charges d'intérêt à la suite de l'IADM. Ceci reflète l'engagement du gouvernement de renforcer les programmes visant à stimuler la croissance et réduire la pauvreté, en cohérence avec les cadres de dépenses à moyen terme adoptés, y compris la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et des consultations pour les femmes enceintes. Ainsi, les dépenses (investissements financés sur ressources extérieures exclus) pour les secteurs prioritaires de l'éducation, la santé et le développement rural devraient augmenter sensiblement. Les projets d'investissements sur financement extérieur, et surtout sous forme de dons, augmenteront de manière sensible, grâce aux efforts mis en œuvre pour accroître la capacité d'exécution.

20. Le programme budgétaire pour 2007 est entièrement financé. Avec une réduction programmée des arrières intérieurs de 15,2 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB), le déficit sur base caisse, hors projets sur financement extérieur, atteindrait 80,5 milliards de FCFA (4,1 % du PIB). Compte tenu de l'assistance budgétaire extérieure attendue de 73,8 milliards de francs CFA (notamment de la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, la France et la Belgique), le financement intérieur net, hors tirages sur le FMI atteindrait 6,7 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB). Si le financement intérieur net dépasse légèrement le montant envisagé au programme initial (de 1,8 milliard de francs CFA), sur les deux années 2006-07, le financement intérieur, hors opérations avec le FMI, sera plus faible que prévu initialement.

Réformes des administrations douanière/fiscale et de la gestion des dépenses publiques

21. L'effort de mobilisation de recettes se basera sur la poursuite des réformes en cours au niveau des Directions générales des douanes et des impôts. Concernant l'administration douanière, la priorité sera accordée à : i) la plus efficace utilisation des données qui proviendront de l'interconnexion des bureaux frontaliers avec ceux de Niamey où les opérations de dédouanement sont effectuées; ii) l'achèvement de la migration vers Sydonia ++ au niveau du bureau de Torodi et des bureaux de l'intérieur; iii) l'interconnexion progressive des bureaux frontaliers avec ceux des chefs lieu de régions, pour assurer un meilleur suivi jusqu'aux opérations de dédouanement qui sont effectuées au centre de destination; iv) la meilleure prise en charge des marchandises et un meilleur suivi des entrepôts et des opérations de transit à travers l'interconnexion informatique entre les deux bureaux de Niamey et le site central de la direction générale; v) l'assainissement de la profession de commissionnaire en douane agréé qui ne doit être exercée que par ceux qui présentent des garanties de fiabilité; vi) la meilleure prise en charge à partir des ports d'arrivée des marchandises destinées au Niger, avec l'exploitation des bordereaux de suivi de cargaison à la disposition des armateurs; vii) le renforcement du suivi des exonérations et la limitation stricte des exonérations pour certains produits alimentaires et les hydrocarbures.

22. Concernant la Direction générale des impôts, les plus importantes mesures envisagées sont les suivantes : i) l'exploitation des recoupements effectués par le service d'enquête et recherche sur les fournisseurs et clients des entreprises; ii) l'introduction d'un régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles qui représentent une formalité trop lourde (critère de réalisation pour fin décembre 2007); iii) le renforcement des contrôles conjoints douanes-impôts sur les entreprises bénéficiant d'exonérations et le suivi des utilisations des produits exonérés; iv) la mise en réseau de la direction générale avec les services régionaux; v) l'actualisation du fichier des entreprises de la DGE conformément au seuil de 100 millions de chiffre d'affaires (repère structurel pour fin mars 2007); vi) pour la DPME, poursuite des contrôles ponctuels pour faire respecter l'obligation de dépôt des déclarations.

23. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques se poursuivra sur une série d'axes qui comprennent : i) le renforcement de la préparation du budget de l'État pour incorporer intégralement les données des cadres de dépenses à moyen terme; ii) le renforcement du suivi des dépenses au niveau de l'engagement, ordonnancement, liquidation, paiement, avec une attention particulière aux dépenses prioritaires; iii) la révision des procédures de régulation budgétaire pour éviter des rigidités qui retardent l'exécution du budget; v) le renforcement des structures de contrôle (contrôleurs financiers, inspection des finances, Chambre de comptes), grâce à des efforts de formation et de recrutement; vi) la réduction des délais dans l'établissement des comptes de l'État et la préparation des lois de règlement.

24. Les mesures ponctuelles dans ces domaines incluent : i) la publication des données sur l'exécution du budget de l'État (base consommation des crédits budgétaires

et l'exécution des dépenses sur les lignes de la liste unifiée des dépenses prioritaires) initialement sur base semestrielle, pour arriver à un rythme trimestriel à fin 2007; la publication de l'exécution budgétaire de 2006 avant fin mars 2007 constitue un repère structurel; ii) l'achèvement de l'informatisation des centres de sous-ordonnement; iii) l'établissement avant fin juin 2007 de la balance consolidée des comptes de l'État au 31 décembre 2002, comprenant les soldes 1997 et antérieurs (critère de réalisation); iv) la réduction du nombre des comptes des déposants au Trésor, avec la fermeture des comptes qui ne sont pas mouvementés et des comptes qui présentent des soldes débiteurs. La fermeture des comptes débiteurs sera effectuée avant fin juin 2007 (repère structurel).

C. Monnaie, crédit et réforme du secteur financier

25. La politique monétaire au niveau régional continuera à être conduite avec l'objectif de contenir l'inflation et maintenir les réserves de change à un niveau adéquat. En 2007, le crédit à l'économie devrait continuer la croissance soutenue observée au cours des années récentes, après une période de stagnation, et pourrait atteindre environ 7,7 %. Le crédit net à l'État devrait augmenter seulement faiblement. Les avoirs extérieurs nets devraient augmenter en mesure contenue. La croissance de la masse monétaire pourrait atteindre 6 %.

26. La restructuration du système financier se poursuivra en 2007. L'appel d'offres pour la privatisation du Crédit du Niger sera lancé avant fin février 2007, sur la base de la liste des manifestations d'intérêt qui seront exprimées avant fin décembre 2006. La Fina Poste sera aussi pleinement opérationnelle en début 2007. S'agissant des deux principales institutions de micro finance en difficulté, les autorités veilleront à la mise en œuvre de leur plan de restructuration avec le soutien des partenaires de développement. L'agence de régulation du secteur de la micro finance sera dotée de moyens humains et techniques adéquats pour exercer ses fonctions d'une manière efficace.

D. Gestion et viabilité de la dette extérieure

27. Le gouvernement continuera de poursuivre une politique prudente de gestion de la dette extérieure suite à l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les conséquences de l'IADM sur la soutenabilité de la dette seront prises en compte dans notre stratégie de réduction de la pauvreté révisée qui inclura un plan d'utilisation des ressources provenant de l'allègement de la dette pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire. Afin de préserver les acquis de l'IADM, les autorités continueront à contracter uniquement des emprunts comprenant un élément de don d'au moins 50 % en 2007. Pour assurer la mise en œuvre de cette politique, la direction de la dette publique du ministère de l'économie et des finances a été renforcée par des sessions de formation et des acquisitions de matériel avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

E. Autres mesures structurelles et questions liées à la SRP

28. Le gouvernement confirme son engagement d'utiliser le document du SRP comme l'instrument pour mobiliser les ressources des partenaires de développement pour atteindre les objectifs du millénaire. Le gouvernement est en train de finaliser le nouveau document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) pour la période 2007–09, en consultation avec la

société civile, les régions et les partenaires de développement. Le DSRP révisé tient notamment compte des résultats des enquêtes réalisées récemment pour actualiser les données sur la situation de la pauvreté. Par ailleurs, la relation entre les cadres des dépenses à moyen terme, les stratégies sectorielles et la croissance a été analysée avec l'appui de la Banque mondiale et du PNUD. L'élaboration du projet final de la SRP est prévue pour mi-novembre 2006. Le document sera soumis à un atelier national de validation et présenté à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année. Une table ronde des bailleurs pour mobiliser les appuis financiers techniques est prévue au début 2007. Dans l'intervalle, une note d'actualisation de la mise en œuvre de la SRP en 2004 et 2005 a été récemment achevée.

29. S'agissant des prix au détail des produits pétroliers, le gouvernement continuera à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix selon les dispositions du décret d'août 2001. Si les prix internationaux du carburant baissaient à l'avenir, le gouvernement ne réduira pas les prix au détail jusqu'à ce que les différés d'impôts consentis dans la période juillet-septembre 2006 aient été récupérés. Dans le cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement consultera les services du FMI concernant l'adoption de mesures appropriées.

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

30. Le suivi du programme se basera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des critères de réalisation structurels, y compris certains continus, et des repères quantitatifs et structurels (tableaux 1 et 2a et 2b). La définition des critères de réalisation et des repères est présentée dans le protocole d'accord technique. Les plafonds sur le financement intérieur, nets de la position envers le FMI, seront ajustés pour les écarts de l'aide budgétaire extérieure par rapport aux prévisions du programme. Ceci devra permettre l'exécution du programme des dépenses prioritaires pour la lutte contre la pauvreté et dans le cas d'une plus value, une exécution plus rapide de ce programme. Dans le cas d'une moins value de l'aide budgétaire extérieure par rapport aux prévisions du programme, les plafonds trimestriels sur le financement intérieur seront ajustés à la hausse jusqu'à un maximum de 15 milliards de francs CFA. Dans le cas d'une plus value, les plafonds sur le financement intérieur ne seront pas ajustés à la baisse pour les premiers 5 milliards de francs CFA. La quatrième revue au titre du programme sera achevée avant fin mai 2007, la cinquième avant fin novembre 2007 et la sixième avant l'expiration de l'accord au titre de la FRPC.

Tableau 1a. Niger — Critères de réalisation et objectifs indicatifs pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars		Fin juin		Fin septembre		Fin décembre	
	Objectifs indicatifs	Prog.	Critères de réalisation	Prog.	Objectifs indicatifs	Prog.	Critères de réalisation	Prog.
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs								
(Cumulé à partir du 31 décembre 2005)								
Financement intérieur net de l'État 1/2/	6.1		10.8		17.6		6.7	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État (montant cumulé jusqu'à fin 2005) 3/	3.4		6.3		11.4		15.2	
Pour mémoire :								
Assistance budgétaire extérieure exceptionnelle 4/	5.3		18.5		34.6		68.6	
B. Continuous quantitative performance criteria								
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'État	0.0		0.0		0.0		0.0	
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale d'échéance inférieure ou égale à 1 an 5/	0.0		0.0		0.0		0.0	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale d'échéance supérieure à 1 an 6/	0.0		0.0		0.0		0.0	
C. Objectifs indicatifs								
(Cumulé à partir du 31 décembre 2006)								
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) 7/	-8.9		-24.8		-41.2		-65.3	
Recettes budgétaires 8/	56.8		113.3		170.6		236.2	
Masse salariale 9/	18.3		36.6		54.9		73.3	
Accumulation des arriérés de paiements intérieurs de l'État	0.0		0.0		0.0		0.0	

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1/ Critères de réalisations pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 6/, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 7,5 milliards de FCFA à fin juin, de 15 milliards de FCFA à fin septembre 2005 et de 7,0 milliards de FCFA à fin décembre 2005. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus de plus de 3,0 milliards de FCFA, le plafond sera ajusté pro tanto à la baisse, à due concurrence de l'excès de décaissements au dessus de ces 3,0 milliards de FCFA, à l'exclusion des décaissements additionnels utilisés pour une réduction des arriérés de paiement intérieurs au delà de la réduction programmée.

3/ Minimum.

4/ Aide extérieure, incluant l'allègement traditionnel de la dette mais excluant le financement du FMI, l'assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTe, et nette du service de la dette et du paiement des arriérés.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement; élément de libéralité de 50 % au minimum à partir de 2006.

7/ Minimum, défini comme les recettes totales (hors dons et produit du règlement des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques) moins dépenses totales (hors dépenses d'investissement financées par l'aide extérieure). Si le niveau d'aide budgétaire, tel que défini dans la note 4, devait être supérieur aux montants programmés de plus de 5 milliards de francs CFA, le solde budgétaire de base serait ajusté pro tanto à la baisse.

8/ Minimum. Exceptés : i) le produit du règlement des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques nigériennes; ii) le produit de la privatisation des entreprises publiques qui est inclus dans le financement.

9/ Le champ de la masse salariale est défini dans le protocole d'accord technique.

Tableau 1b. Niger — Critères de réalisation et objectifs indicatifs pour 2006
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars		Fin juin		Fin septembre		Fin décembre	
	Prog.	Objectifs indicatifs Prog. Adj.	Est.	Prog.	Objectifs indicatifs Prog. Adj.	Est.	Prog.	Objectifs indicatifs Prog.
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs (Cumulé à partir du 31 décembre 2005)								
Financement intérieur net de l'État 1/2/	27.8	27.8	-2.2	44.2	46.4	6.2	-9.1	-5.1
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État (montant cumulé jusqu'à fin 2005) 3/	2.0	2.0	-4.6	2.8	2.8	-2.7	4.2	6.1
Pour mémoire :								
Assistance extérieure exceptionnelle 4/	5.2	...	6.3	7.0	...	4.7	55.1	48.3
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue								
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'État	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale d'échéance inférieure ou égale à 1 an 5/	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale d'échéance supérieure à 1 an 6/	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs (Cumulé à partir du 31 décembre 2005)								
Solde budgétaire de base (base engagements, PPTTE exclus)	-21.8	...	-4.6	-35.6	...	-17.0	-31.7	...
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) 7/	50.1	...	51.1	92.7	...	106.2	154.0	-49.7
Recettes budgétaires 8/	17.2	...	17.2	34.5	...	34.2	51.9	210.3
Masse salariale 9/	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	...	68.8
Accumulation des arriérés de paiements intérieurs de l'État	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	...	0.0

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1/ Critères de réalisations pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 6/, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 7.5 milliards de FCFA à fin mars 2005, de 7.5 milliards de FCFA à fin juin, de 15 milliards de FCFA à fin septembre 2005 et de 7.0 milliards de FCFA à fin décembre 2005. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus de plus de 3.0 milliards de FCFA, le plafond sera ajusté pro tanto à la baisse, à due concurrence de l'excès de décaissements au dessus de ces 3.0 milliards de FCFA, à l'exclusion des décaissements additionnels utilisés pour une réduction des arriérés de paiement intérieurs au delà de la réduction programmée.

3/ Minimum.

4/ Aide extérieure, incluant l'allègement traditionnel de la dette mais excluant le financement du FMI, l'assistance intermédiaire dans le cadre de l'initiative PPTTE, et nette du service de la dette et du paiement des arriérés.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement, élément de libéralité de 50 % au minimum à partir de 2006.

7/ Minimum, défini comme les recettes totales (hors dons et produit du règlement des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques) moins dépenses totales (hors dépenses d'investissement financées par l'aide extérieure). Si le niveau d'aide budgétaire, tel que défini dans la note 4, devait être supérieur aux montants programmés de plus de 5 milliards de francs CFA, le solde budgétaire de base serait ajusté pro tanto à la baisse.

8/ Minimum. Exceptés : i) le produit du règlement des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques nigériennes; ii) le produit de la privatisation des entreprises publiques qui est inclus dans le financement.

9/ Le champ de la masse salariale est défini dans le protocole d'accord technique.

Tableau 2a. Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme 2006

Mesure	Date	Commentaire
Critères de réalisation structurels		
Appliquer le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers défini au paragraphe 15 du MPEF et au paragraphe 22 du PAT.	Continu	Non exécuté
Adopter des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes et assurer un suivi continu du respect de ces indicateurs, accompagné de l'élaboration de rapports mensuels de la mise en œuvre à l'intention du FMI.	Continu	Exécuté
Réduire le nombre des contribuables défaillants soumis à la compétence de la Direction des grandes entreprises (DGE) à un maximum de 5 %.	Fin septembre 2006	Exécuté
Assujettir à contrôle fiscal au minimum 60 des plus gros contribuables soumis à la compétence de la DGE avant la fin septembre 2006.	Fin septembre 2006	Exécuté
Mettre en place dans les trois plus importants bureaux régionaux des douanes, des unités de vérification ex-post de la valeur des importations et des exonérations	Fin décembre 2006	En cours
Repères structurels		
Établir un calendrier pour le contrôle des entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales et douanières, visant une couverture de 30 % des droits et taxes exonérés par an.	Fin juin 2006	Exécuté
Réduire le nombre des contribuables de taille moyenne défaillants, soumis à la DPME, à un maximum de 10 %.	Fin décembre 2006	Modifié (voir tableau 2b)
Informatiser les bureaux de douanes pour le suivi du transit des marchandises entre Torodi et Niamey, incluant des échanges électroniques de messages.	Fin décembre 2006	En cours

Tableau 2b . Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme décembre 2006-décembre 2007

Mesures	Date	Observation
Critères de réalisation structurels		
Application de la formule de fixation des prix des produits pétroliers adoptée le 1 ^{er} août 2001 (paragraphe 29 du MPEF).	Continu	
Adoption des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes et assurer un suivi continu du respect de ces indicateurs, accompagné de l'élaboration des rapports mensuels de la mise en œuvre à l'intention du FMI.	Continu	
Mise en place dans les trois plus importants bureaux régionaux des douanes, des unités de vérification ex-post de la valeur des importations et des exonérations.	Fin décembre 2006	
Établissement de la balance consolidée des comptes de l'État au 31 décembre 2002, comprenant les soldes 1997 et antérieurs (paragraphe 24 du MPEF).	Fin juin 2007	
Adoption d'un texte réglementaire définissant les modalités de remboursements des dépôts d'épargne gelés de l'ex ONPE sur une période de deux ans (paragraphe 15 du MPEF).	Fin décembre 2007	
Instauration du régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles (paragraphe 22 du MPEF).	Fin décembre 2007	
Repères structurels		
Païement de la contribution de l'État au capital de Fina Poste.	Fin décembre 2006	
Établissement d'un plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs inventoriés à fin 1999 au terme de l'audit de 2005.	Fin décembre 2006	
Adoption du décret sur l'établissement de l'agence de régulation du secteur de la micro finance.	Fin décembre 2006	
Réduction du nombre des contribuables défaillants de taille moyenne, soumis à la Direction des petites et moyennes entreprises (DPME), à un maximum de 25 %.	Fin décembre 2006	
Informatisation des bureaux de douanes pour le suivi du transit des marchandises entre Torodi et Niamey, incluant des échanges électroniques de messages.	Fin décembre 2006	
Déboursement de la subvention annuelle de service universel de 380 millions de francs CFA à Niger Poste.	Fin décembre 2006 et fin décembre	
Sollicitation des offres pour la privatisation de Crédit du Niger aux investisseurs sélectionnés.	Fin février 2007	
Actualisation intégrale du fichier des entreprises de la DGE conformément au seuil de 100 millions de chiffre d'affaires.	Fin mars 2007	
Publication des données sur l'exécution du budget de l'État (base consommation des crédits budgétaires) pour 2006, et l'exécution des dépenses 2006 sur les lignes de la liste unifiée des dépenses prioritaires.	Fin mars 2007	
Régularisation des comptes des déposants au Trésor qui sont débiteurs et clôture des comptes de dépôts inactifs.	Fin juin 2007	

APPENDICE I — PIÈCE JOINTE II
NIGER — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Niamey, le 6 décembre 2006

1. Ce protocole d'accord technique met à jour les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) approuvé par le Conseil d'administration du FMI en janvier 2005 (Rapport du FMI sur le pays no. 05/79). Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour décembre 2006, mars 2007, juin 2007, septembre 2007 et décembre 2007 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint en date du 6 décembre 2006. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximaux de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues par les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période

de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette. La dette extérieure ne comprend pas les bons du Trésor ni les obligations émises en francs CFA sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

b) L'État est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

c) Les arriérés de paiements extérieurs sont des obligations échues et non éteintes. Les arriérés de paiements intérieurs sont des obligations échues et non éteintes, y compris les restes à payer au niveau du Trésor, d'ancienneté supérieure à 120 jours.

d) Les obligations de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette publique).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Financement intérieur net de l'État

Définition du critère de réalisation

3. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme : i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-après; ii) du financement intérieur net non bancaire de l'État (y compris les titres d'État émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales), le produit de la cession des actifs de l'État, et les recettes de privatisation nettes du coût des réformes structurelles auquel ce produit est affecté.

4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales et les obligations cautionnées. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (excluant le financement net du FMI au titre de la FRPC mais incluant les titres d'État), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

5. Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO et le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

6. Le financement intérieur net non bancaire comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation des comptes de diverses consignations au Trésor.

7. L'objectif pour fin décembre 2006 est basé sur la variation de l'encours du financement intérieur net à l'État à partir du 31 décembre 2005; les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Facteurs de correction

8. Le plafond trimestriel du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette et du paiement des arriérés, excèdent les prévisions du programme ou leur sont inférieurs. L'aide budgétaire inclut l'allègement de la dette par l'IADM. Le facteur de correction du montant de l'aide budgétaire extérieure est calculé à partir du 1^{er} janvier 2006 pour l'objectif de fin décembre 2006, et à partir du 1^{er} janvier 2007 pour les objectifs de 2007.

9. Si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure excèdent les prévisions jusqu'à un montant de 5 milliards de francs CFA, les plafonds trimestriels du financement intérieur net ne seront pas ajustés à la baisse. Pour tout excès de décaissement au-dessus de 5 milliards de francs CFA, les plafonds du financement intérieur net seront corrigés à la baisse du montant de l'excès.

10. À l'inverse si, à la fin de décembre 2006 et de chaque trimestre en 2007, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 15 milliards de francs CFA.

11. Les montants épargnés par le Niger sur le service de sa dette, suite à l'application du dispositif PPTE continueront à être transférés sur un compte à la Banque centrale et utilisés pour financer les programmes de réduction de la pauvreté visés dans la Loi de finances et conformes au document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Délais de transmission des données

12. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs

Définitions du critère de réalisation

13. Les arriérés de paiements intérieurs sont constitués par : i) les arriérés identifiés à fin 1999 sur la base de l'audit effectué par le Ministère des finances en 2005; ii) les restes à payer au Trésor à fin 2005 et non versés au 30 septembre 2006. Le montant des arriérés sera réduit au minimum des montants indiqués dans le tableau I annexé au MPEF. L'objectif pour fin décembre 2006 est basé sur la variation de l'encours des arriérés intérieurs à partir du 31 décembre 2005; les objectifs trimestriels pour 2007 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2006 et la fin de chaque trimestre de 2007.

14. Le Centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CADDIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Délais de transmission

15. Les données concernant l'encours (ventilé par créancier), l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Réduction des arriérés de paiements extérieurs

Définition du critère de réalisation

16. La dette de l'État est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette (y compris les notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

17. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État du Niger

Définition du critère de réalisation

18. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 50 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances de 15 ans ou plus est calculé en utilisant comme taux d'actualisation, la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) que le FMI obtient à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéance de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

19. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI, aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts, ni aux notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Délais de transmission

20. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition du critère de réalisation

21. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les notes à court terme émises en francs CFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

22. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

E. Prix des produits pétroliers

Définition du critère de réalisation

23. Les autorités continueront à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix au détail des produits pétroliers selon les dispositions du décret d'août 2003. À partir du mois de juin 2006, au cas où les prix internationaux évolueront à la baisse, aucune baisse de prix au détail n'interviendra jusqu'à la récupération intégrale de tous les impôts différés dans la période juillet-septembre 2006. Par ailleurs, le mécanisme d'ajustement des prix établi dans le décret d'août 2001 sera appliqué sans changement de taxes ou octroi de différés d'impôts ou réduction des marges pour la compagnie importatrice. Dans le cas d'une situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement se concertera avec le FMI concernant l'adoption des mesures appropriées.

III. OBJECTIFS INDICATIFS

A. Définitions

24. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes des comptes spéciaux, mais ne comprend pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

25. La masse salariale de la fonction publique est un autre objectif indicatif du programme. Les données sur la masse salariale proviennent des comptes budgétaires et ne comprennent pas les salaires versés pour la réinsertion des ex-membres des formations rebelles, les indemnités de soins médicaux et de formation, les cotisations du budget à la caisse nationale de retraite et les remboursements de salaires. La masse salariale comprend les coupons de paiement en espèces.

26. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires de l'État, comme définies au paragraphe 23, et les dépenses budgétaires totales (nettes des dépenses d'investissement financées par les bailleurs de fonds, mais en incluant les dépenses financés sur ressources PPTE).

27. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler des arriérés intérieurs tels que définis au paragraphe 2 c). Ainsi, le montant des restes à payer au Trésor de plus de 120 jours

n'augmentera pas dans la période allant de fin décembre 2005 à fin décembre 2006, et également les périodes entre fin décembre 2006 et fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2007.

B. Délais de transmission

28. Ces informations seront communiqués mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

29. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :

- des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses sociales et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs;
- le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et la variation des arriérés (arriérés existants à fin 1999) et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois;
- des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la liste unifiée et la situation des dépenses sur ressources PPTTE (sur la base des ordonnancements), dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre;
- des données trimestrielles sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre;
- des données mensuelles sur le service de la dette. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

B. Secteur monétaire

30. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan de banques individuelles;
- la situation monétaire (provisoire);
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;

- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

31. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
 - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

32. Les autorités communiqueront aux services du FMI :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, mensuellement, dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux préliminaires dans les six mois à compter de la fin de l'année;
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

33. Les autorités communiqueront les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;
 - outre décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.

F. Récapitulatif des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette de l'État vis-à-vis du système bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) incluant le détail des recettes et dépenses y compris le remboursement des arriérés existants à fin 1999 et la variation des restes à payer (RAP) au Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer au Trésor (total et RAP à plus de 120 jours)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses inscrites sur la liste unifiée et des dépenses financées sur ressources PPTE	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Données monétaires et financières	Situation monétaire	Mensuelle
Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles		Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs		Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Indicateurs prudentiels de supervision bancaire		Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements		Balance des paiements	Annuelle
	Révisions de la balance des paiements	Variable	À compter de la révision
Dette extérieure	Encours et remboursement des arriérés extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail des conditions liées aux nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Appendice II. Niger — Relations avec le FMI
(au 31 octobre 2006)

I. Statut : date d'admission : 24 avril 1963; régime : Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	65,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Niger	57,19	86,92
Position de réserve du FMI	8,61	13,09

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,0
Avoirs	0,07	0,71

IV. Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)	17,63	26,79

V. Accords financiers :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	31/01/2005	30/01/2008	26,32	17,63
FRPC	22/12/2000	30/06/2004	59,20	59,20
FRPC	12/06/1996	27/08/1999	57,96	48,30

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (millions de DTS, sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal					0,09
Commissions/intérêts	<u>0,14</u>	<u>0,471</u>	<u>0,47</u>	<u>0,47</u>	<u>0,47</u>
Total	10,96	11,51	11,31	0,47	0,56

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Aide engagée au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	20/12/2000
Total de l'aide promise par les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	663,10
dont : FMI (millions de dollars EU)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date du point d'achèvement	avril 2004
II. Décaissement du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	31,22
Aide intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement complémentaire au titre des intérêts perçus ^{2/}	2,74
Montant total décaissé	33,96

^{1/} L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement complémentaire a lieu au point d'achèvement et correspond aux intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, non décaissé durant la période de transition.

VIII. Mise en œuvre de l'IADM :

Total de l'allègement de la dette (millions de DTS) ^{1/}	77,55
dont : IADM	59,82
PPTE	17,73

^{1/} L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à bénéficier du dispositif et remplissant les conditions requises. L'allègement de la dette couvre la totalité du stock de la dette envers le FMI à fin 2004, restant dû au moment où le pays membre est admis à bénéficier de cet allègement. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et les ressources propres du FMI, ainsi que par les montants décaissés par les pays membres au titre de l'initiative PPTE (voir section VII ci-dessus).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. L'évaluation a permis de constater les progrès du renforcement du dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis 2002, date de la précédente évaluation.

La BCEAO publie maintenant une série complète d'états financiers audités et des améliorations ont été faites pour mieux aligner la communication de l'information financière sur les normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion et la prévention des risques, de même que le suivi des recommandations des audits internes et externes a été renforcé.

La nouvelle évaluation a mis en évidence un certain nombre d'aspects dans lesquels les acquis doivent être consolidés. Les principales recommandations ont trait aux améliorations à apporter à la procédure d'audit externe (notamment par l'adoption d'une politique de rotation formelle), en dehors du renforcement de la transparence des états financiers par l'application intégrale des normes IFRS et à la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le dispositif de change, commun à tous les pays membres de l'Union, est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée au franc français. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % et sa valeur par rapport au franc français est passée de 50 à 100 FCFA. Le 31 décembre 1998, il a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro. Le 30 septembre 2006, le DTS valait 764,96 francs CFA.

XI. Consultation au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Niger se déroulent selon le cycle normal de 24 mois. Les dernières ont eu lieu à Niamey en avril 2004 et ont figuré à l'ordre du jour des travaux du Conseil d'administration le 28 juin 2004.

XII. Assistance technique:

Département	Prestataire	Période d'exécution	Objet
FAD	Services du FMI	juin 2000	Examen des statistiques de finances publiques et amélioration des procédures budgétaires
FAD	Services du FMI	février 2001	Administration fiscale et douanière
FAD	Services du FMI	avril 2001	Comptabilité publique, procédures de dépenses publiques et nomenclature budgétaire
FAD	Expert résident	avril 2001 à ce jour	Élaboration du budget, comptabilité publique et informatisation de l'exécution du budget
FAD	Expert résident	juin 2001 à mai 2003	Assistance en matière d'administration fiscale
FAD	Services du FMI	mai 2002	Comptabilité publique et tableau des opérations financières de l'État (TOFE)
STA	Services du FMI	janvier 2003	Mission de statistiques multisectorielles
FAD	Services du FMI	octobre 2003	Politique fiscale et administration des régions financières
STA	Services du FMI	mars 2005	RONC
FAD	Services du FMI	septembre 2005	Politique fiscale et administration des régions financières

XIII. Représentant résident

M. Pierre La Porte est représentant résident au Niger depuis décembre 2005.

Appendice III. Niger — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale

(au 30 octobre 2006)

Partenariat pour la stratégie de développement du Niger

1. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Niger, adopté en janvier 2002, présente un diagnostic complet de la pauvreté dans ce pays et énumère les principaux enjeux de son développement. Les autorités en ont confirmé les principales orientations dans un deuxième rapport d'étape qui a été préparé dans le cadre d'une concertation à laquelle toutes les parties prenantes ont participé, puis validé par les autorités. Les services de la Banque mondiale et du FMI rédigent actuellement une note d'évaluation conjointe (JSAN). La stratégie de réduction de la pauvreté du Niger décrite dans le DSRP est bien conçue et repose sur quatre piliers : i) un cadre macroéconomique qui assure la stabilité économique et financière tout en stimulant une croissance durable et vigoureuse; ii) le développement de secteurs productifs, notamment dans les zones rurales; iii) l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base; et iv) la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles. Les autorités ont commencé à utiliser le DSRP pour améliorer la coordination des efforts de développement, notamment les activités appuyées par les bailleurs de fonds.

2. Lors du forum des bailleurs de fonds tenu à Niamey les 7 et 8 juin 2003, les donateurs ont réaffirmé qu'ils souscrivent au DSRP comme point d'ancrage stratégique de leur assistance ainsi qu'à un passage progressif du financement de projets à celui de programmes; ils ont souligné la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de leurs politiques et de leurs procédures. Le forum a abouti à la signature d'un protocole d'accord par lequel tous les bailleurs de fonds se sont engagés à coordonner leur aide au secteur de l'éducation. Les troisième (2004) et quatrième (2005) rapports de mise en œuvre du DSRP ont été transmis au FMI et à la Banque mondiale en octobre 2006. Les commentaires présentés par le FMI, l'UE, le PNUD et la Banque mondiale en décembre 2005 y ont été intégrés. Du fait des lenteurs constatées au démarrage de la préparation des documents analytiques de référence, le gouvernement accuse du retard pour la préparation du deuxième DSRP dont la rédaction devrait être achevée à fin décembre 2006. Le secrétariat du DSRP prépare une mission à Washington pour des entretiens techniques sur le deuxième DSRP, après la diffusion du projet de DSRP prévue pour fin novembre 2006. La Banque mondiale a mis en place un fonds fiduciaire DSRP pour appuyer la préparation du DSRP révisé, ainsi qu'un fond de fiducie destiné à intégrer la problématique du genre à la stratégie.

Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file

3. **Privatisations et réforme du cadre réglementaire.** La libéralisation et la privatisation de secteurs publics clés, comme les télécommunications et l'approvisionnement en eau, ont été réalisées grâce à un crédit de l'IDA. Toutefois, la privatisation de la société d'électricité (NIGELEC) a été retardée, principalement en raison de la difficulté à trouver des entreprises privées disposées à investir les 60 à 100 millions de dollars EU nécessaires à l'expansion et à la modernisation du réseau de distribution. Celle de la société de distribution en gros de produits pétroliers (SONIDEP) a échoué en partie à cause des difficultés à trouver des

partenaires privés étrangers ayant une bonne assise financière, désireux d'investir au Niger. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités ont révisé les objectifs et l'approche de la fourniture d'infrastructures par le secteur privé, dans l'optique du renforcement de la gouvernance de certaines entreprises publiques (NIGELEC, SONIDEP) et de la création d'un organisme public pour la mise en œuvre des réformes nécessaires. Le FMI est aussi un partenaire stratégique dans ce dialogue, notamment à travers la mise en application continue du système de détermination des prix des produits pétroliers.

4. **Développement rural.** La Banque mondiale contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement rural visant à réduire la vulnérabilité et à stimuler la production de revenus qui repose sur trois grands axes : i) amélioration des débouchés économiques ouverts aux populations rurales; ii) protection des populations rurales contre les risques, renforcement de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles; iii) renforcement de la capacité des institutions publiques et organisations paysannes à améliorer la gestion du secteur rural. Un plan d'action intégrant les 14 programmes de la stratégie de développement rural a été adopté par décret en octobre 2006. La transition vers une approche de budget de programme pour le secteur rural a été enfin achevée avec l'adoption par décret, en octobre 2006, d'un CDMT regroupant les quatre ministères dépensiers. L'assistance de la Banque à ce secteur est fournie dans le cadre des opérations en cours, directement liées à la stratégie de développement rural, notamment : le projet d'irrigation privé II, destiné à accroître la production et la rentabilité des cultures irriguées à haute valeur effectuées par des petits exploitants, par l'application de techniques simples à faible coût; le projet d'urgence acridienne destiné à réduire la vulnérabilité du Niger à d'autres invasions acridiennes par un appui au renforcement des stratégies de prévention (systèmes d'alerte et de réaction précoces par exemple) et de maîtrise des risques au plan national et régional; et le programme d'action communautaire qui appuie la mise en place de mécanismes décentralisés de financement des communautés villageoises et communales, et la promotion de systèmes communautaires de gestion des écosystèmes.

5. **Éducation.** Dans le cadre de l'initiative de mise en œuvre accélérée ou Fast Track Initiative (FTI), le gouvernement a établi un plan de développement décennal de l'éducation (PDDE) pour 2003-2013 en collaboration avec la Banque mondiale et les bailleurs de fonds. Les principaux objectifs du programme du gouvernement, surtout centré sur l'enseignement primaire sont : i) accroissement de l'accès à l'éducation de base formelle et non formelle, en particulier pour les enfants des zones rurales, les filles et les populations démunies; ii) amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation; iii) développement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle du secteur de l'éducation à l'échelle centrale et régionale, et délégation accrue des compétences exercées à l'échelon communautaire. Un programme relatif à l'enseignement post-primaire est aussi en cours d'élaboration et aidera à établir un cadre stratégique destiné à assurer une expansion durable des segments secondaires et autres du système, pour répondre à la demande croissante provenant des élèves ayant achevé leur scolarité primaire. L'opération de prêt d'investissement de la Banque (Projet d'éducation de base de 30 millions de dollars EU) en cours, appuie le renforcement de l'accès des populations démunies aux services sociaux, qui constitue l'un des piliers fondamentaux du DSRP. En outre, le premier prêt d'appui à la politique de développement (Crédit à la réforme rurale et sociale CRRS-I) approuvé en juin 2006 aide le gouvernement à : i) exécuter les réformes visant à donner aux population un meilleur accès à l'éducation de

base de qualité acceptable; ii) améliorer la gestion et la répartition des effectifs; iii) promouvoir la gouvernance et la responsabilisation par l'échange d'information et la démarginalisation des communautés en matière d'éducation. Dans le cadre de l'initiative Fast Track, la Banque a facilité la création d'un fonds commun alimenté par les bailleurs de fonds pour financer le PDDE. Ce fonds est actuellement gelé suite aux conclusions de l'audit qui a révélé des dysfonctionnements dans la gestion des ressources. Le gouvernement prend les dispositions nécessaires en vue de la levée de cette suspension au début 2007.

6. **Santé.** La Banque a collaboré avec le gouvernement à l'élaboration des orientations stratégiques pour le développement du secteur de la santé. En 2002, le gouvernement a adopté une stratégie décennale de la santé (2002-2011) dont l'objectif principal est d'accroître encore l'accès aux services de santé (de 47 % en 2000 à 80 % en 2011) et de réduire l'incidence des maladies infectieuses par la promotion d'une double approche, incluant notamment la prévention. Pour rendre cette stratégie opérationnelle, le gouvernement a arrêté un plan de développement quinquennal pour la santé en janvier 2006. En janvier 2006 toujours, la Banque a approuvé un crédit SWAP de 35 millions de dollars EU qui couvre des volets de santé génésique et de lutte contre le paludisme. Les séries de CRRS aident le gouvernement à consolider et à améliorer le secteur de la santé avec : i) le renforcement de la gestion des ressources humaines par le recrutement de 715 agents qualifiés en 2006; ii) l'amélioration de l'exécution du budget pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour les dépenses prioritaires; iii) la réforme du système de recouvrement des coûts pour améliorer l'accès aux soins de santé

7. **Population.** La capacité du Niger à diminuer les niveaux de pauvreté et à atteindre les OMD est limitée par un taux de croissance démographique élevé, estimé à 3,3 % par an. Le gouvernement a récemment reconnu la nécessité de contrôler la dynamique de sa population. En 2004, le gouvernement a été doté d'un nouveau ministère de la population et de l'action sociale. Récemment, la politique nationale de la population de 1992 a été révisée, ce qui est un pas significatif vers l'élaboration d'un programme national structuré. À la demande du gouvernement, une opération démographique multisectorielle est à l'étude à la Banque, pour faire face au défi de la croissance démographique accélérée. Le gouvernement envisage aussi de lancer une stratégie de communication et de sensibilisation pour réaliser un consensus national sur les questions relatives à l'amélioration de la condition et de la protection des femmes et à l'abaissement des taux de fécondité. Dans cette optique, les séries de CRRS appuieront : i) le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur les mariages précoces et la planification familiale; ii) la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer la condition des femmes, notamment l'organisation d'un forum national pour forger le consensus à ce sujet.

8. **Suivi des indicateurs de pauvreté.** La Banque a étroitement collaboré avec le gouvernement pour l'élaboration du profil de la pauvreté qui a servi de fondement au diagnostic de la pauvreté inscrit dans le DSRP. Si ce diagnostic a été jugé complet et exhaustif dans la note consultative conjointe des services de la Banque et du FMI, il repose néanmoins sur les données de l'enquête sur les ménages de 1993. La mise à jour de la base de données existante est donc une priorité pour le gouvernement. Un recensement national vient d'être achevé et une nouvelle enquête sur les ménages qui sera financée pour partie par le gouvernement et par la Banque est à l'étude en vue d'un démarrage en avril 2007. Une

enquête démographique et sanitaire est en voie de conclusion et celle sur les indicateurs fondamentaux du bien-être financée par la Banque en 2005 a été achevée en mai 2006 et validée lors de l'atelier organisé à cet effet à Niamey. Elle offre une mise à jour des indicateurs sociaux nécessaire pour la mise à jour du DSRP et pour l'évaluation des progrès vers ses objectifs. Avec d'autres bailleurs, la Banque conseille aussi les autorités sur le renforcement des mécanismes institutionnels destinés au suivi et à l'évaluation de la pauvreté dans le cadre du DSRP. La Banque a par ailleurs financé la révision de l'évaluation participative de la pauvreté de 2001, pour contribuer aux efforts déployés par le gouvernement pour actualiser et renforcer la base de données sur la pauvreté et l'évolution sociale.

Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI

9. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** En concertation avec d'autres partenaires extérieurs du Niger, la Banque mondiale et le FMI ont fourni une assistance aux autorités pour la préparation de son DSRP. Depuis l'achèvement du document, les deux institutions conseillent les autorités sur les affinements et la mise en œuvre de la stratégie. Les quatre rapports intérimaires de mise en œuvre du DSRP ont été élaborés avec l'assistance de la Banque mondiale, du FMI et d'autres partenaires pour le développement du Niger.

10. **Viabilité de la dette.** En avril 2005, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont entériné un cadre conjoint d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu. Une AVD conjointe Banque/FMI s'inscrivant dans ce cadre a été effectuée en septembre 2005. L'AVD montre que le risque de surendettement du Niger reste élevé, malgré la réduction significative de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Il ressort de l'AVD que la situation de la dette du Niger : i) se détériorerait considérablement en cas de choc ou d'affaiblissement de la performance économique; ii) est particulièrement sensible aux conditions et à la composition des financements extérieurs. Les autorités doivent donc maintenir le cap des politiques et réformes macroéconomiques saines, en privilégiant tout particulièrement les mesures de promotion de la croissance et de gestion prudente de la dette. Le besoin immédiat de renforcement des capacités techniques et institutionnelles de gestion de la dette a été souligné par la Banque et le FMI. Diverses mesures visant à renforcer la cellule de gestion de la dette extérieure ont été prises à titre de repères structurels des programmes FRPC. Les services de la Banque et du FMI ont également soutenu l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTE dans le cadre du Programme présidentiel spécial. Comme convenu dans le cadre de l'opération de réforme des dépenses publiques appuyé par la Banque (PERCG), les autorités ont intégré les ressources PPTE aux dépenses sectorielles de développement humain inscrites dans la loi de finances 2006 et se préparent à l'étendre aux dépenses liées au développement rural, suite à la mise en place du CDMT pour le secteur rural en juin 2006 et l'élaboration du budget de programme sectoriel.

11. **Réforme du budget et des dépenses publiques.** L'assainissement des finances publiques est une condition préalable à la réussite du programme global de réforme du Niger. La Banque et le FMI partagent les responsabilités dans ce domaine. Les deux institutions ont joué un rôle essentiel pour aider les autorités à réduire les arriérés intérieurs et extérieurs. Le FMI est le principal interlocuteur des autorités pour ce qui a trait aux mesures d'augmentation

des recettes, tandis que la Banque concentre ses efforts sur les réformes budgétaires, notamment sur les dépenses publiques et la gestion de trésorerie. Le FMI apporte aussi une contribution de premier plan à l'amélioration des procédures budgétaires; des mesures importantes, comme l'élaboration de lois de règlement et l'informatisation des dépenses budgétaires ont constitué des repères structurels de l'accord FRPC. En 2004, la Banque a préparé en concertation avec les autorités, l'UE et la France, une évaluation exhaustive des systèmes et des capacités de gestion des dépenses publiques du Niger (PEMFAR). La banque a épaulé les réformes budgétaires par quatre opérations de prêt à l'ajustement (CADP I et II, PERCG et CRRS I en cours). L'enracinement et l'approfondissement de ces réformes (fondées sur le plan d'action prioritaire PEMFAR) est un objectif essentiel du CRRS I qui a été approuvé par le Conseil en juin 2006. Le rapport d'évaluation des pratiques de passation des marchés publics (CPAR) du Niger a été mis à jour en 2004.

12. **Réforme du secteur financier.** Les autorités ont lancé un vaste programme de réforme du secteur financier en 2002. Appuyé par le prêt d'assistance technique pour le secteur financier approuvé en février 2004, ce programme porte sur le cadre réglementaire et légal, le secteur bancaire, la microfinance, les services financiers de la poste et la sécurité sociale. Des progrès sont déjà constatés. Deux banques commerciales la BCN et la BINCI et trois compagnies d'assurance ont restructurées et recapitalisées. L'audit des principaux établissements de microcrédit est achevé. Les plans de réorganisation de la Poste ont été établis et la réduction de ses effectifs amorcée. Au cours des deux à trois prochaines années, des mesures seront prises pour améliorer le cadre légal et judiciaire (modification de la loi sur l'attribution des titres fonciers, amélioration du cadre juridique des nantissements, formation des magistrats, etc.). L'établissement de crédit hypothécaire (CDN) devrait être privatisé ou liquidé à fin décembre 2006 et la Caisse de prêts aux collectivités territoriales (CPCT) restructurée. Les établissements de microcrédit seront restructurés sur la base des conclusions des audits et le service du ministère des finances et de l'économie chargé de leur supervision renforcé par la création d'une autorité de régulation des institutions de microcrédit à fin décembre 2006. La poste sera scindée en deux : Niger Poste, pour les opérations postales et FinaPoste, pour les services financiers. Enfin, l'audit actuariel de la Caisse de sécurité sociale (CNSS) a été réalisé.

13. **Réforme de la fonction publique et décentralisation.** La réforme et la modernisation de la fonction publique sont des composantes clés du DSRP du Niger, mais peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines jusqu'à présent. Les autorités s'emploient actuellement à mettre en place une base de données intégrée sur la fonction publique qui, en favorisant une gestion plus transparente et plus efficace, devrait accroître la maîtrise de la masse salariale. C'est là un élément essentiel au maintien de l'équilibre budgétaire, comme l'indiquait le précédent accord FRPC qui comportait des repères quantitatifs afférent à la masse salariale. La préparation de la mise en place du cadre juridique pour la décentralisation politique de 1996 a récemment pris un nouvel essor. Les premières élections municipales ont eu lieu le 24 juillet 2004. La réforme continue toutefois de susciter de graves préoccupations, notamment avec le manque de moyens à l'échelle locale et l'incidence budgétaire de la décentralisation. Pour aider les autorités à surmonter certains de ces obstacles, le programme d'action communautaire et le projet de développement de l'infrastructure urbaine qui devrait entrer en action prochainement, aideront au renforcement des capacités des collectivités

rurales en matière de planification, d'exécution et de suivi des projets de micro-développement.

Domaines dans lesquels le FMI est chef de file

14. **Gestion macroéconomique.** Les principaux objectifs du programme macroéconomique du Niger, tels que décrits dans le DSRP, sont d'assurer la stabilité économique et financière tout en favorisant une croissance forte et durable. Le FMI appuie ce programme dans le cadre de la FRPC en fournissant une assistance financière et technique et en entretenant un dialogue sur les réformes de la politique macroéconomique. Le programme a donné des résultats satisfaisants depuis l'approbation du premier accord FRPC en 2000; la plupart des repères ont été respectés et les résultats budgétaires ont été globalement positifs. Un deuxième accord FRPC a été approuvé en janvier 2005 et deux revues ont été achevées de manière concluante jusqu'à présent. Dans le cadre macroéconomique qui sous-tend le DSRP, la Banque a apporté une assistance technique au renforcement des capacités du ministère des finances et de l'économie pour le suivi des résultats économiques, l'élaboration d'un CDMT et de budgets de programme pour les principaux départements sectoriels (éducation, santé et développement rural) et l'élaboration de modèles macroéconomiques.

15. **Politique budgétaire.** L'assainissement des finances publiques est un objectif clé de la FRPC assorti de plusieurs critères de réalisation et repères quantitatifs. Il importe en particulier d'accroître les recettes publiques pour diminuer progressivement la dépendance de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure, étant donné le faible niveau des recettes publiques par rapport à celui d'autres pays membres de l'UEMOA. S'agissant des dépenses, le FMI s'intéresse surtout aux enveloppes budgétaires globales, tandis que la Banque porte son attention sur les crédits inter et intra-sectoriels, et sur la protection des postes de dépenses clés de l'éducation, de la santé et du développement rural.

16. **Politique monétaire.** Le FMI conduit le dialogue sur la politique monétaire, qui est élaborée par les autorités monétaires régionales (BCEAO).

Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

17. Le plus récent cadre d'assistance stratégique (CAS) de la Banque pour le Niger couvrant la période 2003–2005 a été approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque en janvier 2003. Il a pour principal objectif d'appuyer la mise en œuvre du DSRP. Un nouveau CAS est à l'étude dans la perspective d'une présentation au Conseil pour approbation durant l'exercice budgétaire 2007 de la Banque.

18. Au 30 octobre 2006, le portefeuille de prêt de la Banque au Niger comprenait neuf opérations actives de l'IDA pour un montant total engagé de 305 millions de dollars EU dont 127,5 millions décaissés. Les concours de l'IDA ont à réduire la volatilité de l'APD en compensant les cas de diminution à court terme de l'aide d'autres bailleurs. L'IDA a aussi permis de réagir aux chocs exogènes. À titre d'exemple, le projet d'aide d'urgence pour la crise acridienne en Afrique (AELP) visant à lutter contre l'invasion acridienne en Afrique de l'Ouest a fait l'objet de décaissements durant l'exercice 2005; un programme de lutte contre la grippe aviaire et d'activités inscrites dans le programme de préparation et de réaction du

Niger aux cas de pandémie humaine est en cours d'élaboration. Un SWAP pour le secteur de la santé et le premier prêt à la politique de développement (Crédit de réforme des secteurs ruraux et sociaux CRRS I) ont été décaissés au cours de l'exercice 2006. À moyen terme et prenant appui sur les trois précédents opérations d'appui budgétaire ainsi que sur le projets d'investissement en cours, des séries de crédits à l'éducation, à la santé, aux secteurs ruraux et sociaux viseront à surmonter les contraintes politiques et les goulots d'étranglement institutionnels qui entravent : i) la gestion du secteur public; ii) la croissance et le développement agricole; iii) le développement humain, notamment la croissance démographique et la problématique hommes/femmes. Une évaluation préliminaire du programme démographique multisectoriel est prévue pour novembre 2006.

Tableau 1. Niger — Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous IDA)
(millions de dollars EU, au 30 octobre 2006)

	Montant engagé	Non décaissé	Date d'approbation	Date de clôture
Crédit de réforme des secteurs ruraux et sociaux I (CRRS I)	50,0	25,0	13 juin 2006	30 juin 2007
Programme d'appui au renforcement des institutions et au secteur de la santé (ISHSS)	35,0	32,4	5 janv. 2006	30 janv. 2011
Aide d'urgence acridienne	9,9	6,6	16 déc. 2004	30 juin 2009
Privatisation/Réforme réglementaire (Assistance technique)	18,6	5,8	15 sept. 1998	31 déc. 2006
Secteur de l'eau	48,0	1,0	3 mai 2001	31 déc. 2006
Promotion de l'irrigation privée	38,7	7,4	19 mars 2002	31 déc. 2007
Programme d'action communautaire	35,0	9,3	20 mars 2003	30 juin 2007
Éducation de base	30,0	14,4	17 juil. 2003	31 déc. 2007
Prêt multisectoriel IST/VIH-SIDA	25,0	15,0	4 avril 2003	30 juin 2008
Assistance technique au secteur financier	14,8	10,6	19 fév. 2004	30 avril 2008
TOTAL	305,0	127,5		

19. Le programme AAA a aidé les autorités dans divers domaines tels que l'analyse de la pauvreté, les questions de genre, la croissance démographique, les sources de la croissance et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le programme AAA vise à renforcer les capacités du secteur public à poursuivre les objectifs du DSRP et à préparer le Niger à la transition vers des prêts-programmes consolidés. Pour étayer ces objectifs des travaux sectoriels ont été menés à bien sur la population, le développement rural, l'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR), l'examen analytique de la passation des marchés (CPAR) et l'évaluation participative de la pauvreté. Un mémorandum économique-pays, centré sur l'accélération de la croissance et la réalisation

des OMD au Niger est sur le point d'être achevé, avec les observations fournies par les autorités nigériennes. Pour l'exercice 2006/07 et afin d'aider le gouvernement à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à se doter d'une stratégie globale de protection sociale, la Banque prépare un travail sectoriel sur la sécurité alimentaire et la protection sociale au Niger. Enfin, la Banque prépare une d'enquête de suivi des dépenses publiques (PETS), dans un premier temps pour l'éducation et la santé. Le PETS a pour objet d'accroître l'efficacité des dépenses publiques afférentes aux secteurs sociaux et de renforcer les résultats de ces secteurs par des mécanismes de détection des déperditions, de suivi du taux d'exécution, des retards dans la réalisation des dépenses publiques, et de délimitation du champ des procédures administratives.

20. La Banque est déterminée à renforcer les partenariats extérieurs dans le cadre des efforts engagées par les autorités nigériennes pour mobiliser et coordonner les appuis des bailleurs de fonds à la mise en œuvre du DSRP. Outre sa collaboration étroite avec le FMI, la Banque intervient en concertation avec d'autres bailleurs dans différents domaines, notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAfD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les principaux donateurs bilatéraux du Niger.

Préparé par les services de la Banque mondiale et du FMI. Les questions peuvent être adressées à MM. Madani Tall, Directeur-pays pour le Niger, Bruno Boccara, Économiste en chef pour le Niger, Amadou Ibrahim, Économiste pour le Niger; M^{me} Joelle Dehasse responsable en chef des opérations pour le Niger, ou M. Thomson Fontaine (économiste, FMI).

Appendice IV. Analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale

1. Cette analyse repose sur les données relatives à l'encours de la dette extérieure à fin 2005, fournies par la Direction de la dette pour la plupart des créanciers et sur les estimations de l'encours de la dette envers l'IDA, le FMI et la BAfD établies par les services des deux institutions¹². Il ressort de l'évaluation conduite par les services que le Niger présente un risque modéré de surendettement, quoiqu'il reste vulnérable à un certain nombre de chocs.

2. **La mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale améliore considérablement les perspectives à court terme de la dette du Niger, qui conserve néanmoins une orientation à la hausse à moyen et long terme**¹³. Le ratio de la VAN de la dette au PIB est ramené de 22 % en 2005 à 7,9 en 2006 sous l'effet de l'IADM tandis que le ratio VAN de la dette/exportations tombe de 136 % en 2005 à 46 % en 2006. Toutefois, les besoins de financement élevés du Niger qui sont essentiels pour stimuler la croissance, pèseront lourdement sur la dynamique de son endettement (tableau 1b). Dans le scénario de référence, le ratio VAN de la dette/PIB devrait augmenter progressivement pour atteindre 22 % en 2005, chiffre encore inférieur au seuil indicatif (40 %) fondé sur la politique mise en œuvre; le ratio VAN de la dette/exportations augmenterait progressivement pour s'établir à 107 % en 2005, niveau nettement inférieur au seuil de 150 %. La tendance à la hausse fléchit dans les dernières années de la période considérée avant de se stabiliser vers 2021.

3. **Les tests de sensibilité montrent que la charge de la dette du Niger s'alourdit en cas de choc macroéconomique négatif ou de fléchissement des résultats macroéconomiques**. Si les variables clés restent à leur moyenne des huit années précédentes, le ratio de la dette aux exportations serait porté à 120 % en 2025. De même, une réduction temporaire de la croissance des exportations aurait un impact prononcé sur les indicateurs de la dette du Niger si le déficit extérieur courant qui en découle devait être couvert en recourant à des prêts.

4. **L'obtention de conditions favorables sur les nouveaux prêts est essentielle pour la viabilité de la dette**; ainsi, si les intérêts sur les nouveaux prêts étaient relevés de 2 %, le ratio de la VAN de la dette aux exportations serait légèrement supérieur au seuil indicatif, atteignant 154 % vers 2025.

5. **Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité pour les autorités de maintenir une gestion prudente de la dette, conjuguée à des politiques et réformes**

¹² Cette analyse ne tient pas compte de la dette intérieure pour laquelle il n'existe pas d'estimation fiable suite à l'octroi de l'assistance au titre de l'IADM en 2005.

¹³ Les seuils indicatifs de la charge de la dette du Niger sont : ratio VAN de la dette/exportations de 150 %; ratio VAN de la dette/PIB de 40 %; ratio service de la dette/exportations de 20 %.

macroéconomiques saines. Elles devraient centrer leur effort sur des mesures de promotion de la croissance et sur l'investissement, tout en continuant à rechercher des financements sous forme de dons et des prêts hautement concessionnels, afin de réduire les possibilités de surendettement. L'AVD montre que si le risque de surendettement a diminué avec l'assistance fournie par les dispositifs PPTE et IADM, une extrême vigilance s'impose dans la gestion de la dette, eu égard à la vulnérabilité persistante du Niger aux chocs exogènes. La réduction de cette vulnérabilité est subordonnée à des efforts constants pour élargir la base d'exportation.

Encadré 1. Hypothèses du scénario de référence

Le scénario de référence et les autres scénarios pour 2006-25 reposent sur les hypothèses suivantes, qui sont globalement conformes à celles utilisées pour le document du point d'achèvement de l'initiative PPTE :

- Sur la période considérée, la croissance du PIB réel devrait augmenter, passant de sa moyenne historique de 2,7 % à 4,3 % en moyenne sur la période 2006-09, puis à environ 5 % vers 2025. Ceci découle des investissements réalisés dans l'irrigation et l'infrastructure, qui permettront d'améliorer la productivité du secteur agricole. Cette amélioration, ajoutée aux efforts de diversification de l'économie, notamment par le développement du tourisme, contribuerait à réduire la vulnérabilité aux chocs macroéconomiques.
- L'inflation moyenne, mesurée par le déflateur implicite du PIB, s'établirait à 1,5 % en moyenne.
- Selon les projections, le ratio des recettes publiques au PIB augmenterait progressivement, de 10,4 % en 2005 à 12,6 % en 2008 et à environ 17 % vers 2025, dénotant la convergence progressive avec le taux de l'impôt sur le revenu de 17 % fixé à l'échelle de l'UEMOA.
- Les dépenses publiques, établies actuellement à 19,0 % du PIB, augmenteraient sensiblement pour atteindre 23,0 % en 2009, en raison des efforts menés par les autorités pour lancer de vastes projets de promotion de la croissance. Elles retomberaient finalement à 20 % du PIB sur le long terme, les autorités progressant vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- Le total des exportations de biens et de services, bénéficiant passagèrement de la hausse des exportations d'or en 2005, devraient croître à un rythme moyen annuel de 7,2 % en valeur sur la période 2009-25, stimulées par l'augmentation des exportations d'uranium et de produits non miniers. L'augmentation annuelle des importations devrait s'établir en moyenne à 6,7 % en valeur, chiffre globalement conforme à la croissance du PIB nominal. Ces hypothèses entraînent une amélioration du déficit des transactions courantes hors paiements d'intérêts qui passerait de 10,3 % du PIB en 2006-10 à 8,1 % du PIB environ vers 2025.

Le scénario de référence pose pour hypothèse que la moitié des besoins de financement extérieur (assistance projet comprise) sera couverte par des prêts concessionnels assortis d'un élément don de 50 %, hors emprunts auprès du FMI, tandis que le reste des besoins de financement le seront par des dons et par les flux nets d'IDE. Deux autres scénarios sont envisagés, le premier reposant sur des emprunts à la moyenne des conditions historiques, et le second fondé sur l'hypothèse de prêts à des conditions moins favorables (taux d'intérêt relevés de 2 %).

Tableau 1a. Niger — Cadre de l'analyse de viabilité de la dette extérieure, après mise en œuvre de l'IADM, 2005-2025¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effect.	Moy. hist. ²	Écart type ²	Est.	Projections							2012-25	
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006-11 Moy.	2016	2025
Dette extérieure (nominale)¹	51.2			15.3	17.9	21.3	24.5	27.8	30.7	43.1	55.3		
dont : publique et garantie par l'État (PGE)	51.2			15.3	17.9	21.3	24.5	27.8	30.7	43.1	55.3		
Variation de la dette intérieure	-6.7			-35.9	2.5	3.5	3.2	3.3	2.9	2.1	0.7		
Flux nets générateurs de dette identifiés	-0.8			5.4	9.7	9.6	9.6	8.5	8.0	7.1	5.7		
Déficit extérieur courant hors paiement d'intérêts³	7.3	5.9	1.0	7.3	10.4	10.5	10.7	9.8	9.4	9.7	8.1	8.9	
Déficit de la balance des biens et services	14.9			11.6	14.3	13.2	13.6	12.8	12.4	7.2	8.7		
Exportations	16.6			18.0	17.7	19.3	19.5	19.6	19.4	23.9	22.8		
Importations	31.5			29.6	32.0	32.5	33.1	32.3	31.8	31.2	31.5		
Transferts courants nets (néгатif = entrées)													
dont : officiels	-3.2			-2.8	-0.9	-0.9	-1.5	-1.2	-1.0	-1.4	0.0		
Autres flux liés au compte courant (néгатif = entrées nettes)	-1.2			0.8	-1.1	0.2	0.5	0.3	0.1	4.6	2.3		
IDE net (néгатif = entrées)	-0.4	-0.6	0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	
Dynamique endogène de la dette⁴	-7.7			-1.5	-0.4	-0.5	-0.7	-0.8	-1.0	-1.5	-2.1		
Dénominateur : $1+g+r+gr$	1.1			1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.4			-1.7	-0.6	-0.7	-0.9	-1.1	-1.2	-1.8	-2.4		
Contribution des variations des prix et du taux de change	-4.3				
Residual (3-4)⁵	-5.9			-41.3	-7.1	-6.1	-6.4	-5.2	-5.1	-5.1	-5.0		
dont : financements exceptionnels	0.0			0.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VAN de la dette extérieure⁶	21.9			7.9	8.8	10.6	12.3	13.7	14.9	19.1	22.0		
en pourcentage des exportations	136.4			43.8	49.5	54.7	63.1	70.0	76.9	79.9	96.4		
VAN de la dette extérieure PGE	21.9			7.9	8.8	10.6	12.3	13.7	14.9	19.1	22.0		
en pourcentage des exportations	136.4			43.8	49.5	54.7	63.1	70.0	76.9	79.9	96.4		
Ratio du service de la dette aux exportations (en pourcentage)	9.3			218.3	2.5	2.2	2.3	2.4	2.6	2.3	2.8		
Ratio du service de la dette PGE aux exportations (en pourcentage)	9.3			218.3	2.5	2.2	2.3	2.4	2.6	2.3	2.8		
Besoin de financement brut total (en milliards de dollars EU)	0.3			1.6	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	1.1		
Déficit extérieur courant hors paiements d'intérêts stabilisant le ratio de la dette	10.3			43.2	7.9	7.1	7.5	6.4	6.5	7.0	7.4		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.8	2.7	3.6	3.4	4.1	4.3	4.5	4.6	4.7	4.3	4.7	4.7	
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en %)	8.1	3.9	9.2	-4.0	4.4	2.4	2.4	2.5	2.8	1.8	2.0	2.0	
Taux de change effectif (%) ⁷	0.2	0.7	0.3	0.4	1.4	1.1	1.1	1.0	0.9	1.0	0.6	0.7	
Croissance des exportations de biens & services (mesurée en dollars EU, %)	6.5	6.4	12.4	7.6	11.9	16.3	8.0	7.9	6.5	9.7	6.6	7.9	
Croissance des importations de biens & services (mesurée en dollars EU, %)	23.8	10.3	15.1	-6.8	23.1	8.5	8.9	4.8	5.6	7.4	6.5	7.0	
Élément don des nouveaux prêts contractés par l'État (%)	53.0	52.5	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	3.4			3.5	3.8	4.1	4.4	4.7	5.1	7.0	12.7		

Source : simulations effectuées par les services du FMI.

¹Dette extérieure publique et privée comprises.

²Les moyennes historiques et les écart-types sont établies en général à partir de 1997, lorsque les données sont disponibles.

³Les chiffres pour 2007 comprennent les assurances de financement additionnel destinées à couvrir le besoin de financement résiduel.

⁴Représentant $[r - g - (1+g)/(1+g+r+gr)]$, multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel;

⁵ g = taux de croissance du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

⁶Incluant : financements exceptionnels (notamment les variations des arriérés et l'allègement de dette); variations des avoirs extérieurs nets; ajustements de valeur.

⁷Les projections incluent également la contribution des prix et des variations du taux de change.

⁸En posant pour hypothèse que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

⁹Paiements au titre des intérêts pour l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

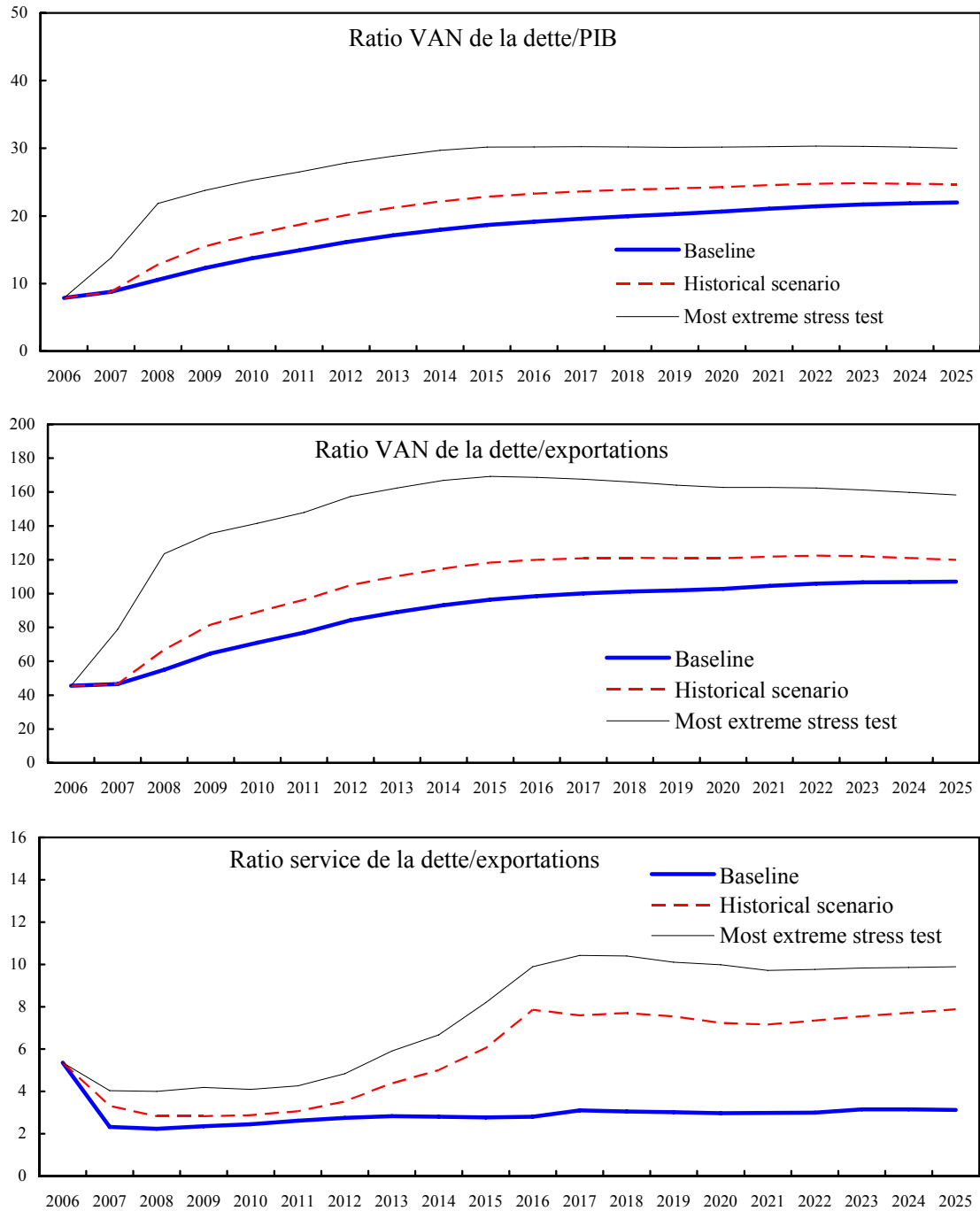
Tableau 1b. Niger — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et de la dette garantie par l'Etat, après mise en œuvre du dispositif de l'ADMI, 2006-25 (en pourcentage)

	Est		Projections												
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2025		
Ratio de la VAN de la dette au PIB															
Scénario de référence	7.9	8.8	10.6	12.3	13.7	14.9	16.1	17.1	17.9	18.6	19.1	21.1	22.0		
A. Autres scénarios															
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2007-25 ¹	7.9	8.8	12.8	15.5	17.2	18.7	20.1	21.2	22.1	22.9	23.3	24.5	24.6		
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables, 2007-25 ²	7.9	10.9	13.4	15.6	17.5	19.0	20.6	21.9	23.0	23.9	24.5	27.1	31.7		
B. Tests de détection															
B1. Moyenne historique de la croissance du PIB réel, diminuée d'un écart type pour 2007-08	7.9	9.3	11.9	13.9	15.6	16.9	18.4	19.5	20.5	21.3	21.9	24.2	25.4		
B2. Moyenne historique de la croissance des exportations (en valeur) diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ³	7.9	9.8	14.3	15.9	17.2	18.3	19.4	20.3	21.0	21.5	21.7	22.6	22.9		
B3. Moyenne historique du déficateur du PIB en dollars EU, diminuée d'un écart-type pour 2007-08	7.9	9.8	13.0	15.2	17.1	18.6	20.2	21.4	22.5	23.4	24.0	26.6	27.8		
B4. Moyenne historique des flux nets non générateurs de dette, diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ⁴	7.9	10.7	13.9	15.6	17.0	18.2	19.4	20.3	21.1	21.7	22.1	23.3	23.8		
B5. Combinaison de B1-B4 en intégrant des chocs équivalant à un demi écart-type	7.9	12.9	20.8	22.7	24.2	25.5	26.8	27.9	28.8	29.3	29.4	29.7	29.7		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	7.9	12.4	15.1	17.6	19.7	21.4	23.2	24.7	25.9	26.9	27.7	30.6	32.0		
Ratio de la VAN de la dette aux exportations															
Scénario de référence	44	50	55	63	70	77	76	72	75	78	80	90	96		
A. Autres scénarios															
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2006-25 ¹	44	50	66	80	88	96	95	89	92	95	97	105	108		
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables, 2006-25 ²	44	62	69	80	89	98	97	92	96	100	103	116	139		
B. Tests de détection															
B1. Moyenne historique de la croissance du PIB réel, diminuée d'un écart type pour 2007-08	44	48	53	62	69	75	75	71	74	77	79	89	96		
B2. Moyenne historique de la croissance des exportations (en valeur) diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ³	44	63	104	115	124	133	129	120	123	127	128	142	142		
B3. Moyenne historique du déficateur du PIB en dollars EU, diminuée d'un écart-type pour 2007-08	44	48	53	62	69	75	75	71	74	77	79	89	96		
B4. Moyenne historique des flux nets non générateurs de dette, diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ⁴	44	57	69	76	83	89	87	82	84	87	88	95	100		
B5. Combinaison de B1-B4 en intégrant des chocs équivalant à un demi écart-type	44	71	115	124	132	140	134	125	127	130	131	135	138		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	44	48	53	61	68	75	74	71	73	76	79	89	95		
Ratio du service de la dette aux exportations															
Scénario de référence	5.2	2.5	2.2	2.3	2.4	2.6	2.5	2.3	2.2	2.2	2.3	2.6	2.8		
A. Autres scénarios															
A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2007-25 ^{1,6}	5.2	3.5	2.8	2.8	2.8	3.1	3.2	3.5	4.0	4.9	6.6	6.2	7.1		
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables, 2007-25 ²	5.2	3.3	2.2	2.0	2.3	2.4	2.4	2.5	2.6	2.8	3.0	4.4	5.4		
B. Tests de détection															
B1. Moyenne historique de la croissance du PIB réel, diminuée d'un écart type pour 2007-08	5.2	3.3	2.5	2.4	2.4	2.6	2.7	3.0	3.4	3.9	4.4	4.9	5.5		
B2. Moyenne historique de la croissance des exportations (en valeur) diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ³	5.2	3.9	3.8	3.9	3.9	4.1	4.2	4.6	5.2	6.2	7.6	8.0	8.6		
B3. Moyenne historique du déficateur du PIB en dollars EU, diminuée d'un écart-type pour 2007-08	5.2	3.3	2.5	2.4	2.4	2.6	2.7	3.0	3.4	3.9	4.4	4.9	5.5		
B4. Moyenne historique des flux nets non générateurs de dette, diminuée d'un écart-type pour 2007-08 ⁴	5.2	3.3	2.6	2.6	2.6	2.8	2.8	3.1	3.5	4.4	5.1	5.4	5.9		
B5. Combinaison de B1-B4 en intégrant des chocs équivalant à un demi écart-type	5.2	3.7	3.3	3.2	3.2	3.4	3.6	4.3	5.0	5.7	6.3	6.7	7.1		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 ⁵	5.2	3.3	2.5	2.4	2.4	2.6	2.7	3.0	3.4	3.9	4.4	4.9	5.5		
Pour mémoire :															
Élément dont supposé sur le fin. résiduel (besoin de fin. supérieur au niveau du scénario de référence) ⁷	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0		

Source : projections des services du FMI.

¹Ces variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déficateur du PIB (exprimé en dollars EU) et les flux non générateurs de dette.²En supposant que le taux d'intérêt des nouveaux prêts est de 2 % supérieur à celui du scénario de référence, tandis que les différés d'amortissement sont les mêmes que dans le scénario de référence.³La valeur des exportations est supposée rester en permanence au niveau le plus bas, tandis que le solde extérieur courant en proportion du PIB reviendrait au niveau prévu dans le scénario de référence après le choc.⁴Incluant l'aide publique, les transferts privés et l'IDE.⁵La dépréciation est définie comme un pourcentage de baisse du taux de change du dollar et de la monnaie locale ne dépassant jamais 1000 %.⁶En 2006, les chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence de l'ADMI sur le service de la dette.⁷S'applique à tous les tests de résistance sauf pour A2 (financement moins favorables) auquel (cas tous les nouveaux financements) présentent les caractéristiques de la note 2 ci-dessus.

Graphique 1. Niger - Indicateurs de la dette extérieure publique et de la dette garantie par l'État, après mise en œuvre de l'IADM, 2006-2025 (pourcentage)



Source : projections et simulations établies par les services du FMI.

Appendice V. Niger — Questions d'ordre statistique

(au 28 novembre 2006)

1. Si la base de données est globalement satisfaisante pour les besoins de la surveillance et de la programmation, le système statistique présente des faiblesses qui compliquent le suivi de certains indicateurs de l'évolution économique. Les indicateurs courants nécessaires à la mission de surveillance sont généralement fournis au FMI dans les délais impartis. Les faiblesses portent surtout sur les comptes nationaux et les statistiques de finances publiques. Le Niger participe au Système général de diffusion des données (SGDD); ses métadonnées ont été affichées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI le 26 février 2002. Les métadonnées renvoient à janvier 2003 et ont besoin d'être mises à jour. Les métadonnées relatives à la santé et à la population n'ont pas été mises à jour depuis juin 2001 et il n'est pas prévu d'apporter des améliorations aux données relatives à la pauvreté et à l'éducation. À titre de suivi de la participation au SGDD, une assistance technique du Département des statistiques (STA) (financée par le Japon) est fournie aux huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) afin de les aider à mettre en œuvre des plans d'amélioration de leur appareil statistique. Un expert en statistique du FMI pour la région a lancé un programme d'assistance en statistiques de finances publiques, programme géré à présent par le Centre régionale d'assistance technique pour l'Afrique de l'ouest (AFRITAC Ouest). Le programme d'amélioration des statistiques du secteur réel, lancé en mai 2002 et piloté en collaboration avec le bureau régional AFRISTAT, est en cours actuellement.
2. Une mission s'est rendue à Niamey en mars 2005 pour préparer le module de données du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC). Elle a examiné les pratiques de diffusion des données au regard des normes du SGDD et a procédé à une évaluation détaillée de la qualité des statistiques de comptabilité nationale, des prix à la consommation, monétaires, de balance des paiements et de finances publiques. Il ressort du RONC dont les résultats ont été publiés le 9 juin 2006 que : i) le Niger n'applique pas les recommandations du SGDD sur l'actualité de toutes les catégories de données; ii) des améliorations doivent être apportées au champ couvert par les données (en particulier pour les comptes nationaux par secteur institutionnel), à leur fréquence (données trimestrielles de finances publiques en particulier), et à leur délais d'établissement (comptes nationaux, statistiques de finances publiques et de balance des paiements en particulier); iii) les plans d'amélioration dans ces domaines devraient viser à remédier aux contraintes de ressources, à renforcer le cadre légal de collecte et de coordination de la compilation des données, et à délimiter précisément les responsabilités quant à la diffusion des données afférentes aux opérations de l'État et à la dette publique.
3. La loi n° 2004-011 de mars 2004 a transformé la Direction de la statistique et de la comptabilité nationale du Ministère de l'économie et des finances en Institut national de la statistique (INS) et créé un nouvel organe chargé de la coordination, le Conseil national de la statistique. L'INS et le Conseil sont devenus opérationnels en juin 2005.

Secteur réel

4. Le Niger participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques de l'UEMOA dans le cadre du processus de surveillance multilatérale qui vise actuellement à apporter des améliorations aux données de comptabilité nationale, à l'échelle de la région. Les travaux en cours sur la révision des comptes nationaux et le changement de l'année de référence qui en résulte reposent sur les recommandations de la mission effectuée dans le cadre du RONC et de l'assistance technique d'AFRISTAT. Au titre du projet SGDD pour les pays desservis par l'AFRITAC Ouest, un registre statistique et un indice de production industrielle ont été mis au point; une série de missions est prévues pour contribuer à la mise en œuvre du *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*.

5. Si la compilation des comptes nationaux obéit généralement aux meilleures pratiques méthodologiques, le RONC relatif aux données a montré que des lacunes subsistent pour l'adoption intégrale du *SCN 1993*. En outre, les données de comptabilité nationale proviennent essentiellement de sources administratives avec de nombreuses déficiences, de même que les enquêtes sur les ménages et le secteur informel ne sont pas à jour. Ce manque de sources de données a obligé les compilateurs à recourir à des techniques statistiques quelque peu douteuses. Le PIB est estimé à partir d'approches de la production et des dépenses mais cette estimation est fondée sur des ratios largement obsolètes pour nombre de postes. À défaut d'indices des prix appropriés, les déflateurs sont essentiellement tirés de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). Les possibilités de validation du PIB sont limitées, du fait que les mêmes méthodes de calcul servent pour le calcul des estimations et des données finales. Des efforts sont déployés pour améliorer et étendre les procédures de collecte des données et réduire le laps de temps qui s'écoule avant leur diffusion. Les autres actions, comme indiqué dans le programme de travail de l'AFRITAC Ouest pour la période février 2004-avril 2005 portent sur la révision de l'indice de production industrielle, l'élaboration d'un registre statistique et la production d'un IPC de portée nationale.

6. Le nouvel IHPC de l'UEMOA a été adopté en janvier 1998. Toutefois, son champ se limite à Niamey, les pondérations sont basées sur l'enquête sur le budget des ménages effectuée sur trois mois seulement en 1996. Comme indiqué, les travaux de révision de l'IHPC se poursuivent.

Finances publiques

7. Les statistiques mensuelles de finances publiques sont établies par le ministère de l'économie et des finances (MEF) avec un décalage de trois mois, à partir des informations fournies par les directions du budget, des impôts et du Trésor. Le MEF effectue un rapprochement mensuel des engagements de dépenses émis par la direction du budget et des paiements effectués par le Trésor, mais les données ne sont pas rendues publiques. Ces données se limitent aux opérations du budget de l'État, qui couvrent le budget général de l'État, les fonds spéciaux et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. Elle ne portent pas sur l'administration de la sécurité sociale. Aucun budget de règlement ou compte de clôture du Trésor n'est publié à la fin de l'exercice budgétaire.

8. Après avoir participé au séminaire de l'AFRITAC Ouest sur le *MSFP 2001* tenu à Lomé (Togo) en novembre 2005, le MEF a approuvé une stratégie de migration de la méthodologie du *Manuel de statistiques de finances publiques de 1986 (MSFP 1986)* au nouveau *MSFP 2001*. Aucune donnée n'a été fournie pour publication dans *Statistiques de finances publiques (IFS)*.

Statistiques monétaires

9. Les statistiques monétaires sont généralement fondées sur le *Guide pour l'établissement des statistiques monétaires et bancaires dans SFI (Guide 1984)* mais utilisent une classification sectorielle incomplète des actifs et passifs. L'application du nouveau *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSFM)* a démarré mais sans un calendrier précis. Les données brutes afférentes aux statistiques monétaires sont en général fiables, encore qu'elles soient parfois fournies avec retard. Cependant, la libre circulation des billets de banque entre les pays de la zone complique l'estimation de la circulation fiduciaire. Les données monétaires préliminaires sont compilées par l'agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et publiées officiellement au siège de la BCEAO. Des améliorations ont été apportées aux délais de communication des données sur les taux d'intérêt, les institutions monétaires et les banques créatrices de monnaie. Les autorités transmettent maintenant les données monétaires au Département des statistiques du FMI de façon régulière, avec un décalage plus réduit d'environ six mois auparavant, à trois ou quatre mois. Les principaux problèmes de statistiques monétaires ont été en grande partie résolus.

10. Une mission de statistiques monétaires et financières s'est rendue au siège de la BCEAO à Dakar en mai 2001. La mission a examiné la procédure de collecte et de compilation des statistiques monétaires et traité les questions méthodologiques en suspens qui se posaient à tous les pays membres de l'UEMOA. La mission s'est aussi entretenue avec les autorités de la BCEAO sur la méthodologie du nouveau *MSFM* et des modalités de publication d'une page de *SFI* pour l'ensemble de la zone UEMOA, qui a ensuite paru dans l'édition de *SFI* de janvier 2003. La réorganisation du site Internet de la BCEAO est intervenue vers la fin 2004 et permet d'avoir accès à toutes les publications de la Banque centrale et aux données statistiques.

11. En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités en vue de se conformer à la méthodologie du *MSFM*, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques, les données monétaires à fin juin 2006 pour tous ses pays membres, en utilisant le formulaire type (1SR-banque centrale, 2SR-autres établissements de dépôt et 5SR-agrégats monétaires). Les données sont revues au Département des statistiques.

Données de balance des paiements

12. La compilation des statistiques de balance des paiements est conforme aux instructions de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Depuis décembre 1998, la responsabilité de la compilation et de la diffusion des statistiques de balance des paiements a été formellement confiée par les législations des pays membres de l'UEMOA à la BCEAO. L'agence nationale de la BCEAO à Niamey est chargée de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements tandis que le siège de la BCEAO à

Dakar en détermine la méthodologie et effectue le calcul des réserves de change qu'il gère pour le compte des États membres.

13. La cohérence des données s'est considérablement améliorée au cours des dernières années, avec l'achèvement de la transition vers le *MBP5*. L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de sept mois, qui est supérieur à celui préconisé dans les directives du SGDD. La BCEAO compile et diffuse pour sa part, des données annuelles sur la position extérieure globale, avec un décalage de 18 mois.

14. La réalisation d'autres améliorations sur les données afférentes aux services et aux transferts (envois de fonds des travailleurs émigré notamment) seront fonction de l'intensification des contacts avec les entités déclarantes.

En ce qui concerne le compte financier, les avoir extérieurs du secteur privé non bancaire ne sont pas encore bien couverts, s'agissant en particulier des avoirs des résidents de l'UEMOA, qui sont obtenus par des enquêtes partielles sur les avoirs extérieurs de ces résidents. La préparation d'une enquête annuelle exhaustive sur les opérations afférentes à l'investissement direct étranger en est encore à sa phase préliminaire. La BCEAO a récemment mis à jour la compilation des données des banques commerciales sur les règlements concernant des non résidents (rapports de règlement). En principe, ces rapports de règlement devraient servir à produire les données trimestrielles de balance des paiements. En pratique, des états trimestriels provisoires sont produits mais non publiés et ces données ne servent pas pour le calcul annuel des estimations de la balance des paiements mais plutôt pour l'évaluation des informations existantes.

Appendice V. Niger — Tableau indicateurs communs requis pour la surveillance

(au 27 novembre 2006)

	Date de l'observation de la plus récente	Date de réception	Périodicité des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶	Memo Items:	
						Qualité des données — Rigueur méthodologique ⁷	Qualité des données — Exactitude et fiabilité ⁸
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M		
Avoirs de réserve et engagements sur réserves des autorités ¹							
Monnaie centrale/masse monétaire	Sept. 2006	Oct. 2006	M	I	M	LA, LA, LI, LA	LA, A, A, A, ND
Monnaie au sens large	Sept. 2006	Oct. 2006	M	I	M		
Bilan de la banque centrale	Oct. 2006	Nov. 2006	M	I	M		
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2006	Nov. 2006	M	I	M		
Taux d'intérêt ²	Oct. 2006	Nov. 2006	I	I	M		
Indice des prix à la consommation	Sept. 2006	Oct. 2006	M	M	M	A, LI, A, A	LI, A, A, LA, ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrateurs publics ⁴						LA, LI, A, LA	LA, A, A, A, NA
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale ⁴	Sept. 2006	Oct. 2006	T	T	I		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État ⁵							
Solde des transactions courantes	Déc. 2005	Oct. 2006	A	I	A	A, A, A, LA	LA, LA, LA, A, LA
Exportations et importations de biens et de service	Déc. 2005	Oct. 2006					
PIB/PNB	Déc. 2005	Oct. 2006	A	I	A	LA, LA, LI, LA	LI, LA, LI, LA, NA
Dette extérieure brute	Déc. 2005	Oct. 2006	T	I	A		

¹ Y compris les avoirs de réserve gagés ou grevés, ainsi que les positions nettes sur produits dérivés.

² Déterminés par le marché ou administrés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des tires et obligations.

³ Financement bancaire extérieur, intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (crédits budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale), des collectivités infra nationales et locales.

⁵ Y compris la composition en monnaies et la structure des échéances.

⁶ Quotidienne(Q); hebdomadaire(H); mensuelle(M); trimestrielle(T); annuelle(A); irrégulière(I); non disponible(ND).

⁷ Correspondant au RONG afférent aux données publiées le 9 juin 2006, basé sur les conclusions de la mission effectuée du 1^{er} au 18 mars 2005. Pour les séries de données correspondant à la variable de la ligne concernée, l'évaluation indique le degré de conformité aux normes internationales afférentes aux concepts, aux définitions, au champ, à la classification sectorielle et à la base d'enregistrement : application intégrale(A); largement appliqué(LA); largement ignorée(LI); non appliqué(NA); non disponible(ND).

⁸ Identique à la note 7, sauf en ce qui concerne les normes internationales afférentes aux données brutes, à l'évaluation des données statistiques, à l'évaluation et à la validation des données intermédiaires et aux résultats statistiques ainsi qu'aux études de révision.

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Niger
Réunion du Conseil d'administration
20 décembre 2006

Les informations suivantes ont été communiquées au FMI après la diffusion du rapport des services du FMI afférents aux consultations de 2006 au titre de l'article IV et à la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. L'évaluation des services du FMI reste inchangée sur le fond.

L'évolution budgétaire à fin septembre 2006 reste conforme aux objectifs du programme. Les résultats de recettes ont dépassé les niveaux programmés de l'équivalent de 0,3 % du PIB, tandis que les dépenses financées sur ressources propres sont restées inférieures de 0,9 % au niveau programmé. Le dépassement des résultats de recettes dénote l'impact des réformes engagées pour renforcer les administrations fiscale et douanière, tandis que la maîtrise des dépenses est surtout liée au programme de sécurité alimentaire, du fait de l'amélioration des approvisionnements et de l'ampleur de l'assistance des bailleurs de fonds. Ainsi, le déficit budgétaire de base (base engagements, dons exclus) et le financement intérieur net se sont situés dans les limites prévues au titre des objectifs indicatifs.

L'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire continue d'abaisser l'inflation. En glissement annuel, l'inflation a reculé de -0,4 % en septembre et de -1,4 % en novembre 2006.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (PIN) n° 07/01
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
5 janvier 2007

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431 USA

Le FMI conclut les consultations de 2006 au titre de l'article IV avec le Niger

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu, le 20 décembre 2006, les consultations au titre de l'article IV avec le Niger¹⁴.

Informations générales

Les autorités nigériennes ont tenu, depuis 2000, leur ferme engagement à mettre en œuvre des politiques et des réformes prudentes. Le calendrier de politiques et de réformes a pris appui sur la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) adoptée en 2002, qui repose sur les quatre axes suivants : améliorer la stabilité macroéconomique; accroître l'investissement public, en privilégiant l'infrastructure d'irrigation; approfondir la formation du capital humain; affermir la gouvernance économique. Plusieurs réformes ont été engagées depuis 2000 afin d'améliorer la gestion des dépenses publiques, d'accroître les recettes intérieures et de renforcer les réformes portant sur l'offre de l'économie.

Toutefois, la croissance du PIB réel durant les cinq dernières années n'a pas été suffisante pour améliorer le revenu par habitant et les indicateurs sociaux demeurent faibles. À cet égard, le Niger reste l'un des pays les plus pauvres du monde et est loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La croissance économique a pâti de la faible productivité. L'inadéquation de l'infrastructure d'irrigation et l'usage limité d'intrants modernes en particulier, ont nui aux résultats de l'agriculture, de même que la diversification économique a été entravée par les goulots d'étranglement liés aux infrastructures.

¹⁴ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

En 2004-05, l'économie nigérienne a subi une grave sécheresse qui a eu un coût socioéconomique important. À la fin 2004, la sécheresse avait considérablement réduit la production agricole, déclenché une crise alimentaire et a eu pour effet d'entraîner une hausse de l'inflation au premier semestre 2005. Le déficit extérieur courant est resté stable en raison de la forte augmentation de l'aide humanitaire. La situation s'est toutefois améliorée à la fin de l'année 2005, grâce à une récolte abondante qui a porté la croissance du PIB réel pour toute l'année à environ 7 %, et a atténué les tensions inflationnistes.

Les résultats macroéconomiques de 2006 ont été globalement satisfaisants. La croissance du PIB réel devrait ralentir et s'établir à 3½ %. La croissance du secteur agricole a été faible, la production céréalière restant proche du niveau record de la fin 2005 tandis que de bons résultats étaient enregistrés dans le secteur minier et dans les services. En glissement annuel, l'inflation moyenne relevée en septembre 2006 est tombée à 1¼ % et devrait diminuer encore pour être proche de zéro vers la fin 2006 en raison de la baisse des prix des produits alimentaires. En 2006, le déficit extérieur courant (dons inclus) est resté proche de son niveau de 2005, la diminution des importations alimentaires ayant été compensée par le renchérissement des importations de carburant. Le poids de la dette extérieure du Niger a été encore réduit par la mise en œuvre du dispositif de l'IADM, aboutissant à un allègement total de 638 millions de DTS (soit 956,7 millions de dollars) accordé par le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement. Cette réduction a permis de ramener le ratio de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette aux exportations de 136 % en 2005 à 46 % en 2006.

La mise en œuvre des politiques macroéconomique observée jusqu'à présent pour 2006 a été satisfaisante. Au cours du premier semestre 2006, le déficit du solde budgétaire de base a été nettement plus faible que prévu au programme, en raison du surcroît de recettes et de la baisse des dépenses par rapport aux niveaux programmés. Les améliorations de l'administration fiscale et douanière (surtout liées au renforcement du contrôle de l'évaluation en douane des importations et des opérations de transit, ainsi que de l'audit des grandes et moyennes entreprises) ont dopé le recouvrement des recettes. La bonne récolte et l'intensité de l'aide extérieure ont favorisé la reconstitution significative des réserves céréalières. Pour l'ensemble de l'année, le déficit budgétaire et le financement intérieur devraient être inférieurs aux niveaux initialement prévus. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest a mené une politique monétaire prudente.

Les autorités poursuivent la mise en œuvre des réformes visant à renforcer les recettes, à améliorer la gestion des dépenses publiques et à accroître la réaction de l'offre de l'économie. Elles ont élaboré et amorcé la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur le renforcement de l'administration fiscale et douanière. En matière de gestion des dépenses publiques, les autorités ont progressé dans l'informatisation des opérations des directions

du Trésor et du budget a progressé, achevé une évaluation complète des systèmes de gestion financière publique du Niger et adopté des plans de dépenses à moyen terme pour les secteurs clés. Les autres réformes cruciales ont notamment porté sur l'adoption d'un nouveau code minier, de mesures visant à simplifier la réglementation applicable aux entreprises et la suppression des droits d'importation (produits manufacturés, produits animaliers et végétaux) sur les produits originaires des États membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'ouest.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent les autorités nigériennes pour les résultats de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes prudentes observés dans le cadre de deux programmes successifs appuyés par la FRPC, malgré la vulnérabilité de l'économie aux chocs économiques. Les réformes mises en œuvre ont permis d'accroître le recouvrement des recettes publiques, d'améliorer la gestion des dépenses et de doter le Niger d'une économie plus souple et orientée vers le marché. Les perspectives pour 2007 sont relativement favorables, permettant de prévoir une croissance plus forte et la poursuite de la baisse de l'inflation. Des défis majeurs subsistent néanmoins, pour stimuler les taux de croissance économique et les porter aux niveaux requis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ceci exigera une augmentation de l'investissement dans le capital humain et l'infrastructure, privilégiant l'agriculture, l'irrigation et le transport dans les zones rurales, ainsi que la rationalisation du cadre réglementaire afin de promouvoir le développement du secteur privé. L'amélioration des prestations des services sociaux et le renforcement de la gouvernance seront aussi cruciaux.

Les administrateurs accueillent avec satisfaction la décision des autorités d'adopter prochainement une version révisée de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2007–09, exposant les politiques et réformes destinées à promouvoir la croissance économique et à combattre la pauvreté. Le prochain DSRP et le cadre de dépenses à moyen terme dont il sera assorti devraient entraîner une augmentation significative des besoins de financement par rapport aux niveaux envisagés actuellement. À cet égard, les administrateurs encouragent les autorités à travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires de développement pour mobiliser l'assistance financière nécessaire, surtout sous forme de dons. La gestion de la dette devrait être renforcée, eu égard aux risques qui pèsent sur la viabilité de la dette, encore que ces risques restent modérés.

Les administrateurs saluent l'orientation budgétaire prudente adoptée en 2006 et qui devrait donner lieu à un déficit moins élevé que prévu initialement du fait, pour partie, des réformes en cours en matière de recouvrement des impôts et de gestion des dépenses. Se félicitant de l'orientation des dépenses en faveur des programmes prioritaires envisagée dans le

budget 2007 et ils soulignent l'importance d'une exécution prompte et effective de ces programmes. Les dépenses qui figurent en tête des priorités devront être épaulées par l'aide des bailleurs ainsi que par le renforcement des recettes intérieures fondé sur la poursuite des réformes des administrations fiscale et douanière, notamment par des régimes d'imposition simplifiés et le contrôle strict des exonérations. L'application intégrale d'un système souple de fixation des prix des produits pétroliers aidera à réorienter les ressources vers les besoins de développement. Les administrateurs attendent avec intérêt la mise en œuvre rapide d'un plan d'action visant à apurer les arriérés intérieurs.

Les administrateurs insistent sur la nécessité de renforcer la gestion des dépenses publiques. Ils se félicitent de la préparation de cadre de dépenses à moyen terme pour les secteurs clés, de l'informatisation des opérations du budget et du Trésor, ainsi que de l'établissement d'une liste unifiée des programmes prioritaires. Il s'agira de redoubler d'efforts pour simplifier les procédures budgétaires, renforcer la comptabilisation des opérations du Trésor ainsi que les contrôles en amont et en aval.

Les administrateurs engagent les autorités à accélérer les réformes visant à accroître la productivité agricole, à diversifier la base de l'économie et à améliorer le climat des affaires. Les efforts doivent se poursuivre afin de réduire les contraintes réglementaires qui pèsent sur l'investissement, d'achever la restructuration de la société d'électricité ainsi que d'entreprendre la réforme du régime foncier et celle du cadre judiciaire. Les réformes du secteur financier devraient avoir pour objectif d'accroître la compétitivité, d'approfondir l'intermédiation financière et de favoriser l'investissement privé. Dans cette optique, les administrateurs préconisent l'accélération de la restructuration des institutions de microcrédit en difficulté et le renforcement de l'agence de régulation y afférente pour élargir l'accès au crédit. Ils attendent avec intérêt la recapitalisation de l'entité restructurée du réseau de la poste et la privatisation de la banque de l'habitat.

Les administrateurs saluent la détermination des autorités à poursuivre une stratégie prudente de gestion de la dette extérieure après l'allègement de dette obtenu dans le cadre de l'IADM, à utiliser les ressources dégagées par cette initiative de la manière la plus efficace possible pour atteindre les OMD. Ils engagent les autorités à continuer de faire preuve de bonne volonté dans les négociations avec leurs créanciers restant non membres du Club de Paris en vue de parvenir à des accords d'allègement de dette à des conditions comparables à celles que le Niger a déjà obtenues.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, le suivi post-programme et les évaluations *a posteriori* des programmes mis en œuvre par les pays membres qui font intervenir un engagement à plus long terme. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Niger — Principaux indicateurs économiques

	2003	2004	2005	2006 Est.
	(variation annuelle en pourcentage)			
PIB et prix				
PIB à prix constants	4.4.	-0.6	6.8	3.4
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-1.8	0.4	7.8	0.3
	(Pourcentage du PIB)			
Finances publiques				
Recettes totales	10.0	11.2	10.5	11.3
Dépenses totales	17.5	20.4	18.1	19.1
Solde budgétaire global (base engagements, dons exclus)	-7.5	-9.2	-7.5	-7.8
Secteur extérieur				
Exportations de biens et services	15.9	18.4	18.2	17.3
Importations de biens et services	25.6	29.4	31.5	29.6
Déficit extérieur courant (dons inclus)	-6.0	-7.0	-7.4	-7.5

Sources : autorités nigériennes et estimations des services du FMI.



Communiqué de presse n° 06/296
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2006

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord FRPC en faveur du Niger et approuve un décaissement de 8,9 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) conclu en faveur du Niger. L'achèvement de la revue permet le décaissement d'une autre tranche de 5,9 millions de DTS (soit environ 8,9 millions de dollars EU), qui porte le montant total décaissé au titre de cet accord à 23,5 millions de DTS (soit environ 35,4 millions de dollars EU). L'accord FRPC en faveur du Niger a été approuvé le 31 janvier 2005 (voir [Communiqué de presse n° 05/20](#)).

Le Conseil a accordé au Niger une dérogation pour la non observation du critère de réalisation quantitatif afférent à la réduction des arriérés de paiement nets au titre de la dette publique et du critère de réalisation continu relatif à la mise en œuvre du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers.

À l'issue des travaux du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et président par intérim du Conseil a déclaré :

«Les autorités nigériennes doivent être félicitées pour les résultats économiques d'ensemble satisfaisants enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC. Après le vigoureux rebond de la production agricole en 2005, l'expansion de l'activité économique s'est poursuivie en 2006, épaulée par une bonne récolte et par la bonne tenue des activités des secteurs des mines et des services. Les tensions inflationnistes se sont atténuées en 2006, sous l'effet de la baisse des prix des denrées alimentaires. L'amélioration des fournitures de produits alimentaires et l'appui massif des bailleurs de fonds ont permis de reconstituer les réserves stratégiques de céréales.

Les autorités sont déterminées à poursuivre avec rigueur, la mise en œuvre de leur programme de politiques macroéconomiques et de réformes économiques en 2007 et au-delà. En matière de finances publiques, le programme pour 2007 prévoit la réorientation des dépenses au profit des décaissements prioritaires. Il souligne en outre la poursuite des améliorations apportées aux administrations fiscale et douanière en vue d'élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations et en rationalisant les procédures fiscales. La stricte mise en œuvre des réformes de

la gestion des dépenses publiques sera essentielle pour accroître l'efficacité des programmes de promotion de la croissance et de la lutte contre la pauvreté du Niger.

L'allègement résultant de la mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a permis de réduire considérablement la charge de la dette extérieure du Niger. Les autorités sont déterminées à mettre efficacement à profit les ressources libérées par l'IADM pour progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour assurer la viabilité de la dette, il importe que les autorités en affermissent la gestion et recourent exclusivement à des ressources hautement concessionnelles, de préférence sous forme de dons, pour financer des investissements hautement productifs.

Les autorités entendent adopter au début 2007 une stratégie de réduction de la pauvreté révisée pour la période 2007-2009. Eu égard aux défis de taille qui se profilent à mesure que le Niger progresse vers les OMD, la stratégie énoncera les politiques et réformes propres à susciter une croissance économique forte et une réduction sensible de la pauvreté. Un investissement accru dans le développement du capital humain et des infrastructures sera nécessaire, de même que l'investissement public dans les secteurs clés s'imposera pour épauler les réformes destinées à promouvoir le développement du secteur privé. Les autres priorités sont entre autres les suivantes : approfondir l'intermédiation financière par la mise en place d'un système de microfinance viable; réformer le cadre réglementaire; accroître l'efficacité des services d'utilité publique essentiels»a aussi déclaré M. Portugal.

La FRPC est le mécanisme de financement concessionnel du FMI aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC reposent sur des stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les pays eux-mêmes au terme d'un processus participatif auquel sont associés la société civile et les partenaires de développement, et qui sont exposées dans le [document de stratégie pour la réduction de la pauvreté \(DSRP\)](#). Ceci afin de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC soient conformes à un cadre macroéconomique, structurel et de politiques sociales exhaustif destiné à promouvoir la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % et sont remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½ pour le principal.

Le 18 décembre 2006

Déclaration de M. Rutayisire sur le Niger
Réunion du Conseil d'administration n° 06/107
20 décembre 2006

Au nom des autorités nigériennes, je voudrais remercier très sincèrement la direction et les services du FMI pour leurs précieux conseils de politique et leur assistance, qui ont aidé à affermir la stabilité macroéconomique du Niger après les profondes perturbations économiques qui ont suivi la crise alimentaire de 2005. Je dois aussi adresser aux membres du Conseil d'administration, les remerciements des autorités nigériennes pour l'appui qu'ils ont apporté au maintien de la collaboration du FMI avec le Niger. L'expression de la gratitude du Niger est illustrée dans le rapport des services qui fait état de la satisfaction des autorités à l'égard de l'efficacité de la surveillance et de l'assistance technique du FMI.

Les autorités nigériennes ont démontré leur ferme détermination à mettre en œuvre des politiques et des réformes saines ces dernières années, ce qui a permis d'affermir la stabilité macroéconomique et la croissance et d'épauler les efforts de lutte contre la pauvreté. À cet égard, plusieurs mesures ont été appliquées, notamment celles qui visent à améliorer l'élaboration et l'exécution du budget, à renforcer la mobilisation des recettes, à améliorer les indicateurs sociaux et à accélérer le développement du secteur privé. S'agissant de la gestion des dépenses, les autorités nigériennes ont achevé la mise en place d'un cadre à moyen terme du secteur rural pour la période 2007-09 ainsi qu'un plan d'action visant à renforcer la fonction de contrôle. Ainsi, le déficit budgétaire de base et les avoirs intérieurs nets ont été moins élevés que prévu. En outre, l'objectif de financement intérieur a été révisé pour tenir compte de cette évolution. Les autorités nigériennes prévoient aussi de parachever pour la fin décembre 2006, le DSRP révisé dont les composantes essentielles sont notamment l'expansion du réseau d'irrigation, l'utilisation d'intrants agricoles modernes, l'investissement dans les routes et le transport, ainsi que le renforcement de la formation des ressources humaines. Les efforts des autorités ont néanmoins été freinés par les effets néfastes des chocs exogènes, notamment la sécheresse de 2004 qui a entraîné la crise alimentaire dont l'économie nigérienne a souffert. Avec l'évolution positive de la production agricole en 2005 et 2006, ainsi que l'appui massif des bailleurs de fonds, la sécurité alimentaire s'est améliorée en 2006 et la reprise économique s'est amorcée, après les effets de la sécheresse. Tous les critères de réalisation et repères fixés à fin septembre ont été

observés, sauf deux, pour lesquels les autorités nigériennes ont d'ores et déjà pris des mesures correctrices.

Les autorités nigériennes sont pleinement conscientes des défis à relever, et en particulier de la nécessité de renforcer l'exécution des programmes prioritaires, d'améliorer le climat des affaires et d'affermir la mobilisation des recettes intérieures. La réalisation de ces objectifs suppose de nouveaux progrès afin de promouvoir une croissance plus forte et plus largement répartie, par la mise en place d'un système de production agricole moins vulnérable aux aléas climatiques, en privilégiant les grands projets d'irrigation. Le secteur rural représente en moyenne 40 % du total de la valeur ajoutée de l'économie nigérienne et emploie près de 80 % de la population active. Les autorités nigériennes se félicitent des conclusions du dossier thématique sur les *Sources de la croissance économique au Niger* où figure l'investissement dans les systèmes d'irrigation, avec d'autres facteurs (aide extérieure, développement du secteur financier, etc.), comme l'une des variables déterminantes ayant une forte corrélation avec la croissance au Niger. Malgré les capacités limitées dont pâtit l'économie, les autorités restent déterminées à relever les défis à venir, en collaboration étroite avec les partenaires de développement. Elles remercient la communauté internationale pour le concours qu'elle a apporté aux efforts menés pour atténuer les conséquences néfastes de la pénurie alimentaire de 2005. Eu égard aux programmes d'investissement et aux différentes réformes qui s'imposent pour relever les défis susmentionnés, les besoins de financement sont colossaux et exigent une aide extérieure massive et qui se matérialise à temps. Partant de la ferme détermination qu'elles ont manifestée, des mesures correctrices prises et de la série de réformes engagée, les autorités nigériennes sollicitent une dérogation pour la non observation des critères indiqués, la conclusion de la troisième revue de l'accord FRPC et des consultations au titre de l'article IV pour 2006.

I. Évolution économique récente

La grave sécheresse de la fin 2004 et ses conséquences sur la sécurité alimentaire ont nui au maintien de la dynamique positive de l'économie observée depuis 2000, montrant à nouveau la grande vulnérabilité de l'économie nigérienne aux chocs exogènes. En effet, le taux de croissance du PIB est tombé à -0,9 % en 2004, contre un taux de croissance moyen de 5,1 % entre 2000 et 2003. La récolte exceptionnelle de 2005 et les conditions climatiques de 2006 ont considérablement accru les niveaux de production agricole et porté le taux de croissance annuel à 7 et 3,5 % respectivement. L'effet conjugué de la production agricole favorable des deux dernières années, de l'aide alimentaire des bailleurs de fonds et des politiques saines mises en œuvre par les autorités — notamment les ventes à prix réduit, la constitution de réserves céréalières stratégiques et les fournitures gratuites aux populations démunies — a permis de ramener le nombre de personnes en situation précaire de 1,8 à 1 million. Ces effets conjugués ont aussi permis d'abaisser le taux d'inflation annuel qui a été de l'ordre de 0,3 %. Grâce à l'appui des bailleurs de fonds et notamment de la mise en œuvre de l'IADM, le déficit extérieur courant, estimé à 7,5 % du PIB, pourrait demeurer stable en 2006, malgré le niveau encore élevé des importations de denrées alimentaires.

Côté recettes, les autorités nigériennes ont renforcé le contrôle de l'évaluation en douane et opérations de transit, ainsi que l'audit fiscal des grandes et moyennes entreprises. Ces mesures pourraient entraîner une mobilisation de recettes légèrement supérieure à ce qui était initialement prévu. S'agissant des dépenses, nous observons que leur montant total, hormis celles qui ont trait aux projets sur financement extérieur, pourrait être inférieur de 1,5 % du PIB au niveau prévu dans le programme. Comme l'indique le mémorandum de politiques économique et financière des autorités, la sous-utilisation des crédits est due à la réduction des dépenses de sécurité alimentaire, la production agricole s'étant améliorée sur l'ensemble du pays; à la diminution des paiements au titre d'intérêts sur la dette multilatérale en raison de la mise en œuvre de l'IADM; et au ralentissement de l'exécution des projets d'investissement a été la conséquence du manque de capacité institutionnelle. Enfin, le renforcement de la mobilisation des recettes, la sous-utilisation des crédits budgétaires et l'ampleur des appuis externes ont permis de réduire le déficit budgétaire 2006 par rapport aux prévisions initiales et de réviser le niveau du financement intérieur à la baisse de 0,3 % du PIB.

En ce qui concerne le secteur financier, les autorités ont pris bonne note de l'évaluation positive de la robustesse du système bancaire nigérien et de l'expansion du crédit à l'économie, par les services du FMI. Elles élaborent un plan de restructuration des deux principales institutions de microfinance en proie à des difficultés. Les autorités nigériennes réaffirment que Finaposte sera opérationnelle à fin décembre 2006 et la mise en vente de CDN sera lancée à fin février 2007.

S'agissant des résultats de la mise en œuvre du programme, tous les critères de réalisation et repères à fin septembre 2006 ont été respectés, à l'exception de ceux afférents à la réduction des arriérés de paiement intérieurs et à l'assouplissement du mécanisme de détermination des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur. À titre de mesure correctrice, les autorités nigériennes ont accéléré la réduction des arriérés intérieurs tout en s'engageant à établir un plan d'apurement pour la fin décembre 2006, afin d'éviter tout dérapage à l'avenir. En ce qui concerne le dépassement sur les prix des produits pétroliers, le gouvernement a d'ores et déjà récupéré une partie des taxes reportées en octobre et novembre 2006. En cas de baisse des cours mondiaux du pétrole, les autorités prendront les mesures nécessaires pour maintenir les prix pétroliers de détail à un niveau stable jusqu'à ce que le montant des taxes reportées ait été entièrement recouvré.

II. Perspectives et objectifs à moyen terme

Les autorités nigériennes se sont accordées avec les services du FMI sur les grandes priorités économiques à moyen terme, dans le but de renforcer la croissance économique, notamment par l'augmentation de la productivité agricole, l'élargissement et la diversification de la base de l'économie, l'accroissement des investissements publics et privés, ainsi que l'amélioration du climat des affaires. La première priorité convenue a trait à la mise en œuvre effective des

programmes liés au DSRP, qui sont essentiels à la promotion de la croissance. Les mesures clés prévues à cet effet portent sur l'expansion du réseau d'irrigation, l'élargissement de l'accès au crédit, l'augmentation de l'investissement dans les routes et le transport, ainsi que l'amélioration de la mise en valeur et de la formation du capital humain. La deuxième porte sur la mise en œuvre des réformes propices au développement du secteur privé, privilégiant les mesures destinées à réduire le coût des transactions, accélérer le rythme des privatisations en cours et du processus de restructuration, ainsi qu'à améliorer le développement et la supervision des institutions de microfinance. La troisième priorité porte sur les mesures propres à renforcer le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses publiques.

Les perspectives à moyen terme paraissent favorables, sur la base de l'accroissement des recettes intérieures et de l'appui de la communauté internationale au financement des priorités exposées dans le DSRP révisé. Dans ce contexte, les autorités tablent sur un taux de croissance du PIB supérieur à 4 % pour la période 2007-09, partant de 4,1 % en 2007 pour s'établir à 4,5 % en 2009. Leurs objectifs budgétaires à moyen terme sont centrés sur une stratégie de promotion du maintien de la viabilité de la dette, en recourant essentiellement à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour financer le déficit budgétaire de base. Tout en prenant bonne note de l'évaluation des services du FMI concluant que le risque de surendettement du Niger reste faible, les autorités sont déterminées à appliquer une politique de gestion de la dette axée sur la mobilisation de dons et de prêts concessionnels pour le financement de leurs nouveaux investissements. Pour les secteurs minier et agricole, la stratégie des autorités vise à privilégier des projets plus productifs à fort impact sur la croissance et plus générateurs de revenu pour les populations rurales sur le long terme.

Politiques budgétaires pour 2007

Les autorités mettent en place une approche dynamique de recouvrement des recettes. Elles se sont fixées un objectif de recouvrement de 12 % du PIB pour 2007. Partant de l'expérience réussie des deux dernières années, elles entendent consolider les dispositions prises jusqu'à présent, durant l'année 2007, y compris l'informatisation des postes de douane aux frontières et l'extension des audits fiscaux et du contrôle des exonérations. Pour se conformer à l'objectif de recouvrement susmentionné, les autorités ont accepté que la mesure actuelle de contrôle *a posteriori* des principaux bureaux régionaux de douane, puisse être transformée en critère de réalisation structurel à fin décembre 2006. Parmi les mesures prévues pour 2007, elles envisagent de simplifier les procédures de recouvrement et de renforcer l'interconnexion des postes de douane frontaliers pour améliorer l'échange d'informations par voie électronique sur les marchandises en transit et sur celles déclarées dans les principaux bureaux régionaux. Conscientes de l'incidence positive de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels suffisants sur le recouvrement des recettes, les autorités entendent faire appel à l'assistance technique et financière de leurs partenaires de développement, dans ce domaine.

En matière de dépenses, le souci immédiat des autorités nigériennes est de veiller à disposer de ressources budgétaires suffisantes pour financer les programmes prioritaires inscrits dans la loi de finances 2007. Pour cela, elle entendent augmenter les ressources allouées aux dépenses prioritaires en les portant de 5,7 % du PIB en 2006 à 6,4 % du PIB en 2007. Comme l'indique justement le rapport des services du FMI, la plupart de ces ressources seront directement affectées à la santé, à l'éducation et au secteur rural. Conformément à leur engagement relatif à la gestion des dépenses publiques, les autorités entendent poursuivre rigoureusement la mise en œuvre des recommandations du PEMFAR. À cet effet, elles continueront à : i) renforcer l'élaboration budgétaire en l'alignant intégralement sur le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT); ii) renforcer l'exécution et le suivi des dépenses; iii) renforcer les audits *ex ante* et *ex post*, en augmentant les dotations en effectifs et en moyens matériels des agences compétentes; iv) rationaliser les procédures budgétaires et la réglementation afin d'éviter les retards des formalités douanières. Eu égard à la nécessité d'améliorer la transparence et la gouvernance des opérations financières, les autorités s'engagent à publier des rapports trimestriels d'exécution du budget, ainsi qu'à mettre à jour et à rationaliser les comptes du Trésor.

DSRP et réformes structurelles

Les autorités nigériennes soulignent l'importance du DSRP qui reste l'unique vecteur de mobilisation de l'appui des bailleurs de fonds. Avec l'élaboration de ce document, elles entendent centraliser et rationaliser les réformes convenues pour promouvoir une croissance forte et durable, dans le but d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté et de progresser vers les OMD. Le processus de mise à jour de ce document pour la période 2007-09 en est à sa phase finale et toutes les parties prenantes y ont été associées, y compris la société civile et les partenaires de développement. Par ailleurs, les résultats des récentes enquêtes de mise à jour des indicateurs de la pauvreté du Niger ont été pris en compte, de même que les stratégies sectorielles et les cadres à moyen terme pour la santé, l'éducation et le secteur rural, ainsi que les grandes conclusions du rapport d'étape 2005, avec l'assistance de la Banque mondiale et du PNUD. Partant du fait que toutes les stratégies sont exposées dans le DSRP et encouragées par la mobilisation de la communauté internationale observée en 2005, qui a largement contribué à atténuer les effets de la crise alimentaire, les autorités nigériennes souhaitent organiser une conférence des bailleurs de fonds au début 2007, au cours de laquelle elle rechercheront des engagements d'assistance technique et financière des partenaires de développement pour assurer la mise en place de ces réformes. Elles demanderont à la communauté internationale d'accroître son précieux soutien, les recettes intérieures restant insuffisantes, en dépit des efforts déployés ces dernières années pour en améliorer le recouvrement.

En ce qui concerne les réformes structurelles, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre du calendrier prévu. Dans le secteur financier, des progrès ont été enregistrés en 2006. En effet, les rapports sur la situation financière et les options de privatisation de

Crédit du Niger (CDN) ont été achevés et un accord a été conclu avec la *BCEAO* pour le remboursement de la dette de *CDN*. Les avis de sollicitation de manifestation d'intérêt d'investisseurs potentiels seront lancés en décembre 2006. La restructuration de la poste (ONPE) progresse avec la création de deux entités distinctes, *NIGERPOSTE* pour les services postaux et *FINAPOSTE* pour les activités financières. Le gouvernement a pris l'engagement de respecter les conditions requises pour *FINAPOSTE* à fin décembre 2006 et les modalités de remboursement des comptes postaux gelés seront finalisées à fin décembre 2007. Pour renforcer le secteur de la microfinance, un décret portant création d'un organe de régulation sera pris à la fin décembre 2006 et le plan de restructuration des deux principales institutions de microfinance est en cours d'élaboration. Des progrès sensibles ont été réalisés sur l'amélioration du climat des affaires. Dans cette optique, les autorités ont récemment réduit les procédures de création d'entreprises et adopté un nouveau code minier pour stimuler l'investissement. Dans le même sens, les autorités travaillent avec la Banque mondiale à la révision du système d'immatriculation foncière et au renforcement du système judiciaire et des tribunaux de commerce en particulier. Les entretiens se poursuivent avec la Banque mondiale sur la stratégie visant à rendre plus attrayante l'offre de vente de la société d'électricité, *NIGELEC*.

III. Conclusion

Dans le cadre du dernier programme appuyé par la FRPC, les autorités nigériennes ont mis en œuvre des politiques macroéconomiques saines et ont fait des progrès notables en matière de stabilisation macroéconomique. Ces acquis ont permis de jeter des bases solides pour la mise en œuvre intégrale de la stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, les récentes perturbations économiques et sociales qui ont suivi la sécheresse et l'invasion acridienne du dernier trimestre 2004 ont montré, une fois encore, combien l'économie nigérienne est vulnérable aux chocs. Les autorités estiment que pour contenir effectivement cette vulnérabilité, des efforts constants doivent être menés pour diversifier la production et placer l'économie sur une trajectoire de croissance durable, ce qui rendrait le pays moins vulnérable aux aléas climatiques. Les autorités insistent en particulier sur la nécessité de promouvoir le développement des infrastructures d'irrigation et l'utilisation de techniques modernes pour accroître la productivité agricole. Pour cela, elles s'engagent à poursuivre leur calendrier de réformes, en particulier la mise en œuvre des mesures relatives à l'exécution des programmes prioritaires, à l'amélioration du climat des affaires et à la mobilisation des recettes intérieures. Elles comptent aussi sur l'appui constant du FMI, notamment sur son rôle de catalyseur afin de mobiliser l'appui des partenaires de développement pour contribuer à relever ces défis majeurs. Permettez-moi donc de demander l'appui des administrateurs à la demande de dérogations et de conclusion de la troisième revue de l'accord FRPC et des consultations de 2006 au titre de l'article IV présentée par les autorités nigériennes que j'ai l'honneur de représenter.